



RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 DÉCEMBRE 2023



TABLE DES MATIERES

1	ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	6
1.1	Bilan consolidé au 31 décembre 2023	6
1.2	Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2023	7
1.3	Tableau de flux de trésorerie au 31 décembre 2023	7
2	RAPPORT DE GESTION	8
2.1	Information sur la vie économique du Groupe	8
2.1.1	Organigramme du groupe BIOSYNEX	8
2.1.2	Description des faits marquants de l'exercice	8
2.1.2.1	Situation et activité de la Société au cours de l'exercice écoulé	8
2.1.2.2	Éléments juridiques	10
2.1.2.3	Filiales et participations	11
2.1.2.3.1	Prises de participation et prises de contrôle	11
2.1.2.3.2	Activités et résultats des filiales et sociétés contrôlées	13
2.1.2.3.3	Aliénation d'actions et participations croisées	13
2.1.2.3.4	Contrats conclus avec les filiales	14
2.1.2.4	Analyse de l'évolution des affaires du Groupe	14
2.1.2.5	Activité en matière de recherche et développement	14
2.1.2.6	Succursales	16
2.1.3	Evènements postérieurs à la clôture	16
2.1.3.1	Éléments juridiques	16
2.1.3.2	Discussions en cours avec les partenaires financiers pour un réaménagement de la dette existante suite à un bris de covenants à venir	17
2.1.3.3	Prise de participation et de contrôle et réorganisation juridique	17
2.1.3.3.1	PROCISED X	17
2.1.3.3.2	CHEMBIO DIAGNOSTICS GERMANY	17
2.1.3.3.3	BIOSYNEX NORDIC	17
2.1.4	Principaux risques et incertitudes	17
2.1.4.1	Présentation des risques liés aux activités du Groupe	17
2.1.4.2	Dépendance liée aux produits relatifs à la Covid-19	17
2.1.4.3	Risques liés à l'internationalisation	18
2.1.4.4	Risques liés à l'intégration des acquisitions	18
2.1.4.5	Risque de liquidité et critères de continuité d'exploitation	18
2.1.4.6	Risque de non-respect d'un covenant financier	19
2.1.4.7	Risque lié au développement et au succès de nouveaux produits	19
2.1.4.8	Risque lié aux systèmes de santé	20
2.1.4.9	Risque lié à la réglementation et aux différentes législations	20
2.1.5	Evolution prévisible de la situation de la Société et perspectives d'avenir	20
2.2	Informations financières de la Société	20
2.2.1	Résultats économiques et financiers de la Société	20
2.2.2	Proposition d'affectation du résultat de la Société	21
2.2.3	Montant des dividendes mis en distribution au cours des 3 exercices précédents par la Société	21
2.2.4	Dépenses somptuaires et charges non déductibles fiscalement	21
2.2.5	Evolution du capital social de la Société sur l'exercice	21
2.2.6	Délais de paiement clients et fournisseurs	22
2.2.7	Tableau des résultats des 5 derniers exercices de la Société	23
2.2.8	Prêt inter-entreprises	23
2.3	Organes d'administration	24
2.3.1	Le Conseil d'administration	24

2.3.1.1	Composition	24
2.3.1.2	Rémunération des administrateurs	24
2.3.2	La Direction	24
2.3.3	Mandat des Commissaires aux comptes	25
2.3.4	Prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme	25
2.4	Informations relatives aux titres de la Société	25
2.4.1	Actionnariat	25
2.4.2	Informations relatives aux instruments dilutifs	26
2.4.2.1	Attribution d'actions gratuites	26
2.4.3	Franchissement de seuil	26
2.4.4	Actionnariat des salariés	26
2.4.5	Opérations par la Société sur ses propres titres	27
2.4.6	Opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société	27
2.4.7	Autocontrôle	27
3	RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	28
3.1	Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice	28
3.2	Conventions réglementées	30
3.3	Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires	33
3.4	Modalité d'exercice de la direction générale	33
4	COMPTES CONSOLIDES DE LA SOCIETE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023	34
4.1	Etats financiers consolidés	34
4.1.1	Bilan consolidé	34
4.1.2	Compte de résultat consolidé	35
4.1.3	Tableau de flux de trésorerie	35
4.2	Evénements significatifs de l'exercice	36
4.2.1	Succès de l'offre publique d'achat sur les titres de la société THERADIAG et fusion absorption de THERADIAG par BIOSYNEX	36
4.2.2	Acquisition de la société CHEMBIO DIAGNOSTIC INC	36
4.2.3	Prise de participation majoritaire dans la société LABORATORIOS RHOGEN	37
4.2.4	Création d'une joint-venture en Chine	37
4.2.5	Acquisition de l'activité « Soins oculaires » des LABORATOIRES INNOXA	37
4.2.6	Prise de contrôle et acquisition de la totalité du capital de la société PROCISED INC	37
4.2.7	Liquidation de la société PRIMADIAG SAS	38
4.2.8	Création d'une filiale au Nigéria	38
4.3	Référentiel comptable	38
4.4	Principes et méthodes comptables	38
4.4.1	Principe de continuité d'exploitation	38
4.4.2	Périmètre de consolidation	39
4.4.3	Modalités de consolidation	40
4.4.4	Ecart d'acquisitions et écarts d'évaluation	41
4.4.5	Immobilisations incorporelles et corporelles	43
4.4.5.1	Immobilisations incorporelles	43
4.4.5.2	Immobilisations corporelles	43
4.4.6	Contrats de location-financement	44
4.4.7	Immobilisations financières	45
4.4.8	Autres immobilisations financières	45
4.4.9	Stocks	45
4.4.10	Créances et dettes	45
4.4.11	Trésorerie et valeurs mobilières de placement	45
4.4.12	Prise en compte des impôts différés	45
4.4.13	Intégration fiscale	46

4.4.14	Provisions pour risques et charges	46
4.4.15	Subvention d'investissement	46
4.4.16	Engagements de retraite et prestations assimilées	46
4.4.17	Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant	46
4.4.18	Résultats par action	46
4.4.19	Résultats dilués par action	46
4.5	Changements comptables	46
4.6	Variations de périmètre	47
4.7	Changements de méthodes de consolidation	47
4.8	Ecarts d'acquisition	48
4.9	Immobilisations incorporelles	49
4.10	Immobilisations corporelles	49
4.11	Immobilisations financières	50
4.12	Titres mis en équivalence	50
4.13	Stocks	51
4.14	Clients et comptes rattachés	51
4.15	Autres créances, disponibilités et comptes de régularisation	51
4.16	Impôts différés	52
4.17	Variation des Capitaux propres	53
4.18	Provisions pour risques et charges	53
4.19	Emprunts et dettes financières	54
4.20	Echéancier des emprunts et dettes financières	54
4.21	Fournisseurs	55
4.22	Autres dettes et comptes de régularisation	55
4.23	Engagements hors bilan	56
4.24	Informations sectorielles et géographiques	58
4.25	Effectif	58
4.26	Résultat financier	58
4.27	Résultat exceptionnel	59
4.28	Charges d'impôt et preuve d'impôt	59
4.29	Honoraires des commissaires aux comptes	60
4.30	Transactions avec les parties liées	60
4.31	Événements postérieurs à la clôture	60
5	COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023	62
5.1	Bilan en K€	62
5.2	Bilan en K€ (suite)	63
5.3	Compte de résultat en K€	64
5.4	Faits caractéristiques de l'exercice	65
5.5	Incidence de la fusion avec la société THERADIAG	68
5.6	Événements postérieurs à la clôture	69
5.7	Principes, règles et méthodes comptables	70
5.7.1	Immobilisations incorporelles et corporelles	71
5.7.2	Immobilisations financières	73
5.7.3	Stocks	73
5.7.4	Créances	73
5.7.5	Opérations libellées en monnaies étrangères	73
5.7.6	Provisions	74
5.7.7	Indemnités de départ à la retraite	74
5.7.8	Notion de résultat courant et exceptionnel	74
5.7.9	Changement de méthode d'évaluation et de présentation	74
5.8	Autres informations	74

5.8.1	Honoraires des Commissaires aux comptes	74
5.8.2	Immobilisations en K€	75
5.8.3	Amortissements en K€	76
5.8.4	Provisions en K€	77
5.8.5	Etat des créances en K€	78
5.8.6	Etat des Dettes en K€	78
5.8.7	Frais d'établissement en K€	79
5.8.8	Frais de recherche appliquée et de développement en K€	79
5.8.9	Fonds commercial en K€	80
5.8.10	Détail des produits et avoirs à recevoir en K€	81
5.8.11	Détail des charges à payer et avoirs à établir en K€	82
5.8.12	Détail des charges et produits constatés d'avance en K€	83
5.8.13	Détail des charges et produits financiers en K€	83
5.8.14	Détail des charges et produits exceptionnels	84
5.8.15	Composition du capital social	85
5.8.16	Ventilation du chiffre d'affaires net	85
5.8.17	Crédit-bail mobilier	85
5.8.18	Engagements financiers	86
5.8.19	Dettes garanties par des suretés réelles	87
5.8.20	Accroissements et allègements de la dette future d'impôt en K€	88
5.8.21	Rémunération des dirigeants en K€	88
5.8.22	Effectif moyen	88
5.8.23	Liste des filiales et participations	89
5.8.24	Variation des capitaux propres	90
5.8.25	Détail des capitaux propres au 31/12/2023 :	90
5.8.26	Parties liées	91
6	RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	92
6.1	Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes consolidés	92
6.2	Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes sociaux	96
6.3	Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées	100
7	ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL	105
8	INFORMATIONS GENERALES	105
8.1	Carnet de l'actionnaire	105
8.2	Contact	105

1 ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1.1 Bilan consolidé au 31 décembre 2023

Bilan consolidé Présenté en K€											
ACTIF			Note	31/12/2023	31/12/2022	PASSIF			Note	31/12/2023	31/12/2022
Total Actif immobilisé						Capitaux propres					
Immobilisations incorporelles nettes		4.8	131 344	86 858	Capital social		4.16	1 076	1 025		
<i>dont écart d'acquisition (*)</i>		4.8	91 544	60 912	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		4.16	25 596	25 596		
Immobilisations corporelles nettes		4.9	16 100	8 736	Ecart d'acquisition (BW)		4.16	0	0		
Immobilisations financières		4.10	2 462	3 566	Réserves et résultats consolidés		4.16	97 808	135 908		
Titres mis en équivalence		4.11	470	1 571	Capitaux propres attribuables aux actionnaires Biosynex			124 480	162 529		
TOTAL I			150 376	100 732	Intérêts minoritaires			-165	4 367		
					TOTAL I			124 315	166 896		
Total Actif Circulant					Total Autres fonds propres						
Stocks		4.12	38 211	37 674	Avances conditionnées			3 851	2 082		
Créances clients et comptes rattachés		4.13	10 649	14 700	TOTAL II			3 851	2 082		
Autres créances		4.14	10 665	18 864	Provisions pour risques et charges						
Impôts différés		4.15	5 664	1 199	Provisions pour risques & charges		4.17	2 592	6 349		
Valeurs mobilières de placement*			5 995	-	TOTAL III			2 592	6 349		
Disponibilités			20 168	87 172	Dettes						
TOTAL II			91 353	159 609	Dettes financières		4.18	65 964	52 077		
					Emprunt obligataire convertible			0	0		
					Fournisseurs et comptes rattachés		4.20	15 073	14 988		
					Dettes fiscales et sociales			9 685	9 377		
					Autres dettes		4.21	20 249	8 571		
					TOTAL IV			110 971	85 013		
ACTIF I à II			241 729	260 341	TOTAL PASSIF I à IV			241 729	260 341		

* En 2023, reclassement des vmp à part des disponibilités, l'impact en 2022 aurait été de 7.691K€

1.2 Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2023

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE présenté en K€	du 01/01/2023 au 31/12/2023 (12 mois)	du 01/01/2022 au 31/12/2022 (12 mois)
Chiffre d'affaires	92 978	196 587
Autres produits d'exploitation	16 284	9 945
Achats consommés	43 846	94 261
Charges de personnel	36 061	21 437
Autres charges d'exploitation	39 933	34 181
Impôts et taxes	950	1 402
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	24 619	10 647
Résultat d'exploitation avant DAP des écarts d'acquisition	(36 146)	44 604
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	1 258	5 721
Résultat d'exploitation après DAP des écarts d'acquisition	(37 404)	38 883
Charges et produits financiers	(3 058)	(3 147)
Charges et produits exceptionnels	2 298	(5 933)
Impôts sur le résultat	(2 555)	8 571
Résultat net des entreprises intégrées	(35 610)	21 231
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	(1 512)	(5 574)
	-	-
Résultat net de l'ensemble consolidé	(37 122)	15 614
Dont	-	-
Résultat net (Part du groupe)	(36 946)	15 657
Intérêts minoritaires	(176)	(44)
Résultat par action	(3,45)	1,53
Résultat dilué par action	(3,45)	1,52

1.3 Tableau de flux de trésorerie au 31 décembre 2023

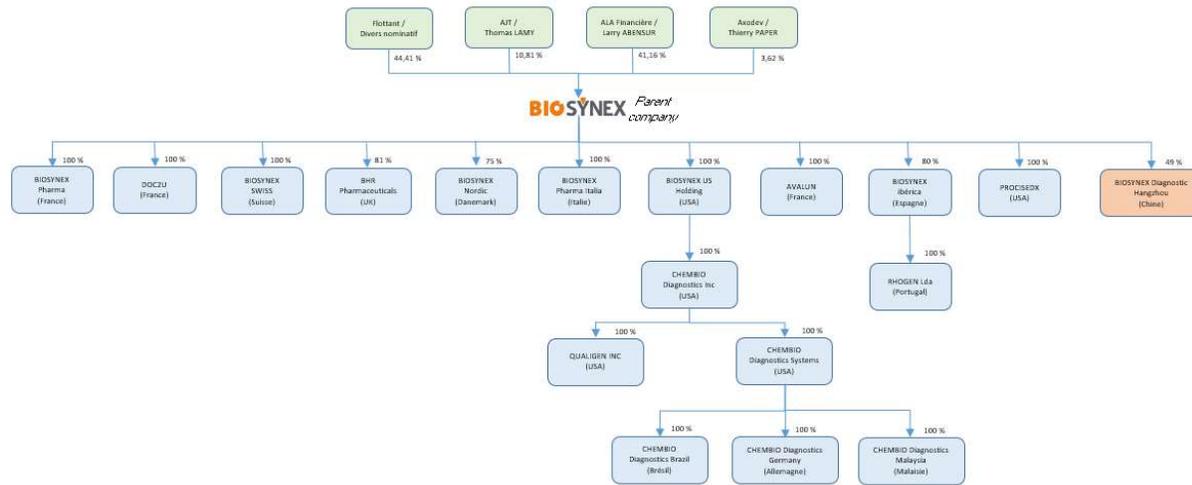
	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Flux de trésorerie liés à l'activité :		
Résultat net des sociétés intégrées	(35 610)	21 188
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		0
- Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions nettes de reprises	13 459	21 364
- Variation des impôts différés	(1 995)	(338)
- Plus-values de cession nettes d'impôt	(17)	(8)
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	(24 163)	42 206
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		0
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	14 509	(37 261)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	(9 654)	4 945
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement :		0
Acquisition d'immobilisations (dont VMP)	(39 544)	(37 771)
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôts	77	52
Variation du fonds de garantie factor	483	617
Subvention d'investissement reçues	223	69
Incidence des variations de périmètre	(16 052)	(9 740)
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement :	(54 813)	(46 773)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement :		0
Dividendes versés aux actionnaires de l'entité consolidante	0	(20 443)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	0	0
Augmentation de capital en numéraire	0	0
Variation actions propres / Rachat d'actions	(3 219)	(1 732)
Cession d'actions en auto contrôle		0
Apports / Retraits de compte courant d'associés		0
Emissions d'emprunts	22 410	17 655
Remboursements d'emprunts	(14 828)	(5 566)
Ecart de conversion	808	(729)
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	5 171	(10 814)
VARIATION DE TRESORERIE	(59 296)	(52 641)
Trésorerie d'ouverture	79 464	132 106
Trésorerie de clôture	20 168	79 464

En raison d'un changement de présentation, le TFT 2022 a été modifiée afin d'intégrer le reclassement des VMP de la trésorerie vers les immobilisations.

2 RAPPORT DE GESTION

2.1 Information sur la vie économique du Groupe

2.1.1 Organigramme du groupe BIOSYNEX



2.1.2 Description des faits marquants de l'exercice

2.1.2.1 Situation et activité de la Société au cours de l'exercice écoulé

Point bas pour les ventes de produits Covid-19 et accélération du chiffre d'affaires des autres gammes

BIOSYNEX a réalisé en 2023 un chiffre d'affaires de 93 M€, en diminution de 53% par rapport à l'exercice précédent. Cette décroissance doit cependant s'analyser de manière distincte entre l'activité liée au Covid-19 (-92%) et celle en relation avec les autres gammes de produits (+48%). Comme constaté depuis plusieurs trimestres, le recul durable de la pandémie impacte négativement les ventes de produits Covid-19. Le chiffre d'affaires 2023 des produits Covid-19 enregistre une baisse de 130 M€ en un an, qui s'ajoute à une précédente décroissance de plus de 200 M€ pour l'exercice précédent. Le revenu issu des ventes de produits Covid-19 atteint ainsi en 2023 un point bas à 10,9 M€ et devient un élément marginal de la contribution au chiffre d'affaires consolidé du groupe BIOSYNEX.

En revanche, BIOSYNEX a poursuivi en 2023 sa dynamique de croissance dans ses segments stratégiques cibles. Le chiffre d'affaires hors Covid-19 s'établit à 82,2 M€ en hausse de 48% par rapport à l'exercice précédent. Cette croissance bénéficie à hauteur de 46,3 M€ de la contribution des sociétés et fonds de commerce acquis au cours des exercices 2022 et 2023 (dont 28,7 M€ pour les acquisitions réalisées en 2022 et 17,6 M€ pour les nouvelles acquisitions réalisées en 2023).

Le chiffre d'affaires 2023 des produits hors Covid-19 de 82,2 M€ représente également une progression annuelle moyenne de 23,6% par rapport au chiffre d'affaires 2019 de 35,2 M€ d'avant la pandémie. Au-delà de sa capacité à gérer profitablement un épisode ponctuel d'hyper-croissance, BIOSYNEX est parvenu pendant cette période à proposer une nouvelle offre de produits capables de délivrer une croissance soutenue.

Sur le plan géographique, l'activité à l'international représente 44% de l'activité totale du Groupe (39% en 2022) avec un chiffre d'affaires à l'export de 40,5 M€, en baisse de 47% par rapport à 2022.

Rentabilité fortement impactée par la décroissance de l'activité

Dans un contexte de fort reflux de son chiffre d'affaires, le Groupe s'est attaché à préserver ses marges grâce à une bonne gestion de son Mix Produits. La Marge Brute s'élève ainsi à 50,2 M€, faisant ressortir un taux de 52,6% en progression de 1,2 point.

L'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) s'établit à -21,4 M€, en baisse de 141,23% par rapport à 2022. Cette diminution s'explique à la fois par la décroissance d'activité mais également par l'intégration des acquisitions incluant l'arrivée de nouvelles équipes. Les charges de personnel augmentent ainsi de 13 M€ par rapport à l'exercice précédent. Sur la période, les honoraires liés aux opérations de M&A sont de 4,4 M€ et les coûts de restructuration, notamment aux Etats-Unis, de 3,9 M€.

Après prise en compte des dotations nettes aux amortissements et provisions (incluant une dépréciation de stocks COVID pour 7,6 M€) et des autres produits et charges, le résultat d'exploitation ressort à -37,4 M€.

Le résultat financier s'établit à -3,1 M€, dont 2,7 M€ de charges financières relatives à des dépréciations liées à la liquidation judiciaire de la société PRIMADIAG.

Le résultat exceptionnel de 2,3 M€ intègre une reprise de provision de 1,5 M€ concernant un rappel de produits non conformes détruits en 2023. En tenant compte d'un produit d'impôt ramené à 2,6 M€ (contre -8,6 M€ en 2022), et d'une quote-part des sociétés mises en équivalence de -1,5 M€, le résultat net 2023 ressort à -37,1 M€.

Discussions en cours avec les partenaires financiers pour un réaménagement de la dette existante

Au 31 décembre 2023, le Groupe enregistre des capitaux propres (part du Groupe) de 124,5 M€ contre 162,5 M€ au 31 décembre 2022. La variation s'explique essentiellement par le résultat net de l'exercice.

La trésorerie et équivalents (y compris valeurs mobilières de placement) à fin décembre 2023 s'élèvent à 26,2 M€ contre 87,2 M€ à fin décembre 2022. La diminution provient notamment des décaissements relatifs aux sociétés et fonds de commerce acquis au cours de l'exercice (55,6 M€).

Les dettes financières affichent 66,0 M€, faisant ressortir un niveau d'endettement net à 39,8 M€, représentant un gearing d'environ 32%. A fin 2022, le Groupe affichait un niveau de cash net de 35,1 M€ après déduction d'un endettement de 52,1 M€.

Les agrégats financiers du Groupe au 31 décembre 2023 ne permettent pas à la Société de respecter à cette date, les ratios financiers prévus dans la documentation de la tranche confirmée du crédit syndiqué de 26,2 M€. En outre, elle doit rembourser au 30 avril le crédit revolving de 20 M€ et respecter une période de 15 jours après ce remboursement avant de pouvoir le retirer. Le non-respect de ces dispositions contractuelles permet potentiellement aux prêteurs de rendre exigible la tranche confirmée de 26,2 M€ et, à compter du 30 avril, le crédit revolving de 20 M€. La trésorerie actuelle ne permettrait pas de faire face à ces dettes si elles étaient exigées.

La société a initié des discussions avec ses prêteurs afin d'obtenir des waivers sur le non-respect des ratios financiers et le report d'un mois de la période de remboursement du crédit revolving. Un réaménagement des dettes existantes liées au contrat syndiqué (46,2 M€) est également à l'étude (allongement de maturité, consolidation du crédit revolving, plus grande souplesse dans les covenants).

Afin de poursuivre les investissements nécessaires à sa transformation et la transition vers son nouveau business model, le groupe devra faire appel à de nouveaux financements externes. Biosynex a mandaté une banque d'affaires pour l'accompagner dans l'aménagement et le renforcement de sa structure de financement. A ce titre, la société travaille actuellement à la recherche de nouveaux financements dont la forme reste à définir (capitaux propres / quasi capitaux propres) et qui pourraient avoir un impact dilutif en capital.

Compte tenu de ces éléments, les annexes aux comptes annuels et consolidés comprendront une mention sur l'incertitude significative sur la continuité d'exploitation. La Société est néanmoins confiante sur l'issue des discussions avec les banques et le renforcement de sa structure de financement.

2.1.2.2 Éléments juridiques

L'exercice 2023 a été marqué par les événements suivants :

Lors de sa réunion en date du 7 février 2023, le Conseil d'administration, faisant usage de l'autorisation conférée par la seizième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 9 mai 2022, a décidé d'autoriser la Société à intervenir sur ses propres actions, conformément à l'article L.22-10-62 du Code de commerce, dans le cadre d'un programme de rachat d'actions. La Société est autorisée à acquérir ses propres actions dans la limite de 10% des actions composant le capital social, soit un montant maximal de 1 025 258 actions sur la base du capital social actuel, étant précisé (i) qu'un montant maximum de 5% des actions composant le capital social de la Société peut être affecté en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, scission ou apport, et (ii) qu'en cas d'acquisition dans le cadre d'un contrat de liquidité, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10% du montant du capital social mentionnée ci-dessus correspond au nombre d'actions achetées déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.

Le prix maximum d'achat de chaque action a été fixé par l'Assemblée Générale Mixte du 9 mai 2022 à cent cinquante (150) euros par action. La seizième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 9 mai 2022 a limité le montant consacré au rachat des actions propres de la Société à un montant de 45 000 000 €.

Au 31 décembre 2023, le nombre d'actions auto-détenues dans le cadre du programme de rachat d'actions s'élève à 316 993.

Lors de l'assemblée générale mixte en date du 31 mai 2023, les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat d'administrateur de la société ALA FINANCIERE pour une durée de six (6) ans expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra dans le courant de l'année 2029. Lors de cette Assemblée, l'ensemble des résolutions ont été adoptées à l'exception de la 25^{ème} résolution.

Lors de sa réunion en date du 29 septembre 2023, le Conseil d'administration a approuvé le projet de fusion-absorption de la société THERADIAG par la société BIOSYNEX et le projet de traité de fusion prévoyant une parité de 1 action ordinaire BIOSYNEX pour 7 actions ordinaires THERADIAG.

Lors de sa réunion en date du 20 octobre 2023, le Conseil d'administration, faisant usage de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 8 juin 2020, a décidé la création de 28.900 actions de 0,10 euro de valeur nominale chacune à la suite de l'acquisition définitive d'actions gratuites, représentant une augmentation de capital social d'un montant de 2.890 euros. Le capital social de la Société a ainsi été porté de 1.025.258 euros à 1.028.148 euros.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire en date du 15 décembre 2023, les actionnaires ont décidé :

- d'approuver la fusion entre les sociétés THERADIAG et BIOSYNEX
- d'approuver les termes et conditions du traité de fusion, les apports de la société THERADIAG, leur évaluation et rémunération
- une augmentation de capital social de la société en rémunération de la Fusion

Lors de sa réunion en date du 15 décembre 2023, le Conseil d'administration a constaté la levée des conditions suspensives et la réalisation définitive de la fusion entre les sociétés THERADIAG et BIOSYNEX en date du 15 décembre 2023, et en conséquence a constaté la dissolution sans liquidation de THERADIAG. Le Conseil d'administration, faisant usage de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 décembre 2023, a également décidé la création de 495.826 actions de 0,10 euro de valeur nominale chacune en rémunération de la fusion, représentant une augmentation de capital d'un montant de 49.582,6 euros. Le capital social de la Société a ainsi été porté de 1.028.148 euros à 1.077.730,6 euros¹.

Lors de sa réunion en date du 19 décembre 2023, le Conseil d'administration a constaté que l'augmentation de capital décidé lors de la séance du 15 décembre 2023 ne tenait pas compte des actions auto-détenues de THERADIAG, et qu'il convenait donc de déduire 16.436 actions du montant initial. En conséquence, et en lieu et place de la décision prise le 15 décembre 2023, le Conseil d'administration a décidé la création de 479.390 actions de 0,10 euro de valeur nominale,

¹ Se référer au communiqué de presse en date du 15 décembre 2023 disponible sur le site internet de la Société.

représentant une augmentation de capital d'un montant de 47.939 euros. Le capital social de la Société a ainsi été porté de 1.028.148 euros à 1.076.087 euros².

2.1.2.3 Filiales et participations

2.1.2.3.1 Prises de participation et prises de contrôle

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

- Le 16 janvier 2023, BIOSYNEX a annoncé (i) le succès de l'offre publique d'achat initiée par cette dernière visant les actions de la société THERADIAG avec 2 826 997 actions THERADIAG apportées à l'offre et une détention par BIOSYNEX à l'issue de la période d'offre initiale de 9 032 820 actions représentant autant de droits de vote, soit 68,86% du capital de THERADIAG³ et au moins 68,56% des droits de vote de THERADIAG et (ii) la réouverture de l'offre.

Le 1^{er} février 2023, BIOSYNEX a annoncé les résultats définitifs de l'offre publique d'achat initiée sur les actions de la société THERADIAG. 223 348 actions THERADIAG ont été apportées à l'offre réouverte. A l'issue de l'offre réouverte, BIOSYNEX détient 9 382 354 actions représentant autant de droits de vote, soit 71,52% du capital et au moins 71,22% des droits de vote⁴.

Le 29 septembre 2023, BIOSYNEX a annoncé un projet de fusion-absorption de la société THERADIAG, celle-ci étant devenue effective en date du 15 décembre 2023 après l'approbation par les Assemblées Générales Extraordinaire des deux sociétés⁵. Cette opération a entraîné la dissolution sans liquidation de la société THERADIAG.

- Le 31 janvier 2023, BIOSYNEX et CHEMBIO DIAGNOSTICS (« CHEMBIO ») ont annoncé avoir conclu un accord de fusion définitif (*) selon lequel BIOSYNEX, par l'intermédiaire d'une filiale, acquerra CHEMBIO pour 0,45 \$ par action, ce qui représente une prime de 27% par rapport au cours de clôture de l'action CHEMBIO le 30 janvier 2023, dans le cadre d'une transaction entièrement en numéraire évaluée à 17,2 millions de dollars⁶.

(*) la filiale de BIOSYNEX a lancé une offre publique d'achat pour acquérir toutes les actions de CHEMBIO disponibles sur le marché. La réalisation de l'offre publique d'achat est soumise à certaines conditions, notamment l'acquisition d'un nombre d'actions représentant au moins une majorité du nombre total d'actions en circulation de CHEMBIO et d'autres conditions habituelles. Une fois l'offre d'achat réussie, la filiale d'acquisition de BIOSYNEX sera fusionnée dans CHEMBIO, et toutes les actions ordinaires restantes de CHEMBIO seront annulées au même prix que l'offre publique d'achat, soit 0,45 \$ par action.

Le 15 mars 2023, BIOSYNEX a annoncé avoir prolongé la période d'offre publique d'achat sur les titres de CHEMBIO jusqu'au 28 mars 2023⁷.

Le 29 mars 2023, BIOSYNEX a annoncé avoir prolongé la période d'offre publique d'achat sur les titres de CHEMBIO jusqu'au 12 avril 2023⁸.

Le 13 avril 2023, BIOSYNEX a annoncé avoir prolongé la période d'offre publique d'achat sur les titres de CHEMBIO jusqu'au 26 avril 2023⁹.

Le 27 avril 2023, BIOSYNEX a annoncé la finalisation de l'acquisition et la fusion de l'acquéreur avec CHEMBIO. À la suite de la fusion, CHEMBIO est devenue une filiale indirecte à 100 % de BIOSYNEX¹⁰.

- Dans le cadre de l'accélération de son développement à l'international, BIOSYNEX a finalisé en mai 2023 une participation majoritaire à hauteur de 80% dans la société espagnole LABORATORIOS RHOGEN qui était le distributeur exclusif sur la péninsule ibérique de tests de diagnostic rapide liés à la Covid-19. La société a été renommée BIOSYNEX IBERICA.

² Se référer au communiqué de presse en date du 20 décembre 2023 disponible sur le site internet de la Société.

³ Sur la base d'un capital composé de 13 118 227 actions représentant au plus 13 174 282 droits de vote. Se référer au communiqué de presse en date du 16 janvier 2023 disponible sur le site internet de la Société.

⁴ Sur la base d'un capital composé de 13 118 227 actions représentant au plus 13 174 282 droits de vote. Se référer au communiqué de presse en date du 1^{er} février 2023 disponible sur le site internet de la Société.

⁵ Se référer au communiqué de presse en date du 18 décembre 2023 disponible sur le site internet de la Société.

⁶ Se référer au communiqué de presse en date du 1^{er} février 2023 disponible sur le site internet de la Société.

⁷ Se référer au communiqué de presse en date du 15 mars 2023 disponible sur le site internet de la Société.

⁸ Se référer au communiqué de presse en date du 29 mars 2023 disponible sur le site internet de la Société.

⁹ Se référer au communiqué de presse en date du 13 avril 2023 disponible sur le site internet de la Société.

¹⁰ Se référer au communiqué de presse en date du 27 avril 2023 disponible sur le site internet de la Société

- La société BIOSYNEX DIAGNOSTICS HANGZHOU, société de droit chinois, a été créée en mai 2023 et est détenue par la société BIOTEST (fournisseur historique de BIOSYNEX pour les Tests de Diagnostic Rapide – TDR) à hauteur de 51%, et par la société BIOSYNEX SA à hauteur de 49%. L'objectif de cette joint-venture est de concevoir, fabriquer et commercialiser à destination exclusive du Groupe BIOSYNEX des TDR.
- BIOSYNEX a acquis en date du 8 juin 2023 l'activité de soins oculaires des LABORATOIRES INNOXA¹¹. Le périmètre inclut une gamme complète de produits de soin (sprays, collyres, etc) afin de traiter les yeux irrités, rouges ou fatigués et des produits de nettoyage pour lentilles de contact et lunettes. Cette acquisition permet à BIOSYNEX de renforcer la Division Pharmacie du Groupe (BIOSYNEX Pharma) et lui ouvre un nouveau marché, tant en France qu'à l'International dans le domaine de la sécheresse oculaire.
- BIOSYNEX a signé le 9 juin 2023 un contrat d'acquisition visant la totalité des actions non encore détenues par BIOSYNEX de la société américaine PROCISED¹². Par cette opération, NESTLE HEALTH SCIENCE ainsi que les autres actionnaires, employés, anciens employés et investisseurs qui représentaient un bloc de 57,33% du capital ont cédé l'intégralité de leurs titres en contrepartie d'un paiement initial immédiat, d'un paiement différé dû le 28 décembre 2023 et d'un complément de prix qui sera versé sous réserve de l'obtention des autorisations de commercialisation de la FDA. Le complément de prix a été payé en octobre 2023 suite à l'obtention des autorisations FDA ¹³.
- La filiale américaine de BIOSYNEX, CHEMBIO Diagnostics Inc, a signé le 20 juillet 2023 un contrat d'acquisition de la totalité des actions de la société QUALIGEN Inc., société de droit du Delaware basée à Carlsbad, Californie, en contrepartie d'un paiement total en numéraire¹⁴.
- La société PRIMADIAG SAS, détenue à hauteur de 23,14% par BIOSYNEX, a été mise en redressement judiciaire en date du 7 décembre 2023. La liquidation judiciaire de la société a été annoncée le 15 février 2024. La société a été exclue du périmètre de consolidation au 31 décembre 2023.
- La société CHEMBIO DIAGNOSTICS NIGERIA a été créée le 19 décembre 2023. Elle n'est pas intégrée dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2023 et n'a pas d'activité à ce jour.

¹¹ Se référer au communiqué de presse en date du 8 juin 2023 disponible sur le site internet de la Société.

¹² Se référer au communiqué de presse en date du 12 juin 2023 disponible sur le site internet de la Société.

¹³ Se référer au communiqué de presse en date du 3 octobre 2023 disponible sur le site internet de la Société.

¹⁴ Se référer au communiqué de presse en date du 21 juillet 2023 disponible sur le site internet de la Société.

2.1.2.3.2 Activités et résultats des filiales et sociétés contrôlées

Les données relatives aux sociétés dont les états financiers sont tenus dans une devise différente de l'euro ont été converties au taux de clôture de la période pour les éléments de bilan et au taux moyen de la période pour les éléments du compte de résultat. Les éléments présentés dans ce tableau sont en milliers.

Sociétés	Lieu du siège social	Devises	Capital en milliers de devises	Capitaux propres autres que le capital en milliers de devises	Capital en milliers d'euros	Capitaux propres autres que le capital en milliers d'euros	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus brute en milliers d'euros	Valeur comptable des titres détenus nette en milliers d'euros
Filiales (plus de 50%)									
Biosynex Deutschland GmbH *	Allemagne	EUR	31	NC	31	NC	100%	3 431	-
Biosynex Swiss SA	Suisse	EUR	86	7 440	86	7 440	100%	89	89
Biosynex Pharma Benelux Srl	Belgique	EUR	3 500	356	3 500	356	100%	3 500	3 500
Biosynex Pharma SAS	France	EUR	10	-	10	-	100%	10	10
BHR Pharmaceuticals Ltd	Angleterre	GBP	38	-63	46	-74	81%	2 203	2 203
Bigix Pharma Srl	Italie	EUR	10	-230	10	-230	100%	2 100	2 100
Avalun SAS	France	EUR	143	-5 107	143	-5 107	100%	11 500	580
Doc2u SAS	France	EUR	286	-474	286	-474	100%	1 700	1 700
Medkoncept A/S	Danemark	DKK	400	-282	54	-38	75%	711	711
ProciseDx Inc	Etats-Unis	USD	28 627	-34 669	26 342	-31 810	100%	20 756	20 756
Rhogen	Espagne	EUR	3	95	3	95	80%	1 050	1 050
Chembio Diagnostics Systems, Inc	Etats-Unis	USD	2	442	2	400	100%	15 534	15 534
Participations (entre 10 et 50%)									
Biosynex Diagnostics Hangzhou	Chine	CNY	8 516	39	1 085	5	49%	545	545
Primadiag SAS*	France	EUR	758	NC	758	NC	23,24%	1 468	0
Autres participations									
N/A									

Sociétés	Lieu du siège social	Devises	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés en milliers d'euros	Montant des cautions et avals donnés par la société en milliers d'euros	Résultat du dernier exercice clos en milliers de devises	Chiffre d'affaire HT du dernier exercice clos en milliers de devises	Dividendes en milliers d'euros encaissés par la société au cours de l'exercice
Filiales (plus de 50%)							
Biosynex Deutschland GmbH *	Allemagne	EUR	-	-	NC	-	-
Biosynex Swiss SA	Suisse	EUR	-	-	-2 439	8 804	45 086
Biosynex Pharma Benelux Srl	Belgique	EUR	-	-	-764	1 406	-
Biosynex Pharma SAS	France	EUR	-	-	-	-	-
BHR Pharmaceuticals Ltd	Angleterre	GBP	700	-	-28	4 283	-
Bigix Pharma Srl	Italie	EUR	-	-	-716	1 986	-
Avalun SAS	France	EUR	9 421	-	-3 298	627	-
Doc2u SAS	France	EUR	1 094	-	-626	260	-
Medkoncept A/S	Danemark	DKK	900	-	-3 932	1 425	-
ProciseDx Inc	Etats-Unis	USD	6 595	-	-5 178	559	-
Rhogen	Espagne	EUR	620	-	-138	465	-
Chembio Diagnostics Systems, Inc	Etats-Unis	USD	19 039	-	0	0	0
Participations (entre 10 et 50%)							
Biosynex Diagnostics Hangzhou	Chine	CNY	-	-	-1 026	0	-
Primadiag SAS	France	EUR	1 217	-	NC	NC	-
Autres participations							
N/A							

* Sociétés en cours de liquidation sans informations financières disponibles

2.1.2.3.3 Aliénation d'actions et participations croisées

Néant.

2.1.2.3.4 Contrats conclus avec les filiales

Avec THERADIAG :

En date du 6 juillet 2023, la Société a conclu une convention de prestation de service en matière d'assistance de production et une convention de prestation de service en matière réglementaire - assurance – qualité avec la société THERADIAG.

2.1.2.4 Analyse de l'évolution des affaires du Groupe

Se reporter à la section 2.1.2.1 ci-dessus.

Avec un résultat financier de -3,1 M€, un résultat exceptionnel de 2,3 M€ et un produit d'impôt de 2,6 M€ (comprenant un crédit d'impôt recherche de +0,6 M€), le résultat net 2023 ressort à -37,1 M€, en forte baisse par rapport à l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2023, le Groupe enregistre des capitaux propres (part du Groupe) de 124,5 M€ contre 162,5 M€ au 31 décembre 2022. La variation s'explique essentiellement par le résultat net de l'exercice.

L'endettement net hors factor ressort à 45,8 M€ à fin 2023 contre un endettement net de - 27,9 M€ à fin 2022. La variation de la trésorerie nette s'explique principalement par les activités liées aux opérations d'investissement pour 55,6 M€ et une souscription d'emprunt court terme pour 20 M€.

2.1.2.5 Activité en matière de recherche et développement

▪ **Activité R&D Diagnostic in vitro**

Suite aux opérations de croissance externe, l'activité R&D diagnostic in vitro du groupe est principalement localisée sur 5 sites : BIOSYNEX (Illkirch Graffenstaden), THERADIAG (Croissy Beaubourg), AVALUN (Grenoble), CHEMBIO (Medford, NY, USA) et PROCISEDIX (San Diego, CA, USA).

✓ BIOSYNEX - Unité de biologie moléculaire

Les développements suivants sont actuellement en cours :

- Dans l'objectif de compléter la gamme des infections gastrointestinales, un développement permettant la détection des bactéries et des virus gastro intestinaux a été finalisé et les études pour l'obtention du marquage CE IVDR sont en cours.

Une étude clinique a débuté dans un centre de référence durant ce second semestre 2023 et s'achèvera durant le premier trimestre 2024. D'autres sont en cours de discussion pour un démarrage courant 2024.

- Le développement d'un test d'amplification isothermale, pour le dépistage rapide de la Malaria sur des prélèvements sanguins, est en phase d'optimisation chez BIOSYNEX.

Pour ce développement, la technologie de séchage « airdry » a été mise en place et optimisée chez BIOSYNEX. Cette technologie permet un transport à température ambiante et évite le stockage à des températures inférieures ou égales à -20°C.

La technologie « airdry » est une alternative à la lyophilisation et a pour avantage de réduire le temps de production avec un gain économique en termes d'infrastructure et d'énergie.

✓ BIOSYNEX - Unité tests rapides

En collaboration avec sa filiale AVALUN et avec son fournisseur Biotest, BIOSYNEX a travaillé à l'adaptation sur son lecteur Labpad d'un test quantitatif utilisant un marqueur fluorescent pour doser la Calprotectine dans les selles, marqueur d'inflammation digestive qui a été référencé dans les actes de biologie remboursés début 2024. Le lancement de ce test est prévu au deuxième semestre 2024. D'autre part, BIOSYNEX a poursuivi sur de nouvelles applications le développement de contrôles positifs présentés sous forme de billes lyophilisées, permettant ainsi une utilisation simple pour l'utilisateur du test dans des conditions optimales de stabilité.

Par ailleurs, dans une stratégie de rationalisation et de spécialisation des sites de R&D, l'activité R&D sera désormais centralisée sur le site de Chembio à Medford (NY, USA).

Au cours de l'exercice 2023, l'activité R&D de Theradiag s'est principalement concentrée sur la poursuite de son programme de développement de coffrets de monitoring des biothérapies. 6 projets de développement ont été finalisés : Ocrelizumab, anti-Ocrelizumab, Natalizumab, anti-Natalizumab, anti-Infliximab totaux et Anti-Adalimumab totaux. 6 projets sont en cours de développement ou en cours de finalisation : Belatacept, Anti-Belatacept, Pembrolizumab, Anti-Pembrolizumab, Nivolumab, Anti-Nivolumab. Ces coffrets de monitoring des biothérapies permettent la quantification de la molécule thérapeutique et d'anticorps anti-médicament dans des échantillons de sérum et plasma humain afin d'aider les cliniciens à la prise de décision thérapeutiques. Les coffrets développés ou en cours de développement sont compatibles avec l'instrument de chimiluminescence i-Track commercialisé par Theradiag et les instruments ISYS et i10 de la société IDS. Les démarches sont par ailleurs en cours de réalisation auprès des autorités de santé pour l'enregistrement des produits en conformité avec la nouvelle réglementation IVDR.

Dans le cadre du partenariat de développement signé avec la société AliveDx (Quotient) en 2022, les équipes R&D de Theradiag ont été impliquée dans des applications couvertes par cette collaboration, à savoir le développement d'une solution pour le diagnostic des vascularites et de la maladie coéliquaie et reposant sur la technologie multiplexe AliveDx microarray (Mosaicq).

✓ AVALUN

Au cours de l'exercice, Avalun a finalisé le développement et les validations cliniques du nouveau test Fibrinogène sur Labpad dénommé Tsmart FIB Batrox pour obtention du marquage CE selon le règlement IVDR.

✓ CHEMBIO

Au cours de l'exercice 2023, les réalisations suivantes ont été enregistrées :

- Test DPP Syphilis TnT IgM/IgG:

Le test DPP Syphilis TnT est un test multiplex combiné à un lecteur destiné à détecter les anticorps IgM et IgG spécifique ou non de Treponema. Ce test innovant de dépistage et de confirmation peut différencier une infection aiguë d'une infection ancienne, ce qui permet de prendre la bonne décision en matière de traitement. La conception du produit a été finalisée après la pré-soumission à la U.S Food and Drug Administration (« FDA »).

Des essais cliniques externes sur des lots de production sont en cours sur deux sites. Des réunions sont prévues avec des spécialistes du CDC qui a financé le projet pour évaluer l'intérêt du test dans la prise en charge de l'infection syphilitique.

- Sure Check HIV OTC :

Ce produit est un autotest de dépistage de l'infection à VIH destiné au marché OTC américain (pharmacies). Deux études cliniques sont en cours pour montrer l'intérêt du test dans le cadre d'une utilisation par des utilisateurs profanes de plus de 13 ans dans l'aide au diagnostic de l'infection par le VIH. Des études de praticabilité et d'interprétation sont en cours sur 2 sites. 3 autres sites démarreront des études similaires au premier semestre 2024. La fin des études est prévue au 4ème trimestre 2024 et sera suivi d'une soumission du dossier à la FDA (Pre-Market Submission).

En outre, CHEMBIO poursuit un développement dans le domaine des maladies transmises par les tiques. Un projet sur la santé féminine a été mis en pause.

Deux nouveaux projets issus d'une collaboration avec Biosynex/Theradiag sont en cours sur des applications non infectieuses.

✓ PROCISEDX

Les ressources de ProciseDx en matière de R&D et d'essais cliniques au cours de l'exercice 2023 ont été consacrées à l'approbation par la FDA et à la préparation au lancement de deux produits ProciseDx IFX et Procise ADL sur le marché américain.

Les réalisations comprennent :

- Succès de l'approbation de novo des produits ProciseDx IFX et Procise ADL pour la détection du sérum dans les laboratoires de complexité modérée aux États-Unis. Il s'agit des deux premiers tests TDM pour les produits biologiques jamais approuvés par la FDA.
- Préparation et réalisation d'une étude de préparation au lancement des produits ProciseDx IFX et ADL de novo. Il s'agissait notamment de mettre à jour les notices des produits, les logiciels, les numéros de pièces, etc. pour répondre aux exigences de la FDA américaine.
- Soumission 510(k) de l'ADL avec réalisation du test sur sang capillaire prélevé au bout du doigt.

▪ **Activité R&D Dispositifs médicaux**

L'activité R&D Dispositifs médicaux du groupe est assurée par BIOSYNEX et DOC2U.

BIOSYNEX a finalisé avec succès les essais de qualification et de certification de son tensiomètre de poignet fin 2023. Ce produit a été développé pour un prix accessible, tout en proposant des fonctionnalités et une précision de mesure haut de gamme. Ce tensiomètre disposera de connectivité, qui permettra aux patients de facilement suivre l'évolution de leur tension. Le contexte international du dispositif médical offre des opportunités d'internalisation des connaissances et de réindustrialisation. Ce tensiomètre est entièrement développé en interne et répond aux exigences des normes internationales les plus récentes. L'industrialisation est gérée en direct par les équipes du groupe, qui confient la fabrication à un industriel français. Ce produit, dont le lancement commercial est prévu mi-2024, bénéficiera donc de la certification Origine France Garantie.

Dans cette même logique, un thermomètre médical a été développé au cours de l'année 2023. Tout en reprenant le principe d'une mesure frontale sans contact, qui a fait le succès des thermomètres BIOSYNEX, ce produit veut moderniser cette gamme de produits. Un design novateur et une ergonomie soignée seront les atouts de ce thermomètre. Comme le tensiomètre, les connaissances fondamentales du produit sont détenues par les équipes de BIOSYNEX et ce produit sera conforme aux normes les plus récentes. L'industrialisation et la fabrication seront française, tout en maintenant un prix très compétitif par rapport à la concurrence internationale.

2.1.2.6 Succursales

La filiale BIOSYNEX Swiss SA possède un établissement stable en France située au 22 Bd Sébastien Brant – 67400 Illkirch Graffenstaden.

2.1.3 Evénements postérieurs à la clôture

2.1.3.1 Eléments juridiques

Lors de sa réunion en date du 22 avril 2024, le Conseil d'administration a constaté l'acquisition définitive de 6.128 actions gratuites qui avaient été attribuées aux salariés de THERADIAG par l'attribution de 874 actions auto détenues.

2.1.3.2 Discussions en cours avec les partenaires financiers pour un réaménagement de la dette existante suite à un bris de covenants à venir

Les agrégats financiers du Groupe au 31 décembre 2023 ne permettent pas à la Société de respecter à cette date, les ratios financiers prévus dans la documentation de la tranche confirmée du crédit syndiqué de 26,2 M€. En outre, elle doit rembourser au 30 avril le crédit revolving de 20 M€ et respecter une période de 15 jours après ce remboursement avant de pouvoir le retirer. Le non-respect de ces dispositions contractuelles permet potentiellement aux prêteurs de rendre exigible la tranche confirmée de 26,2 M€ et, à compter du 30 avril, le crédit revolving de 20 M€. La trésorerie actuelle ne permettrait pas de faire face à ces dettes si elles étaient exigées.

La société a initié des discussions avec ses prêteurs afin d'obtenir des waivers sur le non-respect des ratios financiers et le report d'un mois de la période de remboursement du crédit revolving. Un réaménagement des dettes existantes liées au contrat syndiqué (46,2 M€) est également à l'étude (allongement de maturité, consolidation du crédit revolving, plus grande souplesse dans les covenants).

Afin de poursuivre les investissements nécessaires à sa transformation et la transition vers son nouveau business model, le groupe devra faire appel à de nouveaux financements externes. Biosynex a mandaté une banque d'affaires pour l'accompagner dans l'aménagement et le renforcement de sa structure de financement. A ce titre, la société travaille actuellement à la recherche de nouveaux financements dont la forme reste à définir (capitaux propres / quasi capitaux propres) et qui pourraient avoir un impact dilutif en capital.

2.1.3.3 Prise de participation et de contrôle et réorganisation juridique

2.1.3.3.1 PROCISEDX

Dans le cadre d'une réorganisation juridique du Groupe, la société PROCISEDX, détenue à 100% par BIOSYNEX, a été cédée à CHEMBIO DIAGNOSTICS INC avec une date d'effet au 1^{er} janvier 2024.

2.1.3.3.2 CHEMBIO DIAGNOSTICS GERMANY

Dans le cadre d'une réorganisation juridique du Groupe, la société CHEMBIO DIAGNOSTICS GERMANY, détenue à 100% par CHEMBIO DIAGNOSTICS INC, a été cédée à BIOSYNEX avec une date d'effet au 1^{er} janvier 2024. Sa dénomination sociale a été changé en BIOSYNEX TECHNOLOGIES en date du 13 mars 2024.

2.1.3.3.3 BIOSYNEX NORDIC

A la suite du contrat d'acquisition portant sur 75% du capital de la société BIOSYNEX NORDIC (ex MEDKONCEPT A/S) signé en décembre 2022, les actionnaires minoritaires ont exercé l'option portant sur le solde du capital. BIOSYNEX SA détient désormais 100% du capital de la société BIOSYNEX NORDIC (depuis le 4 avril 2024).

2.1.4 Principaux risques et incertitudes

2.1.4.1 Présentation des risques liés aux activités du Groupe

Les activités du Groupe impliquent une exposition à différents risques qui font l'objet d'un travail régulier d'identification et de gestion. Dans un environnement incertain et en évolution permanente, la gestion des risques constitue un élément essentiel pour assurer la pérennité des activités du Groupe. Les principaux risques sont décrits ci-dessous.

2.1.4.2 Dépendance liée aux produits relatifs à la Covid-19

Avec des ventes liées aux produits Covid-19 représentant 11,7% des ventes totales au cours de l'exercice 2023 (contre 71,7% sur l'exercice 2022), l'activité de BIOSYNEX est nettement moins dépendante du Covid-19 qu'au cours des trois exercices précédents. Le Groupe a poursuivi sa stratégie de diversification en 2023. Celle-ci commence à récolter ses premiers fruits avec une activité hors-Covid-19 en hausse de 48 % par rapport à l'exercice 2022.

2.1.4.3 Risques liés à l'internationalisation

Le modèle d'affaires du Groupe repose sur une diversification de son empreinte géographique. Les implantations éventuelles dans de nouveaux pays font l'objet d'analyses préalables approfondies du risque-pays.

L'absence ou le faible niveau de développement des structures légales et sociales nécessaires à l'exercice d'une activité économique, les lenteurs administratives, l'absence de visibilité sur l'évolution réglementaire ou sur le cadre fiscal, ou des restrictions défavorables imposées par des gouvernements sont autant de paramètres qui, dans certains pays, peuvent avoir un impact sur la bonne conduite des opérations du Groupe.

En plus des risques liés à ses activités locales, le Groupe doit composer avec plusieurs risques propres au développement des affaires à l'international tels que le risque de change, le risque de crédit, les risques liés à la propriété intellectuelle, les risques de transport.

La veille juridique et réglementaire permet au Groupe de maintenir une bonne connaissance de son environnement réglementaire et législatif.

Le Groupe présente par ailleurs ses états financiers en euros et doit convertir certains de ses actifs, dettes, revenus et dépenses en euros en utilisant les taux de change applicables. En conséquence, la fluctuation de la valeur des différentes devises par rapport à l'euro peut affecter la valeur de ces éléments dans ses états financiers, même si leur valeur intrinsèque n'a pas changé dans leur devise d'origine. Ainsi, une hausse de la valeur de l'euro peut induire une baisse de la valeur retranscrite en euro des intérêts détenus par le Groupe en devises étrangères.

2.1.4.4 Risques liés à l'intégration des acquisitions

Le Groupe se développe sur une croissance organique et une politique de croissance externe soutenue depuis la mise en place du financement syndiqué en novembre 2021. La procédure d'intégration et la revue des différents projets permettent d'anticiper les risques liés aux projets de fusion ou d'acquisition. Le groupe effectue un processus de sélection rigoureux des potentielles cibles à acquérir, puis procède à un examen détaillé de l'activité de la cible via un processus d'audit incluant toutes les fonctions clés de l'entreprise (finance, légal, industriel, scientifique et réglementaire, marketing et commercial, ressources humaines). Ces audits détaillés permettent de confirmer l'intérêt dans la cible et de préparer le plan d'intégration. La performance opérationnelle et financière des sociétés acquises pourrait dévier des prévisions, ce risque étant présent dès l'étape initiale de sélection des projets.

Ces acquisitions pourraient engendrer certains risques de synergie avec les nouvelles sociétés acquises, en particulier dans l'intégration du personnel, l'adéquation des systèmes d'information pouvant entraîner des difficultés à réaliser les économies escomptées.

2.1.4.5 Risque de liquidité et critères de continuité d'exploitation

Le risque de liquidité correspond au risque qu'un émetteur ne soit pas en mesure de faire face à ses besoins monétaires grâce à ses ressources financières. Les ressources financières comprennent les ressources générées par les activités et celles mobilisables auprès de tiers.

Le risque de liquidité est caractérisé par l'existence d'un actif à plus long terme que le passif, et se traduit par l'incapacité de rembourser ses dettes à court terme en cas d'impossibilité de mobiliser son actif ou de recourir à de nouvelles lignes bancaires.

Afin de poursuivre les investissements nécessaires à sa transformation et la transition vers son nouveau business model, le groupe devra faire appel à de nouveaux financements externes. Biosynex a mandaté une banque d'affaires pour l'accompagner dans l'aménagement et le renforcement de sa structure de financement. A ce titre, la société travaille actuellement à la recherche de nouveaux financements dont la forme reste à définir (capitaux propres / quasi capitaux propres) et qui pourraient avoir un impact dilutif.

Par ailleurs, (i) La société ne respecte pas, au 31 décembre 2023, les ratios financiers prévus dans la documentation de la tranche confirmée du crédit syndiqué de 26,2 M€ (cf 4.18 de l'annexe) et (ii) elle doit rembourser au 30 avril le crédit revolving de 20 M€ et respecter une période de 15 jours après ce remboursement avant de pouvoir le retirer (échéance initiale au 2 janvier, repoussée suite accord des prêteurs au 31 mars puis au 30 avril). Le non-respect de ces dispositions contractuelles permet potentiellement aux prêteurs de rendre exigible la tranche confirmée de 26, 2 M€ et, à compter du

30 avril, le crédit revolving de 20 M€. La trésorerie actuelle ne permettrait pas de faire face à ces dettes si elles étaient exigées.

La société a initié des discussions avec ses prêteurs afin d'obtenir des waivers sur le non-respect des ratios financiers et le report de la période de remboursement du crédit revolving. Un réaménagement des dettes existantes liées au contrat syndiqué (46,2 M€) est également à l'étude (allongement de maturité, consolidation du crédit revolving, plus grande souplesse dans les covenants).

Les comptes ont été établis selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation sur la base de prévisions de trésorerie 2024 et des projections de son plan stratégique 2024-2028 reposant sur les hypothèses structurantes suivantes :

- Aboutissement favorable des recherches de financement ;
- Aboutissement favorable des discussions sur l'obtention de waivers et la consolidation du crédit revolving.
- Réalisation des objectifs commerciaux du budget 2024/2025 et des objectifs de rentabilité et de CAPEX.

Bien que la Société soit confiante sur la réalisation de ces hypothèses structurantes, aucune assurance ne peut être donnée à cet égard. Cette situation génère une incertitude significative sur la continuité d'exploitation. Dans le cas où une ou plusieurs des hypothèses mentionnées ci-dessus ne se réalisaient pas, la société pourrait ne pas être en mesure de réaliser ses actifs et régler ses passifs dans le cadre normal de son activité.

2.1.4.6 Risque de non-respect d'un covenant financier

Le financement syndiqué conclu en novembre 2021 et dont le montant tiré à fin décembre 2023 est de 46,2 M€ (y compris 20 M€ de crédit revolving court terme) est assorti de covenants financiers susceptibles de générer une exigibilité anticipée. Selon les termes du contrat, les deux covenants financiers suivant doivent être respectés :

- Le « Ratio de levier » désigne le rapport Dettes Financières Nettes sur EBITDA. Ce ratio doit être inférieur à 3. Il pourra cependant être compris entre 3,50 et 4,50 au cours de deux périodes de calcul si le rapport entre les Dettes Financières Nettes et les Fonds Propres est inférieur à 0,85 à la Date de Calcul concernée.
- Le « Ratio de couverture du service de la dette » désigne le rapport Free Cash Flow sur Service de la Dette. Ce ratio doit être supérieur à 1,05. Il pourra cependant être inférieur à 1,05 au cours de deux périodes de calcul si la trésorerie nette est supérieure à 30 M€ à la date de calcul concernée.

Les agrégats financiers du Groupe au 31 décembre 2023 ne permettent pas à la Société de respecter les ratios financiers à cette date.

Des discussions ont été initiées avec le pool bancaire afin d'obtenir un waiver pour sursoir aux conséquences du bris des covenants et pour obtenir un délai supplémentaire pour satisfaire l'obligation de clean down du crédit revolving. Parallèlement, Biosynex a mandaté une banque d'affaires pour l'accompagner dans l'aménagement et le renforcement de la structure de financement du Groupe.

En l'absence de retour du syndicat bancaire à la date d'établissement des comptes annuels, l'endettement lié à la tranche confirmée du contrat syndiqué a été reclassée en dette court terme au 31 décembre 2023 pour un montant de 26,2 M€.

Bien que la Société reste confiante sur le résultat des négociations entamées avec le syndicat bancaire et sur sa capacité à refinancer sa structure de financement, elle n'est pas en mesure à ce jour de confirmer qu'elle obtiendra un waiver de la part du syndicat bancaire, ni qu'elle parviendra à refinancer sa dette.

2.1.4.7 Risque lié au développement et au succès de nouveaux produits

L'activité de la Société consiste essentiellement à développer, fabriquer et commercialiser des dispositifs de diagnostic in vitro et en particulier des tests de diagnostic rapide et des kits de biologie moléculaire. Le développement au sein de l'équipe R&D de nouveaux systèmes, de nouvelles techniques et technologies sont autant de facteurs d'évolution auxquels Biosynex doit sans cesse s'adapter. Un retard de la Société sur le développement de nouveaux produits, pourrait avoir un effet négatif sur l'activité, la situation financière, les résultats de la Société ou son développement. Par ailleurs, Biosynex ne peut s'assurer par avance que les tests qu'elle développe rencontrent une forte demande sur le marché et supplantent les tests existants. Des difficultés dans l'introduction ou la commercialisation de nouveaux produits, peuvent donc survenir et remettre en cause le niveau d'activité envisagée de la Société.

2.1.4.8 Risque lié aux systèmes de santé

Des changements dans les systèmes de remboursement ou dans les montants remboursés aux utilisateurs finaux des tests pourraient avoir un impact sur l'activité de la Société et du Groupe. Si ces derniers voyaient leur niveau de remboursement modifié, cela pourrait impacter leur décision d'utiliser ou non le produit de Biosynex ou de ses filiales.

2.1.4.9 Risque lié à la réglementation et aux différentes législations

Les produits de la Société sont des produits réglementés par divers organismes gouvernementaux. Toute modification dans les exigences réglementaires tant au niveau national, qu'international pourrait amener le Groupe BIOSYNEX à engager des coûts supplémentaires ou à allonger les délais d'examen de ses produits et nuire à leur commercialisation.

2.1.5 Evolution prévisible de la situation de la Société et perspectives d'avenir

Au 1er trimestre 2024, l'activité ressort en croissance de 31% portée par la contribution des nouvelles acquisitions et la dynamique à l'international. La part du CA COVID poursuit sa décrue à 2,0 M€ soit 8% du total.

Pour l'année 2024 dans son ensemble, BIOSYNEX va finaliser l'intégration de ses acquisitions et la constitution de pôles d'excellence autour de ses segments de marchés cibles. En parallèle, le Groupe entend construire un leadership au niveau mondial sur certaines niches, telles que le monitoring des biothérapies avec THERADIAG et ProciseDx avec pour ambition d'intégrer plus de valeurs dans ses offres (conception/développement, ...).

L'exercice 2024 sera également focalisé sur un retour progressif à la rentabilité avec la reprise de la croissance, la réduction de certains frais de structure et l'amélioration de l'efficacité opérationnelle. L'objectif de BIOSYNEX est de viser un chiffre d'affaires d'environ 140 M€ au cours de l'exercice 2025 et un retour à la rentabilité opérationnelle.

2.2 Informations financières de la Société

2.2.1 Résultats économiques et financiers de la Société

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

Le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 69 858 384 euros contre 138 600 006 euros au titre de l'exercice précédent, soit une forte diminution de 49,60%. Ce chiffre d'affaires comprend 17 320 949 euros de ventes à l'exportation contre 19 765 709 euros l'exercice précédent.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 80 078 360 euros contre 144 727 834 euros au titre de l'exercice précédent, soit une forte baisse de 44,67%.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 98 033 777 euros contre à 119 673 640 euros au titre de l'exercice précédent, soit une diminution de 18,08%.

Le résultat d'exploitation ressort à -17 955 417 euros contre un résultat d'exploitation de 25 054 194 euros au titre de l'exercice précédent, soit une forte diminution de 171,67%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 13 362 718 euros contre 12 014 900 euros au titre de l'exercice précédent, soit une augmentation de 11,22%.

Le montant des charges sociales s'élève à 5 792 485 euros contre 4 972 929 euros au titre de l'exercice précédent, soit une augmentation de 16,48%.

L'effectif salarié moyen s'élève à 292 employés contre 272 personnes l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier positif de 40 097 028 euros contre un résultat financier positif de 15 130 576 euros au titre de l'exercice précédent, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 22 141 612 euros contre 40 184 770 euros pour l'exercice précédent, soit une importante diminution de 44,90%.

Compte tenu des éléments ci-dessus,

- du résultat exceptionnel positif de 2 227 334 euros contre un résultat exceptionnel négatif de - 4 065 526 euros au titre de l'exercice précédent,
- de l'intéressement aux résultats de l'entreprise de 0 euros contre 782 817 euros l'exercice précédent,
- d'un impôt de – 504 013 euros contre un impôt de 4 495 375 euros l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 24 872 959 euros, contre un bénéfice de 30 841 051 euros au titre de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2023, le total du bilan de la Société s'élève à 237 593 999 euros contre 215 388 821 euros pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 10,31%.

2.2.2 Proposition d'affectation du résultat de la Société

Il est proposé d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023, soit un bénéfice de 24 872 959 euros en totalité au poste « Report à Nouveau » qui sera ainsi porté après affectation à un solde créditeur de 118 842 528 euros.

Résultat bénéficiaire de l'exercice	24 872 959 €
Affectation à la réserve légale	0 €
Report à nouveau antérieur	92 149 569 €
Bénéfice distribuable	117 022 528 €
Affectation du solde au compte report à nouveau	117 022 528 €

2.2.3 Montant des dividendes mis en distribution au cours des 3 exercices précédents par la Société

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons les dividendes distribués au cours des trois derniers exercices :

Date de clôture	31/12/2020 (*)	31/12/2021 (*)	31/12/2022
Montant par action	0,20 €	2 €	0 €
Montant total	1 935 604 €	20 440 560 €	0 €

(*) Pour certains contribuables, le dividende était éligible à l'abattement de 40 % de l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

2.2.4 Dépenses somptuaires et charges non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal, au regard de l'article 39-4 du CGI pour un montant de 237 912 euros.

2.2.5 Evolution du capital social de la Société sur l'exercice

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	10 252 580	0,10 €
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice	508 290	0,10 €
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice	0	0,10 €
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	10 760 870	0,10 €

2.2.6 Délais de paiement clients et fournisseurs

En application des dispositions de l'article L. 441-6-1 al.1 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, à la clôture du dernier exercice, du solde des créances clients et du solde des dettes fournisseurs, par date d'échéance selon tableaux ci-annexés.

	Article D. 441 I.-1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I.-2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	NC						NC					
Montant TTC total des factures concernées	NC	1 414 013	118 794	610 445	166 505	2 309 756	NC	380 766 €	326 359 €	14 927 €	925 878 €	1 647 930 €
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	NC	2,17%	0,18%	0,94%	0,26%	3,55%						
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice	NC						0,46%	0,40%	0,02%	1,13%	2,00%	
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	Aucune facture n'a été exclue – le nombre de factures présenté au (A) contient l'ensemble des factures reçues et échues au 31 décembre 2022 – y compris celles antérieurement reçues à l'exercice 2022 et toujours non payées						Aucune facture n'a été exclue – le nombre de factures présenté au (A) contient l'ensemble des factures échues au 31 décembre 2022 – y compris celles antérieurement émises à l'exercice 2022 et toujours non réglées					
Montant total des factures exclues	N/A						N/A					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code du commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux						Délais légaux					

2.2.7 Tableau des résultats des 5 derniers exercices de la Société

Nature des Indications / Périodes	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	1 076 087	1 025 258	1 113 534	915 399	913 545
b) Nombre d'actions émises	10 760 870	10 252 580	11 135 340	9 153 985	9 135 448
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
d) Nombre maximal d'actions futures à créer par exercice de BSAR				378 656	
e) Actions attribuées à titre gratuit				766 200	
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	69 860 696	138 600 006	237 300 756	129 110 465	34 230 162
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	33 900 078	48 236 427	79 186 351	40 954 137	1 926 251
c) Impôt sur les bénéfices	-504 013	4 495 375	17 788 257	10 744 053	-215 739
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	34 404 091	43 741 052	61 398 094	30 210 084	2 141 990
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	24 872 959	30 841 051	54 942 045	28 759 098	1 115 643
f) Montants des bénéfices distribués			20 440 560		
g) Participation des salariés	-	782 817	2 106 305	1 766 213	51 879
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	-	4,27	5,51	3,3	0,23
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	-	3,01	4,93	3,14	0,12
c) Dividende versé à chaque action	-	-	2,00	0,20	-
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés	292	250	228	200	144
b) Montant de la masse salariale	13 362 718	12 014 890	9 673 437	8 814 793	5 807 253
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	5 792 485	4 972 929	4 542 700	3 998 114	2 323 688

2.2.8 Prêt inter-entreprises

Se reporter à la section 2.1.2.3.2 ci-dessus.

2.3 Organes d'administration

2.3.1 Le Conseil d'administration

2.3.1.1 Composition

Le Conseil d'administration est composé des personnes suivantes :

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Durée du mandat d'administrateur	Durée du mandat de Directeur Général ou Directeur Général Délégué
M. Larry ABENSUR , Président du Conseil d'administration et Directeur Général	<u>Date de renouvellement</u> : AG 9 mai 2022 <u>Date d'échéance du mandat</u> : AG 2028 sur les comptes 2027	<u>Date de nomination</u> : Conseil d'administration du 24 juin 2015 <u>Date d'échéance du mandat</u> : AG 2028 sur les comptes 2027
AL.A. FINANCIERE , Administrateur, représentée par Monsieur Larry ABENSUR,	<u>Date de renouvellement</u> : AG 31 mai 2023 <u>Date d'échéance du mandat</u> : AG 2029 sur les comptes 2028	N/A
Monsieur Thomas LAMY , Administrateur et Directeur Général Délégué	<u>Date de renouvellement</u> : AG du 10 mai 2021 <u>Date d'échéance du mandat</u> : AG 2027 sur les comptes 2026	<u>Date de nomination</u> : Conseil d'administration du 24 juin 2015 <u>Date d'échéance du mandat</u> : AG 2027 sur les comptes 2026
Monsieur Thierry PAPER , Administrateur et Directeur Général Délégué	<u>Date de renouvellement</u> : AG du 9 mai 2022 <u>Date d'échéance du mandat</u> : AG 2028 sur les comptes 2027	<u>Date de nomination</u> : Conseil d'administration du 24 juin 2015 <u>Date d'échéance du mandat</u> : AG 2028 sur les comptes 2027
Monsieur Elie FRAENCKEL , Administrateur	<u>Date de renouvellement</u> : AG du 9 mai 2022 <u>Date d'échéance du mandat</u> : AG 2028 sur les comptes 2027	N/A

2.3.1.2 Rémunération des administrateurs

La rémunération annuelle globale fixée à 40.000 € par an lors de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires en date du 31 mai 2023 a été entièrement distribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

La nomination de deux nouveaux administrateurs, ainsi qu'un montant de 130.000 € au titre de l'exercice 2024 seront proposés à l'Assemblée Générale Mixte du 7 juin 2024.

2.3.2 La Direction

La direction de la Société et du groupe BIOSYNEX est assurée par :

- Monsieur Larry ABENSUR, Président Directeur Général,
- Monsieur Thomas LAMY, Directeur Général Délégué,
- Monsieur Thierry PAPER, Directeur Général Délégué,

- Monsieur Oren BITTON, Directeur Général Délégué, nommé lors de la réunion du Conseil d'administration du 11 août 2022 pour une durée de 3 ans.

2.3.3 Mandat des Commissaires aux comptes

Le renouvellement du mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société Deloitte & Associés a été décidé à l'Assemblée Générale du 9 mai 2022 pour une durée de six exercices venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027 et tenue au cours de l'année 2028. Il a été décidé de ne pas renouveler le mandat de BEAS, commissaire aux comptes suppléant, conformément à la loi.

Le Co-commissaire aux comptes titulaire, Monsieur Elie DANAN et le Co-commissaire aux comptes suppléant, la société TEAM WONGKOEFFT AUDIT, représentée par Monsieur Gérald WONGKOEFFT ont été nommés par l'Assemblée Générale Mixte du 10 mai 2021, pour une durée de six exercices venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026 et tenue au cours de l'année 2027.

2.3.4 Prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme

Dans le cadre des règles Euronext Growth en vigueur, il est précisé que BIOSYNEX, ses dirigeants et mandataires sociaux, respectent la Directive (UE) 2015/849 du Parlement européen et du Conseil en date du 20 mai 2015 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme ainsi que tous autres règlements et/ou législations nationaux afférents.

Par ailleurs, BIOSYNEX, ses dirigeants et mandataires sociaux, ne figurent pas sur la liste de sanctions de l'Union Européenne ou la liste établie par l'OFAC.

2.4 Informations relatives aux titres de la Société

2.4.1 Actionnariat

Au 31 décembre 2023 :

Actionnaires	Titres	% capital	Droits de vote	% de droit de vote
ALA FINANCIERE	3 759 995	34,94%	5 656 612	38,95%
Larry ABENSUR	667 227	6,20%	1 294 878	8,92%
Famille Larry ABENSUR	2 087	0,02%	4 174	0,03%
Sous total Famille ABENSUR	4 429 309	41,16%	6 955 664	47,89%
AJT FINANCIERE	994 796	9,24%	1 979 592	13,63%
Thomas LAMY	168 184	1,56%	336 368	2,32%
Sous total Thomas LAMY	1 162 980	10,81%	2 315 960	15,95%
AXODEV	282 952	2,63%	565 904	3,90%
Thierry PAPER	107 036	0,99%	214 072	1,47%
Sous total Thierry PAPER	389 988	3,62%	779 976	5,37%
Flottant	4 461 600	41,46%	4 471 600	30,79%
Auto-détention	316 993	2,95%		
Total	10 760 870	100,00%	14 523 200	100,00%

2.4.2 Informations relatives aux instruments dilutifs

2.4.2.1 Attribution d'actions gratuites

Il n'y a pas eu d'attribution d'actions gratuites au bénéfice de salariés et mandataires sociaux au cours de l'exercice 2023.

Toutefois, lors de sa réunion en date du 20 octobre 2023, le Conseil d'administration, faisant usage de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 8 juin 2020, a décidé la création de 28.900 actions de 0,10 euro de valeur nominale chacune à la suite de l'acquisition définitive d'actions gratuites, représentant une augmentation de capital social d'un montant de 2.890 euros. Le capital social de la Société a ainsi été porté de 1.025.258 euros à 1.028.148 euros.

Au 31 décembre 2023, le seul plan d'attribution gratuite d'actions ouvert est un plan qui avait été attribué à des salariés de THERADIAG et qui a été repris par BIOSYNEX dans le cadre de la fusion entre les deux sociétés en date du 15 décembre 2023 :

	Plan AGA 2022
Date d'assemblée	25 juin 2020
Date d'attribution	27 janvier 2022
Nombre d'actions attribuées à l'origine	7.842 actions Theradiag, soit 1.120 actions Biosynex
Point de départ de la période d'acquisition	27 janvier 2022
Date d'expiration de la période d'acquisition	2 ans, soit jusqu'au 27 janvier 2024
Date d'expiration de la période de conservation	2 ans, soit jusqu'au 27 janvier 2026
Prix de souscription d'une action	N/A
Modalités d'exercice	Condition de présence
Nombre d'actions gratuites acquises	0
Nombre cumulé d'actions gratuites annulées ou caduques	1.714 actions Theradiag, soit 246 actions Biosynex
Nombre total d'actions gratuites en cours d'acquisition	6.128 actions Theradiag, soit 874 actions Biosynex

L'acquisition définitive des 6.128 actions gratuites Theradiag, soit 874 actions Biosynex, a été constatée lors de la réunion du Conseil d'administration du 22 avril 2024. A la date du présent rapport aucune action gratuite n'est en période d'acquisition.

2.4.3 Franchissement de seuil

Néant.

2.4.4 Actionnariat des salariés

Quotité de capital détenu à la clôture de l'exercice

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2023.

La proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel selon la définition de l'article L. 225-102 du Code de Commerce s'élève au 31 décembre 2023 à moins de 0,8 %.

2.4.5 Opérations par la Société sur ses propres titres

	Flux bruts cumulés	
	Achats	Ventes/transferts
Nombre de titres	316 993	N/A
Cours moyen de la transaction	9,90	N/A
Montants (en valeur d'achat)	3 137 602	N/A
Frais de négociations	7 530	N/A

Nombre d'actions annulées au cours des 12 derniers mois	-
Nombre d'actions utilisées au cours des 12 derniers mois	-
Nombre de titres détenus en portefeuille au 31.12.2023	316 993
Valeur nette comptable du portefeuille au 31.12.2023 *	2 625 369
Valeur de marché du portefeuille au 31.12.2023 **	2 646 892

* calculée au cours moyen du mois de décembre 2023

** valeur des actions valorisées au cours du 31/12/2023

A la date du présent rapport, la Société n'a pas mis en œuvre de contrat de liquidité.

2.4.6 Opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société

Personne concernée	Description de l'instrument financier	Nature de l'opération	Nombre d'opérations	Montant total
Elie Fraenckel Administrateur	Actions	Acquisition	2	61 180

2.4.7 Autocontrôle

Suite à la mise en œuvre d'un programme de rachat en février 2023, Biosynex détient 316.993 actions propres au 31 décembre 2023.

3.1 Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice

Nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la Société.

Monsieur Larry ABENSUR, PDG et administrateur de la société BIOSYNEX, est également :

- Gérant dans la SAS ALA FINANCIERE, Société par actions simplifiée au capital de 7.150 €, ayant son siège social 8 rue du Général Ducrot 67000 STRASBOURG, immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 423 688 654
- Gérant de la SARL ADELE, Société à responsabilité limitée au capital de 1.000 euros, ayant son siège social 8 rue du Général Ducrot 67000 STRASBOURG, immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 794 437 517
- Gérant de la SCI A.L.A. Société civile immobilière au capital de 1.000 €, ayant son siège social 8 rue du Général Ducrot 67000 STRASBOURG, immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 434 503 397.
- Gérant de la SCI ALB, Société civile immobilière au capital de 500 €, ayant son siège social 8 rue du Général Ducrot 67000 STRASBOURG immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 479 659 757.
- Gérant de la SCI ALC, Société civile immobilière au capital de 1.000 €, ayant son siège social 8 rue du Général Ducrot 67000 STRASBOURG, immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 512 052 499
- Gérant de la SCI ALD, Société civile immobilière au capital de 1.000 €, ayant son siège social 8 rue du Général Ducrot 67000 STRASBOURG, immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 519 671 317
- Gérant de la SCI ALE, Société civile immobilière au capital de 1.620.000 €, ayant son siège social 8 rue du Général Ducrot 67000 STRASBOURG, immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 521 237 107
- Cogérant de la SCI ALT, Société civile immobilière au capital de 10.000 €, ayant son siège social 12 rue Ettore Bugatti 67201 ECKBOLSHEIM, immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 524 604 055
- Gérant de la SCI ALF, Société civile immobilière au capital de 1.000 €, ayant son siège social 8 rue du Général Ducrot 67000 STRASBOURG, immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 535 348 189
- Gérant de la SARL ALM, Société à responsabilité limitée au capital de 40.000 €, ayant son siège social 12 rue Ettore Bugatti 67201 ECKBOLSHEIM, immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 753 875 731
- Gérant de la SCI ALS, Société civile immobilière au capital de 100 €, ayant son siège social 8 rue du Général Ducrot 67000 STRASBOURG, immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 789 986 601
- Gérant de la SCI ALG, Société civile immobilière au capital de 10.000 €, ayant son siège social 8 rue du Général Ducrot 67000 STRASBOURG, immatriculée au Registre du Commerce sous le numéro 790 477 616
- Gérant de la SCI ALN, Société civile immobilière au capital de 100 €, ayant son siège social 12 rue Ettore Bugatti 67201 ECKBOLSHEIM, immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 802 974 741
- Gérant de la SCI ALO, Société civile immobilière au capital de 100 €, ayant son siège social 12 rue Ettore Bugatti 67201 ECKBOLSHEIM, immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 803 733 757
- Gérant de la SCI ABP, Société civile immobilière au capital de 1.000 €, ayant son siège social 12 rue Ettore Bugatti 67201 ECKBOLSHEIM, immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 823 547 336
- Gérant de la SCI LA PASTILLE, Société civile immobilière au capital de 1.000 €, ayant son siège social 12 rue Ettore Bugatti 67201 ECKBOLSHEIM, immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 833 681 455
- Gérant de la SCI ALV, Société civile immobilière au capital de 1.000 €, ayant son siège social 12 rue Ettore Bugatti 67201 ECKBOLSHEIM, immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 828 393 363.
- Gérant de la SCI ABC, Société civile immobilière au capital de 1.000 €, ayant son siège social 12 rue Ettore Bugatti 67201 ECKBOLSHEIM, immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 828 399 055.
- Gérant de la SCI LA CHAPELLE, Société civile immobilière au capital de 1.000 €, ayant son siège social 12 rue Ettore Bugatti 67201 ECKBOLSHEIM, immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 840 959 506.
- Président et administrateur de la SA BIOSYNEX SWISS, Société anonyme au capital 100.000 CH, ayant son siège social 29-31 Rue de Romont CH-1700 FRIBOURG, immatriculée au Registre du Commerce du Canton de FRIBOURG sous le numéro IDE CHE 255.489.060.

- Gérant de la SCI RAFALE, Société civile immobilière au capital de 1.000 €, ayant son siège social 17 Rue des Cerisiers 67204 ACHENHEIM, immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 850 847 864.
- Gérant de la SCI ABEXO, Société civile immobilière au capital de 100€, ayant son siège social 12 rue Ettore Bugatti 67201 ECKBOLSHEIM, immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 948 269 329.
- Gérant de la SCI BETTY, Société civile immobilière au capital de 100 €, ayant son siège social 12 rue Ettore Bugatti 67201 ECKBOLSHEIM, immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 880 749 197.
- Président de PROCISEDX Inc, Société par actions au capital de 29.323.066 \$, immatriculée en vertu des lois de l'État du Delaware et ayant son siège social 9449 Caroll Park Drive San Diego, CA 92121, Etats-Unis.
- Administrateur de BHR PHARMACEUTICALS Ltd, Société à responsabilité limitée au capital de 38.300 £, ayant son siège social Unit 41 Centenary Business Centre Hammond Close Attleborough Fields Ind Estate, Nuneaton CV11 6RY, Royaume-Uni.
- Administrateur de BIOSYNEX NORDIC A/S, Société à responsabilité limitée au capital de 400.000 DKK, ayant son siège social Strandvejen 100, 2900 Hellerup, Danemark, immatriculée sous le numéro 38417541.
- Président de BIOSYNEX US HOLDING Inc, Société par actions au capital immatriculée en vertu des lois de l'État du Delaware et ayant son siège social 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis.
- Président de CHEMBIO DIAGNOSTICS Inc, Société par actions au capital immatriculée en vertu des lois de l'État du Delaware et ayant son siège social 701 South Carson Street, Suite 200, Carson City, Nevada 89701, Etats-Unis.
- Président de QUALIGEN Inc, Société par actions au capital de 10 \$ immatriculée en vertu des lois de l'État du Delaware et ayant son siège social 251 Little Falls Drive, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis.
- Directeur Général de CHEMBIO DIAGNOSTICS HOLDINGS GERMANY GmbH, Société à responsabilité limitée Société à responsabilité limitée au capital de 25.000 €, ayant son siège social Schwarzschildstraße 1, 12489 Berlin, Allemagne, immatriculée sous le numéro HRB 199965 B.

La société AL.A. FINANCIERE, Société par actions simplifiée, représentée par son gérant, Monsieur Larry ABENSUR est administrateur de la société BIOSYNEX.

Monsieur Thomas LAMY, Directeur général délégué et administrateur de la société BIOSYNEX, est également :

- Président dans la SAS AJT FINANCIERE, Société par actions simplifiée au capital de 8.000 €, ayant son siège social 6 rue Wencker 67000 STRASBOURG, immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 423 602 432
- Gérant dans la SARL LES JARDINS D'AROMA, Société à responsabilité limitée au capital de 25.000 €, ayant son siège social 102 Grand Rue 67000 STRASBOURG, immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 502 678 592
- Cogérant de la SCI ALT, Société civile immobilière au capital de 10.000 €, ayant son siège social 8 rue Ettore Bugatti 67201 ECKBOLSHEIM, immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 524 604 055
- Gérant de la SCI MILTASSIA, Société civile immobilière au capital de 1.000 €, ayant son siège social 6 rue Wencker 67000 STRASBOURG, immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 500 337 381
- Gérant de la SCI A.J.T., Société civile immobilière au capital de 1.000,00 €, ayant son siège social 6 rue Wencker 67000 STRASBOURG, immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 434 498 457
- Directeur Général et administrateur de la SA BIOSYNEX SWISS, Société anonyme au capital 100.000 CH, ayant son siège 29-31 Rue de Romont CH-1700 FRIBOURG, immatriculée au Registre du Commerce du Canton de FRIBOURG sous le numéro IDE CHE 255.489.060.
- Gérant de la SC CANNES AJT, Société civile au capital de 1.000,00 €, ayant son siège social 6 rue Wencker 67000 STRASBOURG, immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 919 309 674
- Gérant de la SCI CHAMPCALI, Société civile immobilière au capital de 100,00 €, ayant son siège social 6 rue Wencker 67000 STRASBOURG, immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 901 563 106
- Administrateur de BHR PHARMACEUTICALS Ltd, Société à responsabilité limitée au capital de 38.300 £, ayant son siège social Unit 41 Centenary Business Centre Hammond Close Attleborough Fields Ind Estate, Nuneaton CV11 6RY, Royaume-Uni.
- Administrateur de BIOSYNEX NORDIC A/S, Société à responsabilité limitée au capital de 400.000 DKK, ayant son siège social Strandvejen 100, 2900 Hellerup, Danemark, immatriculée sous le numéro 38417541.

Monsieur Thierry PAPER, Directeur général délégué et administrateur de la société BIOSYNEX est également :

- Gérant de la société AXODEV, société à responsabilité limitée au capital de 32.960 €, ayant son siège social 7 Quai Rouget de Lisle 67000 STRASBOURG, immatriculée au Registre du commerce de STRASBOURG sous le numéro 414 068 684

- Liquidateur de la société BIOSYNEX DEUTSCHLAND GmbH, société à responsabilité limitée de droit allemand au capital de 31.000,00 euros dont le siège social est à GÖTTINGEN 37079 /Allemagne - Robert-Bosch-Breite 23, immatriculée sous le n° HRB 3176 au RCS de GÖTTINGEN. Cette société est en cours de liquidation.
- Administrateur de la SA BIOSYNEX SWISS, Société anonyme au capital 100.000 CH, ayant son siège 29-31 Rue de Romont CH-1700 FRIBOURG, immatriculée au Registre du Commerce du Canton de FRIBOURG sous le numéro IDE CHE 255.489.060.
- Président de la PREGNOMIC SAS, Société par actions simplifiée au capital de 100.000 €, ayant son siège social 7 Quai Rouget de Lisle 67000 STRASBOURG, immatriculée au Registre du commerce de STRASBOURG sous le numéro 894 787 993.
- Administrateur de BIOSYNEX NORDIC A/S, Société à responsabilité limitée au capital de 400.000 DKK, ayant son siège social Strandvejen 100, 2900 Hellerup, Danemark, immatriculée sous le numéro 38417541.
- Secrétaire et Trésorier de BIOSYNEX US HOLDING Inc, Société par actions au capital immatriculée en vertu des lois de l'État du Delaware et ayant son siège social 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis.
- Directeur Général de CHEMBIO DIAGNOSTICS HOLDINGS GERMANY GmbH, Société à responsabilité limitée Société à responsabilité limitée au capital de 25.000 €, ayant son siège social Schwarzschildstraße 1, 12489 Berlin, Allemagne, immatriculée sous le numéro HRB 199965 B.

Monsieur Elie FRAENCKEL, Administrateur de la société BIOSYNEX, est également :

- Administrateur de la SA BIOSYNEX SWISS, Société anonyme au capital de 100.000 CH, ayant son siège 29-31 Rue de Romont CH-1700 FRIBOURG, immatriculée au Registre du Commerce du Canton de FRIBOURG sous le numéro IDE CHE 255.489.060.

Monsieur Oren BITTON, Directeur général délégué de la société BIOSYNEX, est également :

- Administrateur unique de BIOSYNEX PHARMA ITALIA, Société à responsabilité limitée au capital de 10.000 €, ayant son siège Via Orfanotrofio, 10, 14100 Asti, Italie, immatriculée sous le numéro 01637370055.
- Gérant de la SCI WILSON, Société civile immobilière au capital de 1.000 €, ayant son siège social 81 A Avenue des Vosges 67000 STRASBOURG, immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 847 507 100.
- Gérant de la SCI PIGEON, Société civile immobilière au capital de 100 €, ayant son siège social 81 A Avenue des Vosges 67000 STRASBOURG, immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 905 380 499.
- Gérant de la SCI VENDENHEIM, Société civile immobilière au capital de 100 €, ayant son siège social 81 A Avenue des Vosges 67000 STRASBOURG, immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 903 153 765.
- Gérant de la SCI GENS, Société civile immobilière au capital de 100 €, ayant son siège social 81 A Avenue des Vosges 67000 STRASBOURG, immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 899 066 187.

3.2 Conventions réglementées

Le Commissaire aux comptes a été informé des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce poursuivies ou conclues au cours de l'exercice 2023 et a établi un rapport spécial, conformément à l'article L. 225-40 du Code de commerce.

Conventions réglementées approuvées au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Avec la société Axodev : Facturation d'honoraires

Personne concernée : M. Thierry Paper, Directeur Général de BIOSYNEX et gérant de la société Axodev.

Le montant des honoraires facturés par Axodev à BIOSYNEX SA s'est élevé à 203.688 € HT au titre de la convention d'honoraires en date du 1^{er} janvier 2009.

Avec la société AJT Financière : Facturation d'honoraires

Personne concernée : M. Thomas Lamy, Directeur Général Délégué de BIOSYNEX et président de la société AJT Financière.

Le montant des honoraires facturés par AJT Financière à BIOSYNEX SA s'est élevé à 200.000,04 € HT au titre de la convention d'honoraires en date du 1^{er} janvier 2009.

Avec la société ALA Financière : Facturation d'honoraires

Personne concernée : M. Larry Abensur, Président Directeur Général de BIOSYNEX et gérant de la société ALA Financière.

Le montant des honoraires facturés par ALA Financière à BIOSYNEX SA s'est élevé à 240.000 € HT au titre de la convention d'honoraires en date du 1^{er} janvier 2009.

Avec la SCI ALE : Contrat de bail commercial

Personne concernée : M. Larry Abensur Président Directeur Général de BIOSYNEX et gérant de la société SCI ALE.

La SCI ALE a facturé à BIOSYNEX au cours de l'exercice 2023 les montants de 793.707,01 € HT au titre du loyer, de 48.000 € au titre des charges et de 31.558 € au titre de la taxe foncière.

Avec M. Elie Fraenckel : Contrat de prestations de service

Personne concernée : M. Elie Fraenckel, Administrateur de BIOSYNEX

Le montant des honoraires facturés par M. Elie Fraenckel s'est élevé à 50 348 € HT au titre du contrat de prestations de service en date du 28 juin 2022.

Avec la société PRIMADIAG SAS : convention de compte courant d'associés

A fin décembre 2023, le solde du compte courant d'associé est de 200.000 €. La société BIOSYNEX SA n'a pas facturé d'intérêts au titre de l'exercice 2023, la société PRIMADIAG étant en procédure de redressement judiciaire depuis le 7 décembre 2023.

Avec la société PREGNOMIC SAS : contrat de fourniture d'anticorps et de protéines

Personnes concernées : Thierry Paper et ALA FINANCIERE, administrateurs de BIOSYNEX sont actionnaires de Pregnomic, AXODEV et AJT FINANCIERE, sociétés respectivement détenues par Thierry Paper et Thomas Lamy, administrateurs de BIOSYNEX, sont également actionnaires de Pregnomic. M. Thierry Paper est Président de PREGNOMIC.

Ce contrat de fourniture n'a pas donné lieu à facturation au cours de l'exercice 2023.

Avec la société PROCISEDx :

Personnes concernées : M. Larry ABENSUR, Président Directeur Général et administrateur de BIOSYNEX et gérant de la société ALA Financière, M. Thomas LAMY, Directeur Général Délégué et administrateur de BIOSYNEX et gérant de la société AJT Financière, M. Thierry PAPER, Directeur Général Délégué et administrateur de BIOSYNEX et gérant de la société AXODEV

- accord de licence et de commercialisation

Accord du 20 octobre 2022 permettant à la Société d'obtenir certains droits exclusifs sur la fabrication, la commercialisation et le développement de produits de ProciseDx sur le territoire suivant : le monde entier à l'exception des Etats-Unis, du Canada, de la Chine et du Japon (les « Pays Exclus »). La licence serait exclusive pour certains domaines d'applications (diagnostic des soins primaires ; diagnostic des établissements de soins d'urgence; diagnostic des données obstétricales et néonatales ; diagnostic de la gastroentérologie point of care, etc.) et non-exclusive pour tous les autres. Cet accord de licence serait conclu moyennant la somme de 5.000.000 de dollars américains à payer par Biosynex selon un échéancier défini dans l'Accord de Licence et de Commercialisation et des royalties.

Cet accord organise également les droits de propriété intellectuelle concernant les produits licenciés, commercialisés et développés (l'« Accord de Licence et de Commercialisation »).

La société PROCISEDx a facturé à BIOSYNEX la somme de 500.000 \$ au titre des royalties minimum de l'année 2023.

- accord de distribution

Accord par lequel ProciseDx fabriquera et fournira certains produits et pièces en attendant la transition complète de la fabrication des produits à Biosynex sur le territoire concerné au titre de la conclusion de l'Accord de Licence et de Commercialisation. Chaque produit fabriqué par ProciseDx donnera lieu à un paiement par Biosynex selon des modalités définies dans le contrat (le « Contrat de Distribution ») et avec la Convention de Prêt et l'Accord de Licence et de Commercialisation, les « Contrats »).

La société PROCISEDX a facturé à BIOSYNEX la somme de 1 040 631 € au titre de ce contrat de distribution au cours de l'année 2023.

Conventions conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Avec M. Mickael Abensur (fils de Monsieur Larry ABENSUR)

Personnes concernées : M. Larry ABENSUR, Président Directeur Général et administrateur de BIOSYNEX

Le 1^{er} février 2023, BIOSYNEX et M. Mickael Abensur ont conclu un contrat de prestations de services liées aux conseils et accompagnement dans l'organisation et la mise en place technique en matière de systèmes et logiciels informatiques et à l'accompagnement lors des opérations de développement auprès des fournisseurs de solutions informatiques et instruments POC menées par BIOSYNEX pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction moyennant la somme de 500 euros HT et hors frais par jour d'intervention. Dans le cadre de ce contrat de prestation de services, M. Mickael ABENSUR a facturé la somme de 10 000 € au titre de l'exercice 2023.

Contrat d'acquisition des titres ProciseDx Inc

Personnes concernées : M. Larry ABENSUR, Président Directeur Général et administrateur de BIOSYNEX et gérant de la société ALA Financière, M. Thomas LAMY, Directeur Général Délégué et administrateur de BIOSYNEX et gérant de la société AJT Financière, M. Thierry PAPER, Directeur Général Délégué et administrateur de BIOSYNEX et gérant de la société AXODEV

Le 9 juin 2023, la société BIOSYNEX SA a acquis l'ensemble des titres de la société PROCISEDX, y compris ceux détenus par ALA Financière, AJT Financière et AXODEV qui avaient été souscrits lors d'une augmentation de capital de la société le 17 juillet 2020. Ce contrat du 9 juin 2023 prévoyait également un complément de prix conditionné à l'obtention de la certification FDA de deux produits obtenue en septembre 2023.

Au titre de ce contrat, la société BIOSYNEX SA a versé au cours de l'exercice 2023 :

- La somme de 250 036,3 \$ à la société ALA Financière pour l'acquisition des titres détenus par elle (y compris complément de prix). Ces titres avaient été achetés pour un montant de 500 000 \$ en juillet 2020.
- La somme de 150 021,76 \$ à la société AJT Financière pour l'acquisition des titres détenus par elle (y compris complément de prix). Ces titres avaient été achetés pour un montant de 300 000 \$ en juillet 2020.
- La somme de 100 014,5 \$ à la société AXODEV pour l'acquisition des titres détenus par elle (y compris complément de prix). Ces titres avaient été achetés pour un montant de 200 000 \$ en juillet 2020.

3.3 Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires

DATE AG	OBJET	NUMERO	ECHÉANCE	MONTANT NOMINAL MAXIMAL PLAFOND	UTILISATION EXERCICE
31/05/2023	ACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS *	15EME RESOLUTION	18 MOIS 30/11/2024	€30 000 000	NON
31/05/2023	ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS EXISTANTES OU A EMETTRE DE LA SOCIETE AU PROFIT DE MEMBRES DU PERSONNEL SALARIE ET AUX MANDATAIRES SOCIAUX ELIGIBLES	16EME RESOLUTION	38 MOIS 30/07/2026	10% CAPITAL SOCIAL	NON
31/05/2023	CONSENTIR DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS AU PROFIT DE MEMBRES DU PERSONNEL SALARIE OU DES SOCIETES OU GROUPEMENTS ET AUX MANDATAIRES SOCIAUX ELIGIBLES	17EME RESOLUTION	38 MOIS 30/07/2026	€1 000 000	NON
31/05/2023	AUGMENTATIONS CAPITAL AVEC MAINTIEN DROIT PREFERENTIEL	18EME RESOLUTION	26 MOIS 30/07/2025	Montant nominal actions : 500 000 € Montant nominal obligations : 20 000 000 €	NON
31/05/2023	AUGMENTATIONS CAPITAL AVEC SUPPRESSION DROIT PREFERENTIEL ET OFFRE AU PUBLIC	19EME RESOLUTION	26 MOIS 30/07/2025	Montant nominal actions : 500 000 € Montant nominal obligations : 20 000 000 €	NON
31/05/2023	AUGMENTATIONS CAPITAL AVEC SUPPRESSION DROIT PREFERENTIEL DANS LA LIMITE DE 20% DU CAPITAL	20EME RESOLUTION	26 MOIS 30/07/2025	Montant nominal actions : 500 000 € Montant nominal obligations : 20 000 000 €	NON
31/05/2023	AUGMENTATIONS CAPITAL AVEC SUPPRESSION DROIT PREFERENTIEL AU PROFIT DE CATEGORIES DE BENEFICIAIRES	21EME RESOLUTION	18 MOIS 30/11/2024	Montant nominal actions : 500 000 € Montant nominal obligations : 20 000 000 €	NON
31/05/2023	AUGMENTATION DES TITRES AVEC MAINTIEN OU SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION	22EME RESOLUTION			NON
31/05/2023	AUGMENTATION CAPITAL PAR INCORPORATION RESERVES PRIMES BENEFICES OU AUTRES	23EME RESOLUTION	26 MOIS 30/07/2025	Montant nominal actions : 750 000 €	NON
31/05/2023	1 000 000 BONS SOUSCRIPTIONS BSA 1 000 000 ACTIONS AU BENEFICE CATEGORIES DE PERSONNES ADMINISTRATEURS CONSULTANTS DIRIGEANTS	24EME RESOLUTION	18 MOIS 30/11/2024	€100 000	NON
31/05/2023	AUGMENTATION DE CAPITAL EN NUMERAIRE RESERVEE AUX SALARIES ADHERENTS PEE	25EME RESOLUTION	26 MOIS 30/07/2025	€100 000	
31/05/2023	LIMITATION GLOBALE DU MONTANT DES EMISSIONS EFFECTUEES EN VERTU DES RESOLUTIONS DE 16 A 25	26EME RESOLUTION		Montant nominal actions : 1 000 000 € Montant nominal obligations : 20 000 000 €	NON
31/05/2023	REDUIRE LE CAPITAL PAR VOIE D'ANNULATION D'ACTIONS	27EME RESOLUTION	18 MOIS 30/11/2024	10% CAPITAL SOCIAL	NON

* Faisant utilisation d'une délégation de l'AG du 9 mai 2022 (16^{ème} résolution), BIOSYNEX a procédé au rachat de 316.993 actions auto-détenues pour un montant total de 3.137.602 euros entre le 8 février 2023 et le 2 octobre 2023.

3.4 Modalité d'exercice de la direction générale

Parmi les modalités d'exercice de la direction générale visées à l'article L.225-51-1 du Code de commerce, le Conseil d'administration a décidé, lors de ses réunions du 24 juin 2015, du 10 mai 2021 et du 24 mars 2022, d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général entre les mains de Monsieur Larry ABENSUR.

4 COMPTES CONSOLIDES DE LA SOCIETE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

4.1 Etats financiers consolidés

4.1.1 Bilan consolidé

Bilan consolidé Présenté en K€									
ACTIF		Note	31/12/2023	31/12/2022	PASSIF		Note	31/12/2023	31/12/2022
Total Actif immobilisé					Capitaux propres				
Immobilisations incorporelles nettes		4.8	131 344	86 858	Capital social		4.16	1 076	1 025
<i>dont écart d'acquisition (*)</i>		4.8	91 544	60 912	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		4.16	25 596	25 596
Immobilisations corporelles nettes		4.9	16 100	8 736	Ecart d'acquisition (BW)		4.16	0	0
Immobilisations financières		4.10	2 462	3 566	Réserves et résultats consolidés		4.16	97 808	135 908
Titres mis en équivalence		4.11	470	1 571	Capitaux propres attribuables aux actionnaires Biosynex			124 480	162 529
					Intérêts minoritaires			-165	4 367
	TOTAL I		150 376	100 732			TOTAL I	124 315	166 896
Total Actif Circulant					Total Autres fonds propres				
Stocks		4.12	38 211	37 674	Avances conditionnées			3 851	2 082
Créances clients et comptes rattachés		4.13	10 649	14 700			TOTAL II	3 851	2 082
Autres créances		4.14	10 665	18 864	Provisions pour risques et charges				
Impôts différés		4.15	5 664	1 199	Provisions pour risques & charges		4.17	2 592	6 349
Valeurs mobilières de placement*			5 995	-			TOTAL III	2 592	6 349
Disponibilités			20 168	87 172	Dettes				
	TOTAL II		91 353	159 609	Dettes financières		4.18	65 964	52 077
					Emprunt obligataire convertible			0	0
					Fournisseurs et comptes rattachés		4.20	15 073	14 988
					Dettes fiscales et sociales			9 685	9 377
					Autres dettes		4.21	20 249	8 571
	TOTAL I à II		241 729	260 341			TOTAL IV	110 971	85 013
					TOTAL PASSIF I à IV			241 729	260 341

* En 2023, reclassement des vmp à part des disponibilités, l'impact en 2022 aurait été de 7.691K€

4.1.2 Compte de résultat consolidé

MODELE DE COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE (ANC 2020-01, art. 281-2)

(Classement des charges et produits par nature)

Compte de Résultat consolidé Présenté en K€

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE présenté en K€	du 01/01/2023 au 31/12/2023 (12 mois)	du 01/01/2022 au 31/12/2022 (12 mois)
Chiffre d'affaires	92 978	196 587
Autres produits d'exploitation	16 284	9 945
Achats consommés	43 846	94 261
Charges de personnel	36 061	21 437
Autres charges d'exploitation	39 933	34 181
Impôts et taxes	950	1 402
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	24 619	10 647
Résultat d'exploitation avant DAP des écarts d'acquisition	(36 146)	44 604
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	1 258	5 721
Résultat d'exploitation après DAP des écarts d'acquisition	(37 404)	38 883
Charges et produits financiers	(3 058)	(3 147)
Charges et produits exceptionnels	2 298	(5 933)
Impôts sur le résultat	(2 555)	8 571
Résultat net des entreprises intégrées	(35 610)	21 231
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	(1 512)	(5 574)
	-	-
Résultat net de l'ensemble consolidé	(37 122)	15 614
Dont	-	-
Résultat net (Part du groupe)	(36 946)	15 657
Intérêts minoritaires	(176)	(44)
Résultat par action	(3,45)	1,53
Résultat dilué par action	(3,45)	1,52

4.1.3 Tableau de flux de trésorerie

	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Flux de trésorerie liés à l'activité :		
Résultat net des sociétés intégrées	(35 610)	21 188
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		0
- Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions nettes de reprises	13 459	21 364
- Variation des impôts différés	(1 995)	(338)
- Plus-values de cession nettes d'impôt	(17)	(8)
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	(24 163)	42 206
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		0
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	14 509	(37 261)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	(9 654)	4 945
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement :		0
Acquisition d'immobilisations (dont VMP)	(39 544)	(37 771)
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôts	77	52
Variation du fonds de garantie factor	483	617
Subvention d'investissement reçues	223	69
Incidence des variations de périmètre	(16 052)	(9 740)
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement :	(54 813)	(46 773)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement :		0
Dividendes versés aux actionnaires de l'entité consolidante	0	(20 443)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	0	0
Augmentation de capital en numéraire	0	0
Variation actions propres / Rachat d'actions	(3 219)	(1 732)
Cession d'actions en auto contrôle		0
Apports / Retraits de compte courant d'associés		0
Emissions d'emprunts	22 410	17 655
Remboursements d'emprunts	(14 828)	(5 566)
Ecart de conversion	808	(729)
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	5 171	(10 814)
VARIATION DE TRESORERIE	(59 296)	(52 641)
Trésorerie d'ouverture	79 464	132 106
Trésorerie de clôture	20 168	79 464

En raison d'un changement de présentation, le TFT 2022 a été modifiée afin d'intégrer le reclassement des VMP de la trésorerie vers les immobilisations.

4.2 Événements significatifs de l'exercice

4.2.1 Succès de l'offre publique d'achat sur les titres de la société THERADIAG et fusion absorption de THERADIAG par BIOSYNEX

Le 16 janvier 2023, BIOSYNEX a annoncé (i) le succès de l'offre publique d'achat initiée par cette dernière visant les actions de la société THERADIAG avec 2 826 997 actions THERADIAG apportées à l'offre et une détention par BIOSYNEX à l'issue de la période d'offre initiale de 9 032 820 actions représentant autant de droits de vote, soit 68,86% du capital de THERADIAG et au moins 68,56% des droits de vote de THERADIAG¹⁵ et (ii) la réouverture de l'offre.

Le 1er février 2023, BIOSYNEX a annoncé les résultats définitifs de l'offre publique d'achat initiée sur les actions de la société THERADIAG. 223 348 actions THERADIAG ont été apportées à l'offre réouverte. A l'issue de l'offre réouverte, BIOSYNEX détient 9 382 354 actions représentant autant de droits de vote, soit 71,52% du capital et au moins 71,22% des droits de vote¹⁶.

Les assemblées générales extraordinaires des actionnaires de THERADIAG et de BIOSYNEX se sont réunies le 15 décembre 2023 et ont approuvé la fusion-absorption de THERADIAG par BIOSYNEX, sur la base d'une parité d'échange de 1 action BIOSYNEX pour 7 actions THERADIAG. La fusion-absorption entraîne la dissolution sans liquidation de THERADIAG, étant précisé qu'elle est, sur le plan comptable et fiscal, rétroactive au 1er janvier 2023. En rémunération des apports réalisés par les actionnaires de THERADIAG et en application de la parité d'échange, BIOSYNEX a procédé à une augmentation de son capital social d'un montant nominal de 47 939 euros par émission de 479 390 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,10 euro chacune, entièrement libérées et attribuées aux actionnaires de THERADIAG (autres que BIOSYNEX). Ces actions nouvelles ont fait l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur Euronext Growth Paris. Les nouvelles actions BIOSYNEX ont été admises sur Euronext Growth Paris sur la même ligne de cotation que les actions existantes (ISIN : FR0011005933). Les actions THERADIAG ont été radiées de la cote le 21 décembre 2023.

4.2.2 Acquisition de la société CHEMBIO DIAGNOSTIC INC

Le 31 janvier 2023, BIOSYNEX et CHEMBIO DIAGNOSTICS (« CHEMBIO ») ont annoncé avoir conclu un accord de fusion définitif (*) selon lequel BIOSYNEX, par l'intermédiaire d'une filiale, acquerra CHEMBIO pour 0,45 \$ par action, ce qui représente une prime de 27% par rapport au cours de clôture de l'action CHEMBIO le 30 janvier 2023, dans le cadre d'une transaction entièrement en numéraire évaluée à 17,2 millions de dollars¹⁷.

(*) la filiale de BIOSYNEX a lancé une offre publique d'achat pour acquérir toutes les actions de CHEMBIO disponibles sur le marché. La réalisation de l'offre publique d'achat est soumise à certaines conditions, notamment l'acquisition d'un nombre d'actions représentant au moins une majorité du nombre total d'actions en circulation de CHEMBIO et d'autres conditions habituelles. Une fois l'offre d'achat réussie, la filiale d'acquisition de BIOSYNEX sera fusionnée dans CHEMBIO, et toutes les actions ordinaires restantes de CHEMBIO seront annulées au même prix que l'offre publique d'achat, soit 0,45 \$ par action.

Le 15 mars 2023, BIOSYNEX a annoncé avoir prolongé la période d'offre publique d'achat sur les titres de CHEMBIO jusqu'au 28 mars 2023¹⁸.

Le 29 mars 2023, BIOSYNEX a annoncé avoir prolongé la période d'offre publique d'achat sur les titres de CHEMBIO jusqu'au 12 avril 2023¹⁹.

Le 13 avril 2023, BIOSYNEX a annoncé avoir prolongé la période d'offre publique d'achat sur les titres de CHEMBIO jusqu'au 26 avril 2023²⁰.

Le 27 avril 2023, BIOSYNEX a annoncé la finalisation de l'acquisition et la fusion de l'acquéreur avec CHEMBIO. À la suite de la fusion, CHEMBIO est devenue une filiale indirecte à 100 % de BIOSYNEX²¹.

Le 20 juillet 2023, CHEMBIO a signé un contrat d'acquisition de la totalité des actions de la société QUALIGEN Inc., société de droit du Delaware basée à Carlsbad, Californie, en contrepartie d'un paiement total en numéraire²². QUALIGEN

¹⁵ Sur la base d'un capital composé de 13 118 227 actions représentant au plus 13 174 282 droits de vote. Se référer au communiqué de presse en date du 16 janvier 2023 disponible sur le site internet de la Société.

¹⁶ Sur la base d'un capital composé de 13 118 227 actions représentant au plus 13 174 282 droits de vote. Se référer au communiqué de presse en date du 1^{er} février 2023 disponible sur le site internet de la Société.

¹⁷ Se référer au communiqué de presse en date du 1er février 2023 disponible sur le site internet de la Société.

¹⁸ Se référer au communiqué de presse en date du 15 mars 2023 disponible sur le site internet de la Société.

¹⁹ Se référer au communiqué de presse en date du 29 mars 2023 disponible sur le site internet de la Société.

²⁰ Se référer au communiqué de presse en date du 13 avril 2023 disponible sur le site internet de la Société.

²¹ Se référer au communiqué de presse en date du 27 avril 2023 disponible sur le site internet de la Société

²² Se référer au communiqué de presse en date du 21 juillet 2023 disponible sur le site internet de la Société.

Inc. était initialement détenue à 100% par la société QUALIGEN THERAPEUTICS qui a souhaité se recentrer sur ses activités thérapeutiques. QUALIGEN Inc. est spécialisée dans le développement, la production et la commercialisation d'une plateforme d'immunoanalyse Fastpack® commercialisée en Europe et aux Etats-Unis.

Sur l'exercice 2023, le sous-groupe Chembio a réalisé un chiffre d'affaires de 27,1 M\$ pour une perte nette de - 14,1 M\$. Le chiffre d'affaires contributif depuis son entrée dans le périmètre de consolidation s'élève à 16 M€ pour un résultat net contributif de - 5,2 M€.

4.2.3 Prise de participation majoritaire dans la société LABORATORIOS RHOGEN

Dans le cadre de l'accélération de son développement à l'international, BIOSYNEX a finalisé en mai 2023 une participation majoritaire à hauteur de 80% dans la société espagnole LABORATORIOS RHOGEN qui était le distributeur exclusif sur la péninsule ibérique de tests de diagnostic rapide liés à la Covid-19. La société a été renommée BIOSYNEX IBERICA.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 586 K€ pour une perte nette de - 331 K€. Le chiffre d'affaires contributif depuis son entrée dans le périmètre de consolidation s'élève à 465 K€ pour un résultat net contributif de 76 K€.

4.2.4 Création d'une joint-venture en Chine

La société BIOSYNEX DIAGNOSTICS HANGZHOU, société de droit chinois, a été créée en mai 2023 et est détenue par la société BIOTEST (fournisseur historique de BIOSYNEX pour les Tests de Diagnostic Rapide – TDR-) à hauteur de 51%, et par la société BIOSYNEX SA à hauteur de 49%. L'objectif de cette joint-venture est de concevoir, fabriquer et commercialiser à destination exclusive du Groupe BIOSYNEX des TDR.

La société n'a pas encore d'activité et n'a pas réalisé de CA depuis sa création pour un résultat à fin décembre 2023 de - 1 026 K€NY. Le résultat net contributif est de -66 K€.

4.2.5 Acquisition de l'activité « Soins oculaires » des LABORATOIRES INNOXA

BIOSYNEX a acquis en date du 8 juin 2023 l'activité de soins oculaires des LABORATOIRES INNOXA²³. Le périmètre inclut une gamme complète de produits de soin (sprays, collyres, etc) afin de traiter les yeux irrités, rouges ou fatigués et des produits de nettoyage pour lentilles de contact et lunettes. Cette acquisition permet à BIOSYNEX de renforcer la Division Pharmacie du Groupe (BIOSYNEX Pharma) et lui ouvre un nouveau marché, tant en France qu'à l'International dans le domaine de la sécheresse oculaire.

4.2.6 Prise de contrôle et acquisition de la totalité du capital de la société PROCISEDX INC

BIOSYNEX a signé le 9 juin 2023 un contrat d'acquisition visant la totalité des actions non encore détenues par BIOSYNEX de la société américaine PROCISEDX²⁴. Par cette opération, NESTLE HEALTH SCIENCE ainsi que les autres actionnaires, employés, anciens employés et investisseurs qui représentaient un bloc de 57,33% du capital ont cédé l'intégralité de leurs titres en contrepartie d'un paiement initial immédiat, d'un paiement différé dû le 28 décembre 2023 et d'un complément de prix versé en octobre 2023 suite à l'obtention des autorisations de commercialisation de la FDA²⁵.

Cette opération est intervenue quelques semaines après l'acquisition de la société CHEMBIO basée à Medford dans l'Etat de New York. L'un des objectifs de BIOSYNEX est d'initier un processus d'intégration de ces deux entreprises pour développer de nombreuses synergies technologiques et industrielles. Des réductions de coûts sont également anticipées par la mutualisation des services commerciaux et administratifs.

Cette prise de contrôle permet également à BIOSYNEX une avancée stratégique dans le monitoring des biothérapies, le contrôle par BIOSYNEX des sociétés THERADIAG et PROCISEDX, positionnant le groupe en leader sur ce marché émergent du monitoring des biothérapies. Une offre combinée des solutions de THERADIAG destinées aux laboratoires centralisés et de la plateforme PROCISEDX destinée à une utilisation décentralisée (dans les petits laboratoires ou en

²³ Se référer au communiqué de presse en date du 8 juin 2023 disponible sur le site internet de la Société

²⁴ Se référer au communiqué de presse en date du 12 juin 2023 disponible sur le site internet de la Société.

²⁵ Se référer au communiqué de presse en date du 3 octobre 2023 disponible sur le site internet de la Société.

cabinet médical : Point of Care) répond aux besoins des différents segments de ce marché. Des collaborations technologiques entre les deux sociétés devraient également permettre d'accélérer le développement d'une offre complète sur la plateforme PROCISEDX en ciblant le dosage de biomédicaments utilisés dans de nombreuses spécialités médicales : rhumatologie, ophtalmologie, dermatologie, neurologie, transplantation et oncologie.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 1,4 M\$ pour une perte nette de - 9,3 M\$. Le chiffre d'affaires contributif depuis son entrée dans le périmètre de consolidation en intégration globale est 141 K€ pour un résultat net contributif de - 5,1 M€.

4.2.7 Liquidation de la société PRIMADIAG SAS

La société PRIMADIAG SAS, détenue à hauteur de 23,14% par BIOSYNEX, a été mise en redressement judiciaire en date du 7 décembre 2023. La liquidation judiciaire de la société a été annoncée le 15 février 2024. La société a été exclue du périmètre de consolidation au 31 décembre 2023.

4.2.8 Création d'une filiale au Nigéria

- La société CHEMBIO DIAGNOSTICS NIGERIA a été créée le 19 décembre 2023. Elle n'est pas intégrée dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2023 et n'a pas d'activité à ce jour et n'a pas été intégrée dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2023.

4.3 Référentiel comptable

Les comptes consolidés du groupe BIOSYNEX ont été établis conformément au règlement ANC 2020-01. L'application rétrospective du nouveau règlement à compter du 1^{er} janvier 2021 n'avait eu aucune incidence sur la valeur des actifs et passifs du groupe au 31 décembre 2021, ni sur le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2023 présentent les caractéristiques suivantes :

➤ Total bilan :	241,7 M€
➤ Résultat net part du groupe :	-36,9 M€

Cette annexe est établie en K euros.

4.4 Principes et méthodes comptables

4.4.1 Principe de continuité d'exploitation

Les comptes du Groupe sont présentés selon le principe de la continuité d'exploitation.

A fin décembre 2023, la trésorerie du Groupe est de 20,2 M€ contre 87 m€ à fin décembre 2022. Les dettes financières auprès d'établissements de crédit s'élèvent à 66 M€, dont 46,2 M€ liés à un financement syndiqué (26,2 M€ de tranche confirmée et 20 M€ de crédit revolving).

Afin de poursuivre les investissements nécessaires à sa transformation et la transition vers son nouveau business model, le groupe devra faire appel à de nouveaux financements externes. Biosynex a mandaté une banque d'affaires pour l'accompagner dans l'aménagement et le renforcement de sa structure de financement. A ce titre, la société travaille actuellement à la recherche de nouveaux financements dont la forme reste à définir (capitaux propres / quasi capitaux propres) et qui pourraient avoir un impact dilutif en capital.

Par ailleurs, (i) La société ne respecte pas, au 31 décembre 2023, les ratios financiers prévus dans la documentation de la tranche confirmée du crédit syndiqué de 26,2 M€ (cf 4.19 de l'annexe) et (ii) elle doit rembourser au 30 avril le crédit revolving de 20 M€ et respecter une période de 15 jours après ce remboursement avant de pouvoir le retirer (échéance initiale au 2 janvier, repoussée suite accord des prêteurs au 31 mars puis au 30 avril). Le non-respect de ces dispositions contractuelles permet potentiellement aux prêteurs de rendre exigible la tranche confirmée de 26,2 M€ et, à compter du 30 avril, le crédit revolving de 20 M€. La trésorerie actuelle ne permettrait pas de faire face à ces dettes si elles étaient exigées.

La société a initié des discussions avec ses prêteurs afin d'obtenir des waivers sur le non-respect des ratios financiers et le report de la période de remboursement du crédit revolving. Un réaménagement des dettes

existantes liées au contrat syndiqué (46,2 M€) est également à l'étude (allongement de maturité, consolidation du crédit revolving, plus grande souplesse dans les covenants).

Les comptes ont été établis selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation sur la base de prévisions de trésorerie 2024 et des projections de son plan stratégique 2024-2028 reposant sur les hypothèses structurantes suivantes :

- Aboutissement favorable des recherches de financement ;
- Aboutissement favorable des discussions sur l'obtention de waivers et la consolidation du crédit revolving.
- Réalisation des objectifs commerciaux du budget 2024/2025 et des objectifs de rentabilité et de CAPEX.

Bien que la Société soit confiante sur la réalisation de ces hypothèses structurantes, aucune assurance ne peut être donnée à cet égard. Cette situation génère une incertitude significative sur la continuité d'exploitation. Dans le cas où une ou plusieurs des hypothèses mentionnées ci-dessus ne se réalisaient pas, la société pourrait ne pas être en mesure de réaliser ses actifs et régler ses passifs dans le cadre normal de son activité.

4.4.2 Périmètre de consolidation

Société	Pays	Année entrée périmètre	% détention	% contrôle	Nature contrôle	Méthode de consolidation
BIOSYNEX SA	France	2005	<i>Maison mère / société consolidante</i>			
AVALUN SAS	France	2021	100%	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale
BHR Pharmaceuticals Ltd	Angleterre	2022	81%	81%	Contrôle exclusif	Intégration globale
BIOSYNEX PHARMA BENELUX	Belgique	2022	100%	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale
BIOSYNEX PHARMA	France	2022	100%	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale
BIOSYNEX SWISS	Suisse	2018	100%	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale
PROCISEDX	Etats-Unis	2020	100%	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale
BIOSYNEX ITALIA (BIGIX PHARMA)	Italie	2022	100%	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale
DOC2U	France	2022	100%	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale
BIOSYNEX NORDIC (MEDKONCEPT)	Danemark	2022	75%	75%	Contrôle exclusif	Intégration globale
BIOSYNEX IBERICA (RHOGEN)	Espagne	2023	80%	80%	Contrôle exclusif	Intégration globale
RHOGEN LTD	Portugal	2023	80%	80%	Contrôle exclusif	Intégration globale
BIOSYNEX US HOLDING INC	Etats-Unis	2023	100%	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale
CHEMBIO DIAGNOSTICS INC	Etats-Unis	2023	100%	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale
CHEMBIO DIAGNOSTICS SYSTEMS	Etats-Unis	2023	100%	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale
CHEMBIO DIAGNOSTICS BRAZIL	Brésil	2023	100%	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale
CHEMBIO DIAGNOSTICS GERMANY	Allemagne	2023	100%	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale
CHEMBIO DIAGNOSTICS MALAYSIA	Malaisie	2023	100%	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale
QUALIGEN INC	Etats-Unis	2023	100%	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale
BIOSYNEX DIAGNOSTICS HANGZHOU	Chine	2023	49%	49%	Influence notable	Mise en équivalence

BIOSYNEX SWISS a été créée le 16 avril 2018.

BIOSYNEX a signé le 9 juin 2023 un contrat d'acquisition visant la totalité des actions non encore détenues par BIOSYNEX de la société américaine PROCISEDX²⁶. Cette société, qui était consolidée par mise en équivalence au 31 décembre 2022, est désormais consolidée par intégration globale.

BIOSYNEX a acquis 100% de la société AVALUN le 30 avril 2021 pour un montant de 11,4 M€. Cette société est consolidée par intégration globale depuis la date d'acquisition. Suite à l'exercice d'AGA, la participation a été portée à 11,5 M€ au cours de l'exercice 2022.

BIOSYNEX PHARMA a été créée en février 2022, à ce jour elle n'a pas d'activité.

La société THERADIAG, détenue à 47,31% au 31 décembre 2022, était intégrée globalement dans la consolidation de BIOSYNEX. En effet, aucun autre actionnaire ne disposant d'un pourcentage de participation supérieur, il avait été considéré que BIOSYNEX exerçait un contrôle exclusif de fait sur THERADIAG. La filiale a fait l'objet d'une fusion-absorption par BIOSYNEX en décembre 2023, rétroactivement au 1^{er} janvier 2023.

BIOSYNEX a acquis 75% des titres de la société BHR Pharmaceuticals le 19 mai 2022 pour un montant de 2 M€. La participation a été portée à 81,07% en avril 2023. Cette société est consolidée par intégration globale depuis la date d'acquisition.

²⁶ Se référer au communiqué de presse en date du 12 juin 2023 disponible sur le site internet de la Société.

BIOSYNEX PHARMA BENELUX a été créée le 15 juin 2022 et est intégrée globalement.

BIGIX Pharma et DOC2U ont été acquises à 100% respectivement les 6 octobre et 7 octobre 2022. Ces deux filiales sont intégrées globalement.

BIOSYNEX a acquis 75% de la société BIOSYNEX NORDIC (devenue BIOSYNEX NORDIC) le 21 décembre 2022. Cette société est intégrée globalement.

BIOSYNEX US Holding est la holding qui détient le sous-groupe CHEMBIO comprenant les entités suivantes, toutes détenues à 100% : CHEMBIO DIAGNOSTICS Inc (USA), CHEMBIO DIAGNOSTICS Systems (USA), CHEMBIO DIAGNOSTICS Brazil (Brésil), CHEMBIO DIAGNOSTICS Germany (Allemagne), CHEMBIO DIAGNOSTICS Malaysia (Malaisie). Cette acquisition a été finalisée le 27 avril 2023. Le 20 juillet 2023, le sous-groupe a été complété par l'acquisition de la totalité des actions de la société QUALIGEN Inc. Le sous-groupe est intégré globalement.

BIOSYNEX a finalisé en mai 2023 une participation majoritaire à hauteur de 80% dans la société espagnole LABORATORIOS RHOGEN renommée BIOSYNEX IBERICA. Cette société est intégrée globalement.

La société BIOSYNEX DIAGNOSTICS HANGZHOU, société de droit chinois, a été créée en mai 2023 et est détenue par la société BIOTEST à hauteur de 51%, et par la société BIOSYNEX SA à hauteur de 49%. Cette société est consolidée par mise en équivalence.

Au 31 décembre 2023, la Société détient toujours 100% du capital de la société BIOSYNEX Deutschland GmbH à Göttingen en Allemagne. Par procès-verbal du 9 janvier 2019, l'associé unique BIOSYNEX SA a décidé de liquider la société précitée. Les opérations de dissolution sont bien avancées. La plupart des actifs (créances) et passifs (dettes) ont été soldés et il n'y a plus d'activité. La société est devenue inactive et mise en sommeil, et de ce fait a été exclue du périmètre de consolidation.

Les filiales à 100% de BIOSYNEX PHARMA Italia (Bigix Spain) et de PROCISEDX (PROCISEDX GmbH, Suisse) sont également exclues du périmètre de consolidation au 31 décembre 2023, ces sociétés étant en cours de liquidation.

La société PRIMADIAG SAS, détenue à 23,24% et incluse dans le périmètre de consolidation au 30 juin 2023 (mise en équivalence), a été exclue au 31 décembre 2023 en raison de sa mise en redressement judiciaire le 7 décembre 2023 et de l'annonce de sa liquidation judiciaire le 15 février 2024.

La société CHEMBIO DIAGNOSTIC NIGERIA créée le 15 décembre 2023 n'a pas encore d'activité et a été exclue du périmètre de consolidation au 31 décembre 2023.

4.4.3 Modalités de consolidation

Méthode de consolidation

Toutes les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif (de droit ou de fait) sont consolidées par intégration globale.

Toutes les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées

BIOSYNEX clôture ses comptes au 31 décembre ainsi que toutes les filiales du groupe.

Les comptes individuels à reprendre dans les comptes consolidés sont établis à la date de clôture de la société mère.

Conversion des comptes des filiales étrangères

Les sociétés PROCISEDX, BHR Pharmaceuticals Ltd, BIOSYNEX Nordic (ex MEDKONCEPT A/S), BIOSYNEX DIAGNOSTICS HANGZHOU et du sous-groupe CHEMBIO, étant des filiales autonomes, leurs comptes ont été convertis selon la méthode du cours de clôture :

- les actifs et passifs (hors capitaux propres) du bilan ont été convertis au cours de clôture,
- les capitaux propres sont convertis en cours historiques,
- les charges et produits du compte de résultat ont été convertis au cours moyen de période,
- les écarts de conversion résultant de l'application de ces différents taux figurent dans les capitaux propres.

BIOSYNEX Swiss n'étant pas une filiale autonome, sa monnaie de fonctionnement est la même que celle de BIOSYNEX. Aucune opération de conversion n'est donc réalisée dans le cadre de l'établissement des comptes au 31 décembre 2023.

Élimination des opérations intra-groupe

Conformément à la réglementation, les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes entre ces sociétés ont été éliminés dans les comptes consolidés.

Méthodes et règles d'évaluation

Le règlement ANC 2020-01 définit des méthodes comptables obligatoires ainsi que des méthodes optionnelles et de référence dans les comptes consolidés.

Méthodes comptables obligatoires :

- **Retraitement des opérations de crédit-bail et similaires** : Cette méthode a été appliquée pour les contrats souscrits à compter du 1^{er} janvier 2021, la première application du règlement ANC 2020-01 étant prospective et BIOSYNEX ayant choisi de ne pas utiliser la possibilité d'appliquer cette méthode de manière rétrospective.
- **Comptabilisation à l'actif des coûts de développement** : méthode appliquée depuis l'origine dans les comptes consolidés
- **Comptabilisation en charges des frais de constitution, de transformation et de 1^{er} établissement** : méthode appliquée depuis l'origine dans les comptes consolidés
- **Interdiction de comptabiliser les écarts de conversion des actifs et passifs monétaires en résultat** : méthode appliquée depuis l'origine dans les comptes consolidés. En effet, l'option pour la méthode préférentielle prévue par le CRC 99-02 n'avait pas été retenue pour les clôtures précédentes. Les pertes et gains de change latents sur soldes monétaires en devises ne faisant pas l'objet de couverture ont toujours été conservés en écarts de conversion.

Méthodes comptables optionnelles ou de référence :

- **Comptabilisation d'une provision pour la totalité des engagements de retraite et assimilés** : cette méthode préférentielle selon le CRC 99-02 n'a jamais été appliquée par le passé. Le règlement ANC 2020-01 définit cette méthode comme étant une méthode de référence, sans la rendre obligatoire. Les engagements de retraite et assimilés ne sont en conséquence pas comptabilisés sous forme de provision au 31 décembre 2023. Leur montant, correspondant à la valeur de la dette actuarielle, est mentionné dans la partie sur les engagements hors bilan.

4.4.4 Ecarts d'acquisitions et écarts d'évaluation

Détermination des écarts d'acquisition

Lors de leur entrée dans le périmètre de consolidation, les actifs et passifs identifiables des sociétés acquises sont évalués à leur juste valeur. L'écart résiduel entre coût d'acquisition des titres et la quote-part de situation nette réévaluée est constaté en écart d'acquisition.

Conformément à la réglementation la société dispose d'un délai d'affectation se terminant à la clôture du premier exercice ouvert après l'exercice de l'acquisition pour procéder aux analyses et expertises nécessaires et pour affiner les estimations initiales.

Conformément à la dérogation prévue par le Règlement CRC 99-02 et reprise par le règlement ANC 2020-01, en cas d'absence d'informations fiables, les écarts d'acquisition des sociétés acquises puis absorbées par BIOSYNEX, n'avaient pas été déterminés de manière rétroactive. Les malis techniques dégagés lors de ces fusions ont été reclassés en écart d'acquisition.

L'écart d'acquisition initial de la société PROCISEDIX, dont 37,17% ont été acquis le 20 juillet 2020, a été déterminé par différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part de situation nette retraitée à cette date, l'écart n'ayant alors pu être affecté sur aucun actif identifiable. L'écart d'acquisition a été réévalué de la même manière suite au rachat du capital restant en juin 2023.

Les écarts d'acquisition relatifs aux sociétés AVALUN, THERADIAG, BHR Pharmaceuticals Ltd, DOC2U, BIOSYNEX PHARMA ITALIA (ex BIGIX), BIOSYNEX NORDIC (ex BIOSYNEX NORDIC), CHEMBIO DIAGNOSTICS Inc et QUALIGEN Inc (capital acquis respectivement en avril 2021, février 2022, mars 2022, mai 2022, octobre 2022, décembre 2022, avril 2023 et juillet 2023) ont également été déterminés par différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part de situation nette retraitée à la date d'acquisition. Une réévaluation de l'écart d'acquisition relatif à la société

THERADIAG a été effectuée avec la même méthodologie consécutivement à la montée en capital liée à l'OPA finalisée en février 2023 et suite à la fusion réalisée en décembre 2023.

BIOSYNEX a procédé à l'affectation de l'écart d'acquisition d'AVLUN lors de la clôture annuelle 2022 et à celui de THERADIAG sur le premier semestre 2023. Aucun actif significatif n'ayant été identifié pour les sociétés BHR Pharmaceuticals, DOC2U, BIOSYNEX PHARMA ITALIA (ex BIGIX) et BIOSYNEX NORDIC (ex MEDKONCEPT A/S), les écarts d'acquisition relatifs à ces sociétés n'ont pas été affectés.

BIOSYNEX dispose d'un délai d'affectation de ces écarts d'acquisition, se terminant à la clôture du premier exercice ouvert après l'exercice de l'acquisition, pour procéder aux analyses et expertises nécessaires et pour affiner les estimations initiales, soit jusqu'au 31 décembre 2024 pour CHEMBIO DIAGNOSTICS Inc, QUALIGEN Inc et PROCISED X Inc.

Amortissement et dépréciation des écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Depuis le 1er janvier 2016, les fonds et malis font l'objet de tests de dépréciation chaque année. Lorsque leur valeur d'utilité s'avère inférieure à leur valeur nette comptable, une dépréciation est constatée.

Ecarts d'acquisition comptabilisés au niveau du Groupe

Le Groupe BIOSYNEX se décompose en 3 unités génératrices de trésorerie (UGT) : la « PHARMA », le « DIAG EMEA », UGT historiques, et les « Etats-Unis » (depuis 2023) au niveau desquelles sont réalisées les tests d'impairment (dépréciation d'actifs).

La mention PHARMA comme « Pharmacie », anciennement dénommée « OTC » (Over-The-Counter), concerne les produits dits d'automédication, c'est-à-dire que l'on peut se les procurer sans ordonnance, parfois même en libre-service. La mention DIAG EMEA comme « Diagnostic », anciennement dénommée « PRO » (professionnel) concerne les produits destinés aux professionnels de la santé commercialisés par BIOSYNEX France et ses filiales de distribution en Europe. La mention « Etats-Unis » concerne les produits et actifs des sociétés américaines acquises en 2023 (CHEMBIO, PROCISED X et QUALIGEN).

Pour la mise en œuvre de ces tests annuels, les écarts d'acquisition sont affectés à une des 3 UGT précitées. La valeur d'utilité de l'unité génératrice de trésorerie est déterminée sur la base des flux futurs actualisés.

Lorsque la valeur d'utilité se révèle inférieure à la valeur nette comptable des actifs de l'unité génératrice de trésorerie, ces actifs sont dépréciés, afin de ramener la valeur de l'unité génératrice de trésorerie à sa valeur recouvrable. La dépréciation éventuelle est affectée en priorité sur la valeur de l'écart d'acquisition.

Au 31 décembre 2023 la valeur nette comptable des 3 unités génératrices de trésorerie s'élève à 167,6 M€ et se décompose de la manière suivante :

- PHARMA : 54,4 M€
- DIAG EMEA : 74,4 M€
- ETATS-UNIS : 38,8 M€

Les principales hypothèses sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 10,8 % pour les UGT PHARMA et DIAG EMEA / 11,1% pour l'UGT ETATS-UNIS
- Taux de croissance à l'infini : 2 %

Sur la base de ces tests, aucune provision n'a été enregistrée au 31 décembre 2023.

Les analyses de sensibilités sur les principaux paramètres retenus dans le cadre du test (taux d'actualisation, taux de croissance à l'infini) font également ressortir des valeurs recouvrables supérieures à la valeur comptable.

▪ *Analyse de sensibilité UGT PHARMA :*

Valeur d'utilité PHARMA (en M€)		Taux de croissance		
		1,50%	2%	2,50%
Taux d'actualisation	10,30%	60,1	63,3	66,8
	10,80%	56,3	59,1	62,2
	11,30%	52,9	55,3	58,0

- *Analyse de sensibilité UGT DIAG EMEA :*

Valeur d'utilité DIAG EMEA (en M€)		Taux de croissance		
		1,50%	2%	2,50%
Taux d'actualisation	10,30%	92,8	93,2	93,5
	10,80%	86,3	86,7	87,0
	11,30%	80,6	80,9	81,2

- *. Analyse de sensibilité UGT ETATS-UNIS :*

Valeur d'utilité ETATS-UNIS (en M€)		Taux de croissance		
		1,50%	2%	2,50%
Taux d'actualisation	10,60%	88,3	88,7	89,1
	11,10%	81,7	82,0	82,4
	11,60%	75,8	76,1	76,5

4.4.5 Immobilisations incorporelles et corporelles

4.4.5.1 Immobilisations incorporelles

Les frais de développement sont immobilisés lorsque les conditions suivantes sont remplies simultanément :

- Les projets sont nettement individualisés
- Leur coût peut-être distinctement établi
- Les projets présentent à la date d'établissement des comptes de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale.

La nature des dépenses activées concernant les frais de recherche et développement est : matière, moyens humains et sous-traitance.

Les modalités d'amortissement sont indiquées dans le paragraphe suivant.

4.4.5.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les principales méthodes d'amortissement et durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

Immobilisations par catégories comptables	Durée
Immobilisations incorporelles	
Frais augmentation de capital	5 ans
Frais d'acquisition de titres	5 ans
Droit d'entrée	Durée de protection
Frais de recherche	de 01 à 02 ans
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	Durée de protection
Immobilisations corporelles	
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

4.4.6 Contrats de location-financement

Les contrats de crédit-bail souscrits à compter du 1^{er} janvier 2022 ont été comptabilisés à l'actif, conformément au règlement ANC 2020-01, la première application étant prospective et BIOSYNEX ayant choisi de ne pas utiliser la possibilité d'appliquer cette méthode de manière rétrospective.

L'impact est le suivant :

Bien activés	Solde au 31/12/2022	Mouvements				Solde au 31/12/2023
		Entrée de périmètre	+	-	Ecart conversion	
Valeurs des biens	2 488	328	1 233	-	2	4 047
Amortissement des biens	- 1 057	- 222	- 1	-	1	- 2 189
Valeur nette des biens	1 431	106	1 233	-	1	1 858
Endettement	- 1 410	- 118	- 1 233	917	- 1	- 1 846

L'impact des contrats de crédit-bail, non enregistrés dans les comptes consolidés, est le suivant au 31 décembre 2023 :

Bien non activés :	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2022
Valeurs des biens	2 385	2359
Amortissement des biens	- 2 194	-1863
Valeur nette des biens	191	496
Endettement	245	528

Pour information :

Charges de loyers dans les comptes	279	289
Charges financières	46	4

4.4.7 Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent la valeur de mise en équivalence de la participation détenue dans la société BIOSYNEX Diagnostics Hangzhou correspondant à la quote-part de capitaux propres retraités détenue au 31 décembre 2023.

4.4.8 Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières figurant dans les comptes au 31 décembre 2023 sont constituées principalement de dépôts et cautionnements et du fonds de garantie du factor.

4.4.9 Stocks

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition ou de production selon la méthode suivante :

Méthode dite du cout moyen unitaire pondéré "CMUP" qui est égal au rapport entre les coûts d'acquisition ou de production et les quantités acquises ou produites (art 321-22. Al.2 du PCG).

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes de production ainsi que la main d'œuvre de production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

Les stocks sont dépréciés en fonction de leur durée de rotation ou de leur date de péremption.

Les stocks approchant la date de d'expirations sont dépréciés à 0%, 50%, 70% ou 100% selon le nombre de jours restants par rapport à la durée de vie moyenne.

4.4.10 Créances et dettes

Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale.

Une dépréciation pour créances douteuses est enregistrée lorsqu'il devient probable que la créance ne sera pas encaissée et qu'il est possible d'estimer raisonnablement le montant de la perte.

Les dépréciations sont estimées en tenant compte de l'historique des pertes sur créances, de l'analyse de l'antériorité et d'une estimation détaillée des risques.

Lorsque la créance est cédée à un établissement bancaire dans le cadre d'un contrat d'affacturage, celle-ci est déconsolidée pour refléter la nature juridique de la cession.

Montant des créances cédées au 31/12/2023 : 5 281 783 €.

4.4.11 Trésorerie et valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif pour leur valeur d'acquisition.

La dépréciation éventuelle est déterminée par comparaison entre la valeur d'acquisition et le dernier prix de marché connu à la clôture des comptes.

4.4.12 Prise en compte des impôts différés

Conformément aux prescriptions de l'ANC 2020-01, le groupe comptabilise des impôts différés en cas :

- de différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé ;
- de reports déficitaires selon la possibilité d'imputer les déficits reportables pour les bénéficiaires futurs.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur pour chaque société.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu dans un futur proche.

Les positions d'impôts différés actives et passives sont compensées par entité fiscale.

Les taux d'impôts différés retenus à la clôture sont ceux en vigueur au 31 décembre 2023 dans les différents pays des filiales concernées.

4.4.13 Intégration fiscale

Néant.

4.4.14 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont été constituées conformément au règlement du CRC 00-06 relatif aux passifs et résultent d'une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers.

4.4.15 Subvention d'investissement

Les subventions d'investissements sont classées dans les capitaux propres, conformément aux prescriptions du règlement ANC 2020-01.

4.4.16 Engagements de retraite et prestations assimilées

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ en retraite, en tenant compte d'une probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite, non couvert par une assurance, n'est pas comptabilisé dans les comptes consolidés.

Les engagements hors bilan au 31 décembre 2023 sont mentionnés dans la partie sur les engagements. Ce montant représente la valeur de la dette actuarielle.

4.4.17 Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

4.4.18 Résultats par action

Le résultat par action correspond au résultat net consolidé – part du groupe – se rapportant au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère, en circulation au cours de l'exercice.

4.4.19 Résultats dilués par action

Le résultat dilué par action correspond au résultat net consolidé – part du groupe – se rapportant au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère ajusté des effets dilutifs des instruments financiers convertibles, en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat par action est de -3,45 € et le résultat dilué par action est de -3,45 €.

4.5 Changements comptables

Aucun changement comptable n'est à signaler sur l'exercice 2023.

4.6 Variations de périmètre

La société BIOSYNEX US HOLDING a été créée le 25 janvier 2023 et est consolidée en intégration globale depuis cette date.

La société CHEMBIO DIAGNOSTICS Inc est entrée dans le périmètre de consolidation au 27 avril 2023. Son intégration dans la consolidation par intégration globale a conduit à dégager un écart d'acquisition de 7 413 K€ correspondant à la différence entre le cout d'acquisition des titres (15 534 K€) et la quote-part de capitaux propres retraités détenus à la date d'acquisition (8 161 K€).

La société CHEMBIO DIAGNOSTICS Inc a acquis la société QUALIGEN Inc le 20 juillet 2023. La différence entre le coût d'acquisition de cette société et la quote-part de capitaux propres retraités à la date d'acquisition a permis de dégager un écart d'acquisition de 3 872 K€.

La société LABORATORIOS RHOGEN, dont la dénomination a été changée en BIOSYNEX IBERICA, est entrée dans le périmètre de consolidation au 12 mai 2023. Son intégration dans la consolidation par intégration globale a conduit à dégager un écart d'acquisition de 1 000 K€ correspondant à la différence entre le cout d'acquisition des titres (1 050 K€) et la quote-part de capitaux propres retraités détenus à la date d'acquisition (50 K€).

La société BIOSYNEX DIAGNOSTICS HANGZHOU a été créée le 24 mai 2023 et est consolidée par mise en équivalence depuis cette date, BIOSYNEX détenant 49% du capital de la société.

4.7 Changements de méthodes de consolidation

La société PROCISEDX Inc est consolidée en intégration globale depuis le 9 juin 2023 à la suite de l'acquisition de la totalité du capital de la société par le rachat d'un bloc de 57,33%. Elle était auparavant consolidée par mise en équivalence.

La société THERADIAG, consolidée par intégration globale au 31 décembre 2022 a fait l'objet d'une fusion-absorption par BIOSYNEX rétroactivement au 1er janvier 2023.

La société PRIMADIAG SAS, détenue à 23,24% et consolidée par mise en équivalence au 31 décembre 2022, a été exclue au 31 décembre 2023 en raison de sa mise en redressement judiciaire le 7 décembre 2023 et de l'annonce de sa liquidation judiciaire le 15 février 2024.

4.8 Ecarts d'acquisition

Les valeurs brutes et dépréciations des écarts d'acquisitions se décomposent comme suit au 31 décembre 2023 :

ECART D'ACQUISITION / FONDS DE COMMERCE / MALIS	DATE D'ACQUISITION	TOTAL BRUT	Dont PHARMA	Dont DIAG	DEPRECIATION	TOTAL NET
Mali TUP HECOMED	2015	232	232	0	0	232
Mali de fusion ALL DIAG	2015	8 234	0	8 234	0	8 234
Mali de fusion MAGNIEN	2015	1 174	1 174	0	0	1 174
Mali de fusion DECTRA	2016	8 276	8 276	0	0	8 276
Mali de fusion SR2B	2017	174	0	174	0	174
Total MALI DE FUSION		18 090	9 682	8 408	0	18 090
Cientèle Allemagne		752	0	752	-384	368
Rachat cartes	2016	169	169	0	0	169
Rachat cartes	2018	26	26	0	0	26
Rachat cartes	2019	261	261	0	0	261
Rachat cartes	2020	145	145	0	0	145
Rachat cartes	2021	28	28	0	0	28
Rachat cartes	2022	35	35	0	0	35
Rachat cartes	2023	141	141	0	0	141
Total RACHAT DE CARTES		1 557	805	752	-384	1 173
Fonds DECTRA 2014 ET AVANT	< 2014	705	705	0	0	705
Fonds DUMOIZE	2016	3 402	0	3 402	0	3 402
Fonds VISIOMED	2019	4 567	4 567	0	0	4 567
Fonds ENALEES	2021 à 2023	2 920	0	2 920	0	2 920
Fonds PARAKITO	2022	9 263	9 263	0	0	9 263
Fonds INNOXA	2023	8 034	8 034	0	0	8 034
Total FONDS DE COMMERCE		28 891	22 568	6 322	0	28 891
Ecart d'acquisition AVALUN	2021	7 488	0	7 488	-5 035	2 453
Ecart d'acquisition PRIMADIAG	2022	0	0	0	0	0
Ecart d'acquisition BIGIX PHARMA (ITALIA)	2022	1 624	0	1 624	0	1 624
Ecart d'acquisition DOC2U	2022	1 763	0	1 763	0	1 763
Ecart d'acquisition MEDKONCEPT	2022	687	0	687	0	687
Ecart d'acquisition BHR	2022	2 036	0	2 036	0	2 036
Ecart d'acquisition PROCISEDX	2023	14 921	0	14 921	0	14 921
Ecart d'acquisition THERADIAG	2023	7 040	0	7 040	0	7 040
Ecart d'acquisition RHOGEN (IBERICA)	2023	1 000	0	1 000	0	1 000
Ecart d'acquisition RHOGEN LDA	2023	6	0	6	0	6
Ecart d'acquisition CHEMBIO	2023	7 413	0	7 413	0	7 413
Ecart d'acquisition CHEMBIO Qualigen	2023	3 872	0	3 872	0	3 872
Total ECARTS D'ACQUISITION		47 849	0	47 849	-5 035	42 814
Divers		4	3	1		4
OTAL ECARTS D'ACQUISITION / FONDS DE COMMERCE / MAL		96 390	33 058	63 333	-5 419	90 972

4.9 Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes	31/12/2022	Augmentation	Diminution	Reclassement (1)	Ecart de change	Entrée de périmètre (2)	31/12/2023
Frais de recherche & développement	7 876	3 138	0	6 078	-40	0	17 051
Frais de développement	5 725	234	0	0	0	0	5 959
Frais de recherche et développement	13 601	3 372	0	6 078	0	0	23 010
Concessions & droits sim. Brevets	558	82	-2	3 310	1	951	4 900
Brevets	3 126	2 132	-20	1 773	2	0	7 013
Marques et dessins	1	0	0	0	0	0	1
Droit d'entrée louage brevet	135	0	0	0	0	0	135
Marques déposées	6 619	0	0	2 394	2	0	9 015
Licence CEA	85	0	0	0	0	0	85
Autres licences	18	22	0	0	0	0	39
Apport en nature	107	0	0	0	0	0	107
Logiciels	-5	46	0	-425	-11	312	-83
Propriété intellectuelle	0	0	0	0	-2	121	119
Concessions, brevets, marques...	10 643	2 282	-22	7 052	-8	1 384	21 330
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	2 838	0	0	2 838
Immo incorp en cours	144	48	-46	0	0	0	146
Avances et acomptes sur immos incorporelles	5 055	2 495	-1 676	-4 198	0	0	1 676
Autres immobilisations incorporelles	5 199	2 543	-1 722	-1 360	0	0	4 660
TOTAL	29 442	8 197	-1 744	11 769	-8	1 384	49 000

Amortissements & provisions	31/12/2022	Augmentation	Diminution	Reclassement	Ecart de change	Entrée de périmètre	31/12/2023
Frais de recherche & développement	1 505	3 455	-18	0	-3	0	4 939
Frais de développement	1 091	463	0	153	0	0	1 707
Frais de recherche	2 596	3 918	-18	153	0	0	6 646
Concession & droits sim. Brevets	287	638	0	-1 603	0	0	-678
Brevets	521	596	-20	1 603	2	0	2 702
Licence CEA	85	0	0	0	0	0	85
Autres licences	2	9	0	0	0	0	11
Apport en nature	8	36	0	0	0	0	44
Logiciels	-5	51	0	-171	0	0	-126
Propriété intellectuelle	0	7	0	0	0	0	7
Concessions, brevets, marques...	900	1 337	-20	-171	2	0	2 046
Autres immobilisations incorporelles	0	412	0	95	0	0	507
Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	0	412	0	95	0	0	507
TOTAL	3 496	5 667	-38	77	2	0	9 199

- (1) BIOSYNEX a procédé à l'affectation de l'écart d'acquisition de THERADIAG sur le premier semestre 2023. Cela s'est traduit par la reconnaissance de technologies pour 6,1 M€ (THERANOSTIC et IVD), de marques pour 2,5 M€ (THERADIAG et THERANOSTIC) et de relation clientèle pour 2,8 M€.
- (2) Les entrées de périmètre sont présentées en valeurs nettes, soit 952 K€ de brevets (CHEMBIO) et 312 K€ de logiciels (PROCISEDX) et 121 K€ de propriété intellectuelle (CHEMBIO).

4.10 Immobilisations corporelles

Valeurs brutes

	31/12/2022	Augmentation	Diminution	Transfert	Ecart de change	Entrée de périmètre	31/12/2023
Installations à caractère spécifique	9	0	0	0	0	0	9
Constructions	0	61	0	0	-1	20	90
Matériel industriel	3 049	795	-45	169	-39	5 266	9 995
Agencements et aménagements	930	211	-4	0	14	12	1 164
Installations techniques	3 988	1 067	-49	178	-26	5 299	10 457
Installations générales, agencement...	5 100	2 215	0	14	0	3	7 333
Matériel de transport	24	0	-22	0	0	0	2
Matériel de bureau et informatique	1 394	147	-94	2	0	46	1 495
Mobilier	73	0	0	0	0	0	73
Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	6 592	2 363	-116	16	0	49	8 904
Immobilisations en cours	34	45	0	-60	0	0	19
Avances et acomptes	2 359	678	0	-4 16	-15	1 559	4 665
Immobilisations en cours	2 393	723	0	-476	-15	1 559	4 184
TOTAL	12 973	4 153	-165	-282	-41	6 907	23 545

Amortissements & Provisions

	31/12/2022	Augmentation	Diminution	Transfert	Ecart de change	Entrée de périmètre	31/12/2023
Installations à caractère spécifique	9	0	0	0	0	0	9
Constructions	0	14	0	0	0	0	14
Matériel industriel	1743	1577	-22	10	0	0	3 307
Agencements et aménagements	551	52	-1	0	0	0	703
Installations techniques	2 303	1742	-23	10	0	0	4 032
Installations générales, agencement...	1508	1233	0	-23	0	0	2 717
Matériel de transport	24	0	-22	0	0	0	2
Matériel de bureau et informatique	364	390	-93	-10	0	0	651
Mobilier	37	5	0	0	0	0	42
Autres immobilisations corporelles	1933	1627	-115	-33	0	0	3 413
Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0	0	0	0
Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	4 236	3 369	-138	-23	0	0	7 445

(1) Les entrées de périmètre sont présentées en valeurs nettes :

	CHEMBIO	PROCISEDX	BIOSYNEX IBERICA	TOTAL
Constructions		20		20
Matériel industriel		4 763	503	5 266
Agencements et aménagements		13		13
Installations générales, agencement...			3	3
Matériel de bureau et informatique		45	1	46
Avances et acomptes		1 359	200	1 559
TOTAL		6 200	703	6 907

4.11 Immobilisations financières

	31/12/2022	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	Variation de périmètre	31/12/2023
Autres participations (Valeur brute)	3 612	0	0	4	1 488	5 104
Dépréciation - Autres participations	-3 431	0	0	0	-1 468	-4 899
Autres participations (Valeur nette)	181	0	0	4	20	205
Créances rattachées à des participations	171	0	0	0	0	171
Titres immobilisés	1 000	0	0	0	0	1 000
Dépréciation - Titres immobilisés (1)	0	-1 000	0	0	0	-1 000
Dépôt et cautionnement	2 096	875	-1 239	-10	364	2 086
Autres créances immobilisées	118	35	-118	0	-35	0
Autres immobilisations financières	3 385	-90	-1 357	-10	329	2 257
Total	3 566	-90	-1 357	-6	349	2 462

Les autres participations correspondent aux titres BIOSYNEX GmbH, société en cours de liquidation et Primadiag qui ne sont pas intégrées dans le périmètre de consolidation.

Au 31 décembre 2023, tout comme au 31 décembre 2022, les titres immobilisés correspondent à des obligations convertibles Primadiag. Celles-ci ont été totalement dépréciées (1) à fin décembre 2023 compte tenu de la liquidation judiciaire de la société prononcée en février 2024.

4.12 Titres mis en équivalence

Les titres mis en équivalence correspondent à la quote-part des capitaux propres retraités de BIOSYNEX DIAGNOSTICS HANGZHOU. Au 31 décembre 2022, ils correspondaient à la quote-part de capitaux propres retraités de ProciseDx (désormais intégrée globalement) et Primadiag (exclue du périmètre de consolidation au 31 décembre 2023) pour respectivement 1 320 627 € et 250 537 €.

	31/12/2022	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	Variation de périmètre	31/12/2023
Titres mis en équivalence	1 571	0	0	0	-1 101	470
Titres mis en équivalence	1 571	0	0	0	-1 101	470

4.13 Stocks

	31/12/2023			31/12/2022
	Brut	Provision	Net	Net
Stock MP, fournitures et autres appro.	24 635	(11 024)	13 611	17 068
Stocks produits finis et intermédiaires	9 117	(293)	8 824	3 010
Stock de marchandises	22 312	(6 536)	15 776	17 595
Total des stocks	56 064	(17 853)	38 211	37 674

4.14 Clients et comptes rattachés

	31/12/2023			31/12/2022
	Brut	Provision	Net	Net
Clients et comptes rattachés	11 720	(1 071)	10 649	14 700
Total des clients et comptes rattachés	11 720	(1 071)	10 649	14 700

Les créances clients et comptes rattachés ont toutes une échéance de moins d'un an.

4.15 Autres créances, disponibilités et comptes de régularisation

	31/12/2023			31/12/2022
	Brut	Provision	Net	Net
Fournisseurs - Avances et acomptes versés	1 897	0	1 897	3 345
Fournisseurs débiteurs (RRR et autres avoirs)	108	0	108	219
Créances sur personnel	27	0	27	20
Organismes sociaux - Produits à recevoir	0	0	0	26
Subvention à recevoir	496	0	496	337
Impôt sur les bénéfices	3 226	0	3 226	6 784
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	461	0	461	2 433
Etat, produit à recevoir	85	0	85	507
Autres créances (1)	1 169	(200)	969	3 398
Charges constatées d'avance	2 929	0	2 929	1 429
Ecart de conversion	467	0	467	364
Autres créances et comptes de régularisation	10 865	(200)	10 665	18 864
Impôts différés actif	5 664	0	5 664	1 199
Disponibilités	26 163	0	26 163	87 172
Total autres créances et comptes de régularisation	42 693	(200)	42 493	107 235

Les autres créances ont toutes une échéance de moins d'un an.

(1) Détail des autres créances :

	Brut	Provision	Net
AVANCE CONSENTIE A LA FILIALE ALLEMANDE EN DISSOLUTION	639	0	639
COMPTE COURANT PRIMADIAG	200	-200	0
COMPTE COURANT RHOGEN	35	0	35
COMPTE COURANT PROCISEDX GmbH	17	0	17
DIVERS	277	0	277
TOTAL	1 169	-200	969

4.16 Impôts différés

Les impôts différés s'analysent de la façon suivante :

	31/12/2022	Incidence résultat	Autres	31/12/2023
Elimination des marges en stocks	108	157	9	274
Annulation des frais d'établissement	93	82	0	175
Report déficitaire Avalun	686	-381	518	823
Report déficitaire BSF	0	2 276	0	2 276
Report déficitaire BHR	0	63	0	63
Annulation immos incorporelles Procise (en social)	0	-23	76	53
Dette sur IP Procise	0	-344	1 871	1 527
Organic	46	-25	0	21
Participation	196	-196	0	0
Dépréciation titres Primadiag	0	367	0	367
Ecart de conversion passif	70	15	0	85
Divers	0	0	0	0
TOTAL IMPOTS DIFFERES ACTIF	1 199	1 991	2 474	5 664

	31/12/2022	Incidence résultat	Autres	31/12/2023
Retraitement de crédit-bail	5	24	23	52
Annulation dépréciation actions propres	0	128	0	128
PPA Avalun (immobilisations incorporelles)	1 017	-194	0	823
PPA Theradiag (immobilisations incorporelles)	0	-330	2 441	2 111
Activation frais de R&D et propriété intellectuelle	0	370	-1	369
TOTAL IMPOTS DIFFERES PASSIF	1 022	-3	2 463	3 482

Au 31 décembre 2023, le Groupe BIOSYNEX a comptabilisé un impôt différé actif net de 2.182 K€.

Ce montant comprend les actifs d'impôts différés sur les déficits fiscaux reportables de BIOSYNEX et BHR Chemicals Ltd pour respectivement 2.276 K€ et 63 K€.

Le Groupe n'a pas reconnu d'actifs d'impôts différés sur les déficits fiscaux reportables des autres filiales compte tenu d'un historique de pertes et de l'absence de tax planning justifiant leur consommation à court / moyen terme.

Le stock d'impôts différés non comptabilisés au 31 décembre 2023 s'élèvent à 45 M€ et concerne principalement les sociétés AVALUN (3,1 M€), THERADIAG (9 M€), BIOSYNEX (1,7 M€) et les sociétés américaines (29,8 M€).

en K€	
Société	IDA non reconnus
BIOSYNEX SA (1)	1 664
THERADIAG (2)	8 965
AVALUN	3 104
Sociétés aux Etats-Unis (3)	29 817
Autres sociétés	1 414
Total	44 964

- (1) Pour BIOSYNEX SA, le montant des impôts différés reconnus a été limité à leur utilisation future sur les 3 prochains exercices.
- (2) Dans le cadre de la fusion avec THERADIAG, la Société a envoyé en juillet 2023 une demande d'agrément prévu à l'article 209 II du CGI afin d'obtenir le transfert à son profit des déficits constatés par THERADIAG jusqu'à la date de réalisation de la fusion (35,9 M€ au 31 décembre 2022). A ce jour, l'Administration Fiscale n'a pas encore notifié sa décision.
- (3) La Société est en cours d'analyse des modalités d'utilisation ou restrictions éventuelles liées aux déficits fiscaux des sociétés américaines antérieurs à leur date d'acquisition.

4.17 Variation des Capitaux propres

Variation des capitaux propres / Part Groupe	Capital	Primes	Réserve légale	Report à nouveau	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Ecart de conversion	Total Capitaux propres	Capitaux propres part IM	Capitaux propres Groupe
31/12/2020	915	27 898	91	4	6 052	31 370	41	66 289		
Variation de capital Biosynex SA	198	19 376						19 574		
Affectation résultat			0,185	26 823	2 611	31 370		1 936		
Résultat période						104 004		104 004		
Variation Ecart de conversion							196	196		
Autres					19 931			19 931		
31/12/2021	1 114	47 274	92	26 827	11 268	104 004	237	167 805		
Variation de capital Biosynex SA	88	21 678						21 766		
Affectation résultat			20	34 482	49 062	104 004		20 441		
Résultat période						15 657		15 657		
Variation Ecart de conversion							1 313	1 313		
Autres					19 960			19 960		
31/12/2022	1 025	25 596	111	61 309	57 754	15 657	1 077	162 529	4 367	166 896
Variation de capital Biosynex SA	51	0						50		50
Affectation résultat			-	30 841	15 184	15 657		0		0
Résultat période						36 946		36 946	-188	-37 134
Variation Ecart de conversion							3 223	3 223	1	-3 222
Autres					2 069			2 069	-4 346	-2 277
31/12/2023	1 076	25 596	111	92 150	44 640	36 946	2 146	124 480	165	124 315

Au 31 décembre 2023, le capital social de la société mère est de 1.076.087 € et se compose de 10.760.870 actions d'une valeur nominale de 0,10 €.

L'écart de conversion de 2 146 K€ correspond aux écarts cours historique / cours de clôture pour le bilan et cours moyens / cours de clôture des entités BHR, PROCISEDX, CHEMBIO, BIOSYNEX NORDIC, BIOSYNEX DIAGNOSTICS HANGZHOU.

Les réserves consolidées sont notamment affectées de l'annulation du retraitement sur les actions propres BIOSYNEX opéré au 31/12/2023 pour 3,1 M€, ainsi que de l'acquisition des minoritaires de THERADIAG dans le cadre de la fusion avec BIOSYNEX.

4.18 Provisions pour risques et charges

Présentées en K€	31/12/2022	Entrée de périmètre	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2023
Provision pour risque de change	356	0	363	-365	0	354
Provision pour litiges sociaux	171	55	331	-199	0	358
Provision pour litiges commerciaux	5 190	0	0	-3 950	0	1 240
Impact de la mise en équivalence négative	0	0	0	0	0	-
Autres provisions pour risques	632	0	8	0	0	639
Total des provisions pour risques et charges	6 349	55	701	-4 513	0	2 592

Au 31 décembre 2022, la provision pour litiges commerciaux correspondait principalement au risque lié au rappel des bouillottes estimé à 4.150K€. Au 31 décembre 2023, ce risque est provisionné à hauteur de 200 K€, la variation de la provision faisant suite à l'émission d'avoirs commerciaux suite aux retours des produits de la part des clients et à la destruction des stocks de bouillottes sur le second semestre de l'année 2023. Une partie de la provision a été reprise sans objet (1.599K€).

Les autres provisions pour risques correspondent à une avance consentie à BIOSYNEX Gmbh et dépréciée à 100% compte tenu de la liquidation en cours de la société.

- Autre risque non provisionné :

A la suite d'une enquête administrative, l'Autorité des marchés financiers (AMF) a notifié un grief à la société relatif à un retard allégué de publication d'une information privilégiée au début de la pandémie Covid-19. A ce jour, aucune sanction n'a été prononcée à l'encontre de la société. Une audience devant la commission des sanctions de l'AMF se tiendra le 2 mai 2024. Une mise à jour de cette procédure sera faite dans le cadre du prochain rapport semestriel.

4.19 Emprunts et dettes financières

	31/12/2022	Entrée en périmètre	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	31/12/2023
Emprunts auprès des établissements de crédit	49 323	10	20 016	- 5 680		63 669
Avances remboursables	1 150	-	-	- 1 150		-
Autres dettes financières - Coface	148	-	7	-		155
Dettes financières sur crédit-bail	1 410	118	1 233	- 918	1	1 845
Concours bancaires	37	19	28	-		84
Intérêts courus	9		211	- 9		211
Total dettes financières	52 077	147	21 496	- 7 758	1	65 964

Covenants financiers sur emprunts

En novembre 2021, BIOSYNEX a contracté un financement syndiqué d'un montant maximal de 109 M€ composé de plusieurs tranches :

- Un crédit renouvelable de 20 M€
- Un crédit confirmé de 34 M€
- Un crédit non confirmé de 55 M€

A fin décembre 2023, BIOSYNEX a tiré 46,2 M€ (26,2 M€ de tranche confirmée et 20 M€ de crédit revolving) sur ce financement syndiqué qui comporte des covenants financiers susceptibles de générer une exigibilité anticipée.

Selon les termes du contrat, les deux covenants financiers suivant doivent être respectés :

- Le « Ratio de levier » désigne le rapport Dettes Financières Nettes sur EBITDA. Ce ratio doit être inférieur à 3. Il pourra cependant être compris entre 3,50 et 4,50 au cours de deux périodes de calcul si rapport entre les Dettes Financières Nettes et les Fonds Propres est inférieur à 0,85 à la Date de Calcul concernée.
- Le « Ratio de couverture du service de la dette » désigne le rapport Free Cash Flow sur Service de la Dette. Ce ratio doit être supérieur à 1,05. Il pourra cependant être inférieur à 1,05 au cours de deux périodes de calcul si la trésorerie nette est supérieure à 30 M€ à la date de calcul concernée.

Les agrégats financiers du Groupe au 31 décembre 2023 ne permettent pas à la Société de respecter les ratios financiers à cette date, le ratio de levier ressortant à - 2,24 et le ratio de couverture du service de la dette à - 2,83.

Des discussions ont été initiées avec le pool bancaire afin d'obtenir un waiver pour sursoir aux conséquences du bris des covenants et pour obtenir un délai supplémentaire pour satisfaire l'obligation de clean down du crédit revolving. Parallèlement, Biosynex a mandaté une banque d'affaires pour l'accompagner dans l'aménagement et le renforcement de la structure de financement du Groupe (se référer également à la note 4.3.1).

En l'absence de retour du syndicat bancaire à la date d'établissement des comptes annuels, l'endettement lié à la tranche confirmée du contrat syndiqué a été reclassée en dette court terme au 31 décembre 2023 pour un montant de 26,2 M€.

Bien que la Société reste confiante sur le résultat des négociations entamées avec le syndicat bancaire et sur sa capacité à refinancer sa structure de financement, elle n'est pas en mesure à ce jour de confirmer qu'elle obtiendra un waiver de la part du syndicat bancaire, ni qu'elle parviendra à refinancer sa dette.

4.20 Echancier des emprunts et dettes financières

	31/12/2023	<1an	de 1 à 5 ans	> 5ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	63 669	5 386	57 789	494
Avances remboursables	-			
Autres dettes financières - Coface	155	155		
Dettes financières sur crédit-bail	1 845	552	1 293	
Concours bancaires	84	84	-	
Intérêts courus	211	211		
Total dettes financières	65 964	6 388	59 082	494

4.21 Fournisseurs

	31/12/2023	< 1 an	31/12/2022	< 1 an
Dettes fournisseurs	15 073	15 073	14 988	14 988
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 073	15 073	14 988	14 988

4.22 Autres dettes et comptes de régularisation

	31/12/2023	< 1 an	de 1 à 5 ans	31/12/2022	< 1 an
Dettes sociales	5 429	5 429	0	4 597	4 597
Avance s/subvention	6	6	0	6	6
Taxes sur chiffre d'affaires	587	587	0	1 729	1 729
Impôts différés passif	3 482	3 482	0	1 022	1 022
Etat impôts sur les bénéfices	7	7	0	1 733	1 733
Autres impôts	175	175	0	289	289
Dettes fiscales et sociales	9 685	9 685	0	9 377	9 377
Clients créditeurs et RRR	1 621	1 621	0	825	825
Dettes sur immobilisations	311	311	0	1 555	1 555
Autres dettes	17 519	6 946	10 573	5 745	5 745
Ecart de conversion	293	293	0	231	231
Produits constatés d'avance	504	504	0	215	215
Autres dettes	20 249	9 676	10 573	8 570	8 570
Total autres dettes et comptes de régularisation	29 934	19 361	10 573	17 947	17 947

	Total	< 1 an	de 1 à 5 ans
CREDIT VENDEUR BIOSYNEX NORDIC	375	375	0
CREDIT VENDEUR PROCISEDX	0	0	
CREDIT VENDEUR RHOGEN	400		400
EARN OUT DOC2U	1 200	700	500
EARN OUT INNOXA	3 250	2 350	900
EARN OUT PARAKITO	2 500	1 000	1 500
EARN OUT PROCISEDX	0	0	
AVALUN LICENCES A PAYER	945	945	
DETTE PROCISEDX IP NESTLE	7 273		7 273
DIVERS	1 576	1 576	
TOTAL	17 519	6 946	10 573

4.23 Engagements hors bilan

Engagements donnés	Montant
Lignes du contrat syndiqué non tirées	0
Effets escomptés non échus	0
Engagement auprès du factor	5 290
Avals et cautions	0
Engagements de crédit-bail mobilier (part non activée) - redevances restant à payer	245
Engagements de crédit-bail immobilier	0
Baux commerciaux - Loyers annuels	157
Engagements en matière de pensions, retraites et indemnités	309
Autres engagements donnés :	0
Nantissement sur fonds de commerce au profit de la BPALC pour la somme de 1.000.000€ à l'origine	177
Nantissement des titres AVALUN au profit de BPALC, CAISSE D'EPARGNE, CIC, KOLB, LCL et LBP	11 368
Nantissement Pari Passu sur le fonds de commerce 1er rang au profit de BPALC et CIC pour la somme de 6.000.000€ à l'origine	3 072
Nantissement sur fonds de commerce au profit de la SOCIETE GENERALE pour la somme de 1.500.000€ à l'origine	762
Nantissement sur fonds de commerce au profit de la CAISSE D'EPARGNE pour la somme de 1.000.000€ à l'origine	254
Nantissement ENALEES	0
Nantissement sur les titres BHR au profit de BPALC, CAISSE D'EPARGNE, CIC, KOLB, LCL et LBP	2 100
Nantissement sur les titres DOC2U au profit de BPALC, CAISSE D'EPARGNE, CIC, KOLB, LCL et LBP	570
Nantissement sur les titres BIOSYNEX PHARMA BENELUX / propriété intellectuelle Parakito au profit de BPALC, CAISSE D'EPARGNE, CIC, KOLB, LCL et LBP	9 600
Garantie BNP sur le fonds INNOXA	2 350
Nantissement sur les titres BIGIX au profit de BPALC, CAISSE D'EPARGNE, CIC, KOLB, LCL et LBP	2 100
Option pour le rachat (put) du solde des titres BHR	NC
Option pour le rachat (put) du solde des titres BIOSYNEX NORDIC	NC
Garantie à première demande en faveur de TEMSYS (ALD)	75
Nantissement sur fonds de commerce	2 130
Nantissement sur crédit bail	822
KBC - Garantie D-side village BIOSYNEX PHARMA BENELUX	15
Change à terme selon détail annexé	0
Commandes fermes	0
Total	41 396
Dont concernant :	
- les dirigeants	0
- les filiales	17 337
- les participations	0
- les autres entreprises liées	0
Dont engagements assortis de sûretés réelles	2 952
Engagements reçus	Montant
Avals, cautions et garanties	0
Autres engagements reçus :	0
Garantie de la BPI sur emprunt CIC de 2.500.000€ sur 7 ans 30% de 2.500.000€	750
Caution de la société ALA FINANCIERE sur emprunt LBP sur 5 ans	159
Caution de la BPI sur emprunt LBP sur 5 ans	68
BPI 65% sur emprunts prospections	1 170
FNPI + FEI sur emprunt BPI 1.500K€	900
Fonds de garantie 50% sur emprunt BPI 3.000K€	900
Fonds de garantie et fonds régional sur emprunt BPI 150.000€ à l'origine	0
Fonds de garantie et FEI sur emprunt BPI 500.000€ à l'origine	100
Fonds de garantie (FEI) sur emprunt BP 125.000€ à l'origine	19
Fonds de garantie (FEI) sur emprunt BP 125.000€ à l'origine	14
Fonds de garantie (FEI & PAI) sur emprunt BPI 500.000€ à l'origine	400
Fonds de garantie Etat Coronavirus sur emprunt BP 250.000€ à l'origine	158
Fonds de garantie Etat Coronavirus sur emprunt CIC 200.000€ à l'origine	133
Fonds de garantie Etat Coronavirus sur emprunt BPI 300.000€ à l'origine	203
Fonds de garantie Etat Coronavirus sur emprunt BNP 250.000€ à l'origine	187
Garantie sur BARCLAYS	0
Garanties de passif sur les acquisitions des actifs Enalees, et des titres BHR, BIGIX, DOC2U, BIOSYNEX NORDIC et BIOSYNEX Iberica	NC
Change à terme selon détail annexé	0
Total	5 160
Dont concernant :	
- les dirigeants	0
- les filiales	1 213
- les participations	0
- les autres entreprises liées	0
Dont engagements assortis de sûretés réelles	
Engagements réciproques	Montant
TOTAL	0

Engagements de retraite

Les indemnités de départ en retraite qui devront être versées à l'avenir aux salariés ont fait l'objet d'une estimation, en application de la recommandation ANC n° 2013-02. Le montant indiqué dans le tableau des engagements donnés ne concerne que l'entité BIOSYNEX France, les engagements relatifs aux autres entités composant le groupe étant non significatifs.

Cet engagement représente un montant total de 308.679 € partiellement couvert par un fonds déposé auprès du CIC de 26.647 € sous forme d'assurance externalisée.

Les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite sont les suivantes :

- Indemnité calculée en fonction de la convention collective nationale Pharmacie, Parapharmacie, Produits vétérinaires - fabrication et commerce
- Conditions : départ volontaire
- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Droits accumulés avec projection salariale : progression de 2%
- Taux de charges sociales : 42%
- Rotation : 7% jusqu'à 49 ans et 0% à partir de 50 ans
- Table de mortalité : TF 00-02
- Taux d'actualisation retenu : 3,45%

Contrat d'affacturage

La société BIOSYNEX France a mis en place fin 2023 un contrat d'affacturage avec CIC Est avec une convention de mandat d'encaissement et recouvrement pour le compte de CMC-CIC-Factor sur les créances transférées par voie de cession de créances selon un mécanisme de transmission de fichier appelé « cession de balance ».

Au 31 décembre 2023, le montant cédé et reclassé en diminution du poste client ressort à 5 281 783 €. Le détail des postes impactés au 31 décembre 2023 est le suivant :

Classement	N° de compte	Détail Factor	31/12/2023	31/12/2022
Actif immobilisé	275001	FONDS DE GARANTIE FACTOR	584 292	991 457
Actif clients	411002	AFFACTURAGE	- 5 884 656	- 4 603 794
Actif clients	467001	CCV - FACTOR	-	-
Actif clients	467007	REB-FACTOR	18 581	685 957
Total engagement Factor			- 5 281 783	- 2 926 380

Autres engagements reçus

Achat à terme de devises :

Banques	Montants K\$	Valeur K€
BNP	0	0
BP	8 500	7 721
CIC	0	0
MONEX	5 000	4 508
TOTAL	13 500	12 230

4.24 Informations sectorielles et géographiques

Le Groupe BIOSYNEX opère dans le domaine du diagnostic tant en France qu'à l'international. Les produits peuvent être scindés en 2 catégories :

- Les produits grand public (Activité Pharma)
- Les produits professionnels (Activité Diagnostic qui regroupe les UGT DIAG EMEA et ETATS-UNIS)

Le tableau ci-dessous analyse la répartition du chiffre d'affaires entre ces 2 activités en France et à l'export, en distinguant la part Covid.

		CA 2023	CA 2023 dont ventes COVID	CA 2022	CA 2022 dont ventes COVID
EXPORT	Grand public	6,3	0,2	8,1	3,0
	Professionnels	34,1	0,4	68,3	59,5
Total EXPORT		40,4	0,6	76,4	62,5
FRANCE	Grand public	32,0	4,6	67,5	37,2
	Professionnels	20,6	5,7	52,7	41,2
Total FRANCE		52,5	10,3	120,2	78,4
TOTAL	Grand public	38,2	4,8	75,6	40,1
	Professionnels	54,7	6,1	121,0	100,7
TOTAL		93,0	10,9	196,6	140,8

Le chiffre d'affaires à l'Export est principalement réalisé en Europe, aux Etats-Unis et au Brésil.

4.25 Effectif

L'effectif employé par les entreprises intégrées globalement se décompose comme suit :

EFFECTIF	Ouvriers employés	Techniciens et agents de maîtrise	Ingénieurs et cadres	Apprentis	Vrp	Total
31/12/2023	124	201	242	6	2	575

4.26 Résultat financier

	31/12/2023	31/12/2022
Escomptes obtenus	173	258
Autres produits financiers	563	886
Différences positives de change	0	0
Reprise s/prov valeurs de placements	0	0
Reprise s/prov financières	3 919	220
Produits net sur cession de VMP	0	110
Total des produits financiers	4 655	1 473
Dotation prov. risques et charges	363	365
Dotation prov. Dépréciations (1)	3 982	3 555
Intérêts sur emprunts et dettes assimilées	2 012	477
Intérêts bancaires	63	24
Escomptes accordés	5	142
Autres charges financiers	1 287	58
Total des charges financières	7 712	4 621
Résultat financier	-3 058	-3 147

- (1) La dotation aux provisions pour dépréciations concerne pour partie les actions Novacyt dépréciées à hauteur de 1.514 K€ au 31 décembre 2023 (différence entre le prix d'acquisition et le cours moyen de l'action sur Euronext Growth sur la période du mois de décembre 2023) ainsi que la dépréciation des titres et obligations Primadiag pour un total de 2.468K€.

4.27 Résultat exceptionnel

	31/12/2023	31/12/2022
Autres prod. except. s/opération de gestion	197	132
Produits sur exercices antérieurs	335	101
Produits cession des éléments d'actif cédés	77	52
Produits exceptionnels divers	13	0
Quote part subvention	840	0
Reprise sur prov risques et charges (1)	8 171	110
Total des produits exceptionnels	9 633	395
Pénalités sur marchés	31	17
Pénalités amendes fiscales	1	13
Créances devenues irrécouvrables	26	19
Rappel d'impôts	2	0
Autres charges exceptionnelles	564	529
Valeur comptable des éléments cédés	59	44
Charges exceptionnelles diverses (2)	3 566	160
Dotations prov exceptionnelles	3 086	5 545
Total des charges exceptionnelles	7 335	6 328
Résultat exceptionnel	2 298	-5 933

(1) Les reprises aux provisions exceptionnelles concernent principalement le rappel de bouillottes :

- reprise de la dépréciation des stocks bouillottes (dont stock en transit et PLV) : 1 330 K€
- reprise de la dépréciation concernant le rappel des bouillottes : 2.759 K€
- reprise de la dépréciation des commandes non réceptionnées, des redevances minimales relatives au contrat pour un montant total de 3.950 K€.

(2) Les charges exceptionnelles diverses concernent les destructions des bouillottes dépréciées en 2022 et les avoirs émis au cours de la période dans le cadre du rappel.

Les dotations aux provisions exceptionnelles concernent principalement le rappel de bouillottes pour un montant de 2.759 K€.

4.28 Charges d'impôt et preuve d'impôt

	Base	IS
Résultat net des sociétés intégrées	- 35 610	
Impôts exigibles	82	
Impôts différés	- 1 995	
Crédits d'impôts / carry-back	- 642	
Résultat consolidé avant impôt et IS théorique	- 38 165	9 541
Différence taux d'imposition filiales - Impôt exigible		- 82
Différence taux d'imposition filiales - Impôt différé		- 284
CIR		642
Différences permanentes		- 623
Annulation amortissement fonds de commerce		149
IDA sur déficits filiales non activé		- 6 533
Corrections IDP / IDA sur PPA		- 222
Divers		- 37
Impôts comptabilisés		2 551

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur pour chaque société

4.29 Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires des Commissaires aux comptes :

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes BIOSYNEX SA	144 630
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	-
Sous-total BIOSYNEX SA	144 630
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes des filiales consolidées par intégration globale	53 135
TOTAL	197 765

4.30 Transactions avec les parties liées

Conventions conclues avec des parties liées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

Avec M. Mickael Abensur (fils de Monsieur Larry ABENSUR)

Personnes concernées : M. Larry ABENSUR, Président Directeur Général et administrateur de BIOSYNEX

Le 1^{er} février 2023, BIOSYNEX et M. Mickael Abensur ont conclu un contrat de prestations de services liées aux conseils et accompagnement dans l'organisation et la mise en place technique en matière de systèmes et logiciels informatiques et à l'accompagnement lors des opérations de développement auprès des fournisseurs de solutions informatiques et instruments POC menées par BIOSYNEX pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction moyennant la somme de 500 euros HT et hors frais par jour d'intervention. Dans le cadre de ce contrat de prestation de services, M. Mickael ABENSUR a facturé la somme de 10 000 € au titre de l'exercice 2023.

Contrat d'acquisition des titres ProciseDx Inc

Personnes concernées : M. Larry ABENSUR, Président Directeur Général et administrateur de BIOSYNEX et gérant de la société ALA Financière, M. Thomas LAMY, Directeur Général Délégué et administrateur de BIOSYNEX et gérant de la société AJT Financière, M. Thierry PAPER, Directeur Général Délégué et administrateur de BIOSYNEX et gérant de la société AXODEV

Le 9 juin 2023, la société BIOSYNEX SA a acquis l'ensemble des titres de la société PROCISEDX, y compris ceux détenus par ALA Financière, AJT Financière et AXODEV qui avaient été souscrits lors d'une augmentation de capital de la société le 17 juillet 2020. Ce contrat du 9 juin 2023 prévoyait également un complément de prix conditionné à l'obtention de la certification FDA de 2 produits obtenue en septembre 2023.

Au titre de ce contrat, la société BIOSYNEX SA a versé au cours de l'exercice 2023 :

- La somme de 250 036,3 \$ à la société ALA Financière pour l'acquisition des titres détenus par elle (y compris complément de prix). Ces titres avaient été achetés pour un montant de 500 000 \$ en juillet 2020.
- La somme de 150 021,76 \$ à la société AJT Financière pour l'acquisition des titres détenus par elle (y compris complément de prix). Ces titres avaient été achetés pour un montant de 300 000 \$ en juillet 2020.
- La somme de 100 014,5 \$ à la société AXODEV pour l'acquisition des titres détenus par elle (y compris complément de prix). Ces titres avaient été achetés pour un montant de 200 000 \$ en juillet 2020.

4.31 Événements postérieurs à la clôture

Augmentation de capital

Il n'y a pas eu d'augmentation de capital postérieure à la clôture.

Discussions en cours avec les partenaires financiers pour un réaménagement de la dette existante suite à un bris de covenants financiers à venir

Les agrégats financiers du Groupe au 31 décembre 2023 ne permettent pas à la Société de respecter à cette date, les ratios financiers prévus dans la documentation de la tranche confirmée du crédit syndiqué de 26,2 M€. En outre, elle doit rembourser au 30 avril le crédit revolving de 20 M€ et respecter une période de 15 jours après ce remboursement avant de pouvoir le retirer. Le non-respect de ces dispositions contractuelles permet potentiellement aux prêteurs de rendre exigible la tranche confirmée de 26,2 M€ et, à compter du 30 avril, le crédit revolving de 20 M€. La trésorerie actuelle ne permettrait pas de faire face à ces dettes si elles étaient exigées.

La société a initié des discussions avec ses prêteurs afin d'obtenir des waivers sur le non-respect des ratios financiers et le report d'un mois de la période de remboursement du crédit revolving. Un réaménagement des dettes existantes liées au contrat syndiqué (46,2 M€) est également à l'étude (allongement de maturité, consolidation du crédit revolving, plus grande souplesse dans les covenants).

Afin de poursuivre les investissements nécessaires à sa transformation et la transition vers son nouveau business model, le groupe devra faire appel à de nouveaux financements externes. Biosynex a mandaté une banque d'affaires pour l'accompagner dans l'aménagement et le renforcement de sa structure de financement. A ce titre, la société travaille actuellement à la recherche de nouveaux financements dont la forme reste à définir (capitaux propres / quasi capitaux propres) et qui pourraient avoir un impact dilutif en capital.

Prises de participation et de contrôle et réorganisation juridique

PROCISEDX

Dans le cadre d'une réorganisation juridique du Groupe, la société PROCISEDX, détenue à 100% par BIOSYNEX, a été cédée à CHEMBIO DIAGNOSTICS INC avec une date d'effet au 1^{er} janvier 2024.

CHEMBIO DIAGNOSTICS GERMANY

Dans le cadre d'une réorganisation juridique du Groupe, la société CHEMBIO DIAGNOSTICS GERMANY, détenue à 100% par CHEMBIO DIAGNOSTICS INC, a été cédée à BIOSYNEX avec une date d'effet au 1^{er} janvier 2024. Sa dénomination sociale a été changé en BIOSYNEX TECHNOLOGIES en date du 13 mars 2024.

BIOSYNEX NORDIC

A la suite du contrat d'acquisition portant sur 75% du capital de la société BIOSYNEX NORDIC (ex BIOSYNEX NORDIC) signé en décembre 2022, les actionnaires minoritaires ont exercé l'option portant sur le solde du capital. BIOSYNEX SA détient désormais 100% du capital de la société BIOSYNEX NORDIC (depuis le 4 avril 2024).

5.1 Bilan en K€

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement	2 147	1 448	700	369	330
Recherche et développement	9 689	6 538	3 151	1 690	1 461
Concessions, brevets, droits similaires	19 317	3 340	15 977	9 499	6 478
Fonds commercial	60 160	774	59 386	37 701	21 685
Autres immobilisations incorporelles	6,518	6,518	-	-	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	1 625	-	1 625	5 004	-3 379
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 519	3 704	1 815	1 375	441
Autres immobilisations corporelles	5 578	2 066	3 513	3 043	469
Immobilisations en cours	-	-	-	-	
Avances et acomptes	2 603	-	2 603	2 359	243
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations	63 127	15 819	47 309	24 597	22 711
Créances rattachées à des participations	171	-	171	171	
Autres titres immobilisés	5 606	1 512	4 093	14 059	-9 966
Prêts					
Autres immobilisations financières	1 405	-	1 405	1 742	-337
TOTAL (I)	176 954	35 207	141 747	101 610	40 137
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements	12 933	6 568	6 365	10 120	3 755
En-cours de production de biens	-	-	-	-	-
En-cours de production de services	-	-	-	-	-
Produits intermédiaires et finis	3 254	241	3 012	1 587	1 425
Marchandises	18 386	4 352	14 034	15 088	1 054
Avances et acomptes versés sur commandes	1 809	-	1 809	3 328	1 519
Clients et comptes rattachés	9 105	455	8 650	17 595	8 945
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel	19	-	19	-	19
. Organismes sociaux	-	-	-	23	23
. Etat, impôts sur les bénéfices	1 923	-	1 923	6 139	4 216
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	358	-	358	508	150
. Autres	39 764	200	39 564	9 355	30 209
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	7 509	1 514	5 995	2 691	3 304
Disponibilités	12 474	-	12 474	37 846	25 372
Instrument financiers à terme et jetons détenus	-	-	-	8 000	8 000
Charges constatées d'avance	1 279	-	1 279	1 134	145
TOTAL (II)	108 813	13 330	95 483	113 414	-17 931
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)	363	-	363	365	-2
TOTAL ACTIF (0 à V)	286 131	48 537	237 594	215 389	22 205

5.2 Bilan en K€ (suite)

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé :)	1 076	1 025	51
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	27 704	25 596	2 108
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	111	111	-
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	1 579	1 582	- 3
Report à nouveau	92 150	61 309	30 841
Résultat de l'exercice	24 873	30 841	- 5 968
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	147 493	120 464	27 029
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées	2 027	449	1 578
TOTAL (II)	2 027	449	1 578
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques	2 101	5 858	-3 757
Provisions pour charges			
TOTAL (III)	2 101	5 858	-3 757
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	61 819	44 718	17 101
. Découverts, concours bancaires	23	15	9
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	-	22 129	-22 129
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 925	10 399	1 527
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	1 580	1 954	-374
. Organismes sociaux	1 530	1 243	287
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	347	908	-561
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	162	237	-76
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	1 172	-1 172
Autres dettes	8 248	5 442	2 806
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance	-	121	-121
TOTAL (IV)	85 633	88 338	-2 705
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)	341	280	60
TOTAL PASSIF (I à V)	237 594	215 389	22 205

5.3 Compte de résultat en K€

	Exercice clos le			Exercice précédent	Variation	%
	31/12/2023 (12 mois)			31/12/2022 (12 mois)	absolue	
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises	40 002	12 092	52 094	99 358	-47 264	-47,57
Production vendue biens	12 175	3 216	15 391	29 855	-14 464	-48,45
Production vendue services	360	2 013	2 373	9 387	-7 014	-74,72
Chiffres d'affaires Nets	52 537	17 321	69 858	138 600	-68 742	-49,60
Production stockée			504	42	463	1114,51
Production immobilisée			1 349	672	677	100,67
Subventions d'exploitation			-	282	-282	-100,00
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			7 737	3 998	3 738	93,49
Autres produits			630	1 134	-504	-44,43
Total des produits d'exploitation (I)			80 078	144 728	-64 650	-44,67
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			23 335	66 541	-43 205	-64,93
Variation de stock (marchandises)			2 024	-6 551	8 574	130,89
Achats de matières premières et autres approvisionnements			13 016	12 443	574	4,61
Variation de stock (matières premières et autres approv.)			-2 712	-4 366	1 654	37,89
Autres achats et charges externes			25 477	26 628	-1 151	-4,32
Impôts, taxes et versements assimilés			805	1 140	-335	-29,40
Salaires et traitements			13 363	12 015	1 348	11,22
Charges sociales			5 792	4 973	820	16,48
Dotations aux amortissements sur immobilisations			3 534	2 091	1 443	68,98
Dotations aux provisions sur actif circulant			11 612	3 830	7 782	203,22
Dotations aux provisions pour risques et charges			0	0		
Autres charges			1 787	930	857	92,17
Total des charges d'exploitation (II)			98 034	119 674	-21 640	-18,08
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			-17 956	25 054	-43 010	-171,67
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations			45 086	25 100	19 985	79,62
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés			1 390	1 176	215	18,27
Reprises sur provisions et transferts de charges			3 919	2 470	1 449	58,66
Différences positives de change					0	
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement			-	110	-110	-100,00
Total des produits financiers (V)			50 396	28 856	21 540	74,64
Dotations financières aux amortissements et provisions			6 678	13 019	-6 342	-48,71
Intérêts et charges assimilés			2 466	706	1 760	249,31
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement			1 155		1 155	N/S
Total des charges financières (VI)			10 299	13 725	-3 427	-24,97
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			40 097	15 131	24 966	165,01
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			22 141	40 185	-18 043	-44,90

Compte de Résultat en K€ (suite)

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	448	165	283	171,82
Produits exceptionnels sur opérations en capital	857	1 403	-546	-38,89
Reprises sur provisions et transferts de charges	8 171	110	8 061	NS
Total des produits exceptionnels (VII)	9 477	1 678	7 799	464,80
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	595	197	398	201,99
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	3 569	1	3 567	NS
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	3 086	5 545	-2 459	-44,35
Total des charges exceptionnelles (VIII)	7 249	5 743	1 506	26,22
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	2 227	-4 065	6 292	-154,79
Participation des salariés (IX)	-	783	-783	-100,00
Impôts sur les bénéfices (X)	-504	4 495	-4 999	-111,21
Total des Produits (I+III+V+VII)	139 950	175 263	-35 311	-20,15
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	115 078	144 421	-29 343	-20,32
RESULTAT NET	24 873	30 841	-5 968	-19,35
Dont Crédit-bail mobilier	913	705	208	29,50
Dont Crédit-bail immobilier				

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31 décembre 2023 a une durée de 12 mois (idem pour l'exercice précédent clos le 31 décembre 2022).

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 237 593 999 €.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 24 872 959 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 24 avril 2024 par les dirigeants.

La société BIOSYNEX est depuis le 21 mars 2011 une société cotée sur un système multilatéral de négociation, EURONEXT GROWTH- Paris.

5.4 Faits caractéristiques de l'exercice

En 2023, BIOSYNEX a réalisé un chiffre d'affaires de 69,9 M€ en très forte baisse par rapport à l'exercice précédent (138,6 M€). L'activité avait bénéficié en 2022 de la contribution significative des ventes de produits de prévention et de dépistage liées à la pandémie de la Covid-19 pour environ 89%.

Au 15 décembre 2023, la fusion-absorption de la société THERADIAG par BIOSYNEX a pris effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2023 sur le plan comptable et fiscal.

La société Biosynex Swiss a versé un dividende à Biosynex en 2023 pour un montant total de 45.086K€ (soit 44.000 KCHF).

La société PRIMADIAG SAS, détenue à hauteur de 23,14% par BIOSYNEX, a été mise en redressement judiciaire en date du 7 décembre 2023. La liquidation judiciaire de la société a été annoncée le 15 février 2024.

Acquisitions et prises de participations :

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

- Le 16 janvier 2023, BIOSYNEX a annoncé (i) le succès de l'offre publique d'achat initiée par cette dernière visant les actions de la société THERADIAG avec 2 826 997 actions THERADIAG apportées à l'offre et une détention par BIOSYNEX à l'issue de la période d'offre initiale de 9 032 820 actions représentant autant de droits de vote, soit 68,86% du capital de THERADIAG²⁷ et au moins 68,56% des droits de vote de THERADIAG et (ii) la réouverture de l'offre.

Le 1er février 2023, BIOSYNEX a annoncé les résultats définitifs de l'offre publique d'achat initiée sur les actions de la société THERADIAG. 223 348 actions THERADIAG ont été apportées à l'offre réouverte. A l'issue de l'offre réouverte, BIOSYNEX détient 9 382 354 actions représentant autant de droits de vote, soit 71,52% du capital et au moins 71,22% des droits de vote²⁸.

Le 29 septembre 2023, BIOSYNEX a annoncé un projet de fusion-absorption de la société THERADIAG, celle-ci étant devenue effective en date du 15 décembre 2023 après l'approbation par les Assemblées Générales Extraordinaire des deux sociétés²⁹. Cette opération a entraîné la dissolution sans liquidation de la société THERADIAG.

La valeur nette de l'actif apporté s'élève à 8.449 K€ pour une prime de fusion finale de 2.108 K€. Les incidences de la fusion sont détaillées à la note 5.5.

- Le 31 janvier 2023, BIOSYNEX et CHEMBIO DIAGNOSTICS (« CHEMBIO ») ont annoncé avoir conclu un accord de fusion définitif (*) selon lequel BIOSYNEX, par l'intermédiaire d'une filiale, acquerra CHEMBIO pour 0,45 \$ par action, ce qui représente une prime de 27% par rapport au cours de clôture de l'action CHEMBIO le 30 janvier 2023, dans le cadre d'une transaction entièrement en numéraire évaluée à 17,2 millions de dollars³⁰.

(*) la filiale de BIOSYNEX a lancé une offre publique d'achat pour acquérir toutes les actions de CHEMBIO disponibles sur le marché. La réalisation de l'offre publique d'achat est soumise à certaines conditions, notamment l'acquisition d'un nombre d'actions représentant au moins une majorité du nombre total d'actions en circulation de CHEMBIO et d'autres conditions habituelles. Une fois l'offre d'achat réussie, la filiale d'acquisition de BIOSYNEX sera fusionnée dans CHEMBIO, et toutes les actions ordinaires restantes de CHEMBIO seront annulées au même prix que l'offre publique d'achat, soit 0,45 \$ par action

Le 15 mars 2023, BIOSYNEX a annoncé avoir prolongé la période d'offre publique d'achat sur les titres de CHEMBIO jusqu'au 28 mars 2023³¹.

Le 29 mars 2023, BIOSYNEX a annoncé avoir prolongé la période d'offre publique d'achat sur les titres de CHEMBIO jusqu'au 12 avril 2023³².

Le 13 avril 2023, BIOSYNEX a annoncé avoir prolongé la période d'offre publique d'achat sur les titres de CHEMBIO jusqu'au 26 avril 2023³³.

Le 27 avril 2023, BIOSYNEX a annoncé la finalisation de l'acquisition et la fusion de l'acquéreur avec CHEMBIO. À la suite de la fusion, CHEMBIO est devenue une filiale indirecte à 100 % de BIOSYNEX³⁴.

²⁷ Sur la base d'un capital composé de 13 118 227 actions représentant au plus 13 174 282 droits de vote. Se référer au communiqué de presse en date du 16 janvier 2023 disponible sur le site internet de la Société.

²⁸ Sur la base d'un capital composé de 13 118 227 actions représentant au plus 13 174 282 droits de vote. Se référer au communiqué de presse en date du 1er février 2023 disponible sur le site internet de la Société.

²⁹ Se référer au communiqué de presse en date du 18 décembre 2023 disponible sur le site internet de la Société.

³⁰ Se référer au communiqué de presse en date du 1er février 2023 disponible sur le site internet de la Société.

³¹ Se référer au communiqué de presse en date du 15 mars 2023 disponible sur le site internet de la Société.

³² Se référer au communiqué de presse en date du 29 mars 2023 disponible sur le site internet de la Société.

³³ Se référer au communiqué de presse en date du 13 avril 2023 disponible sur le site internet de la Société.

³⁴ Se référer au communiqué de presse en date du 27 avril 2023 disponible sur le site internet de la Société

- Dans le cadre de l'accélération de son développement à l'international, BIOSYNEX a finalisé en mai 2023 une participation majoritaire à hauteur de 80% dans la société espagnole LABORATORIOS RHOGEN qui était le distributeur exclusif sur la péninsule ibérique de tests de diagnostic rapide liés à la Covid-19. La société a été renommée BIOSYNEX IBERICA.
- La société BIOSYNEX DIAGNOSTICS HANGZHOU, société de droit chinois, a été créée en mai 2023 et est détenue par la société BIOTEST (fournisseur historique de BIOSYNEX pour les Tests de Diagnostic Rapide – TDR-) à hauteur de 51%, et par la société BIOSYNEX SA à hauteur de 49%. L'objectif de cette joint-venture est de concevoir, fabriquer et commercialiser à destination exclusive du Groupe BIOSYNEX des TDR.
- BIOSYNEX a signé le 9 juin 2023 un contrat d'acquisition visant la totalité des actions non encore détenues par BIOSYNEX de la société américaine PROCISED³⁵. Par cette opération, NESTLE HEALTH SCIENCE ainsi que les autres actionnaires, employés, anciens employés et investisseurs qui représentaient un bloc de 57,33% du capital ont cédé l'intégralité de leurs titres en contrepartie d'un paiement initial immédiat, d'un paiement différé dû le 28 décembre 2023 et d'un complément de prix qui sera versé sous réserve de l'obtention des autorisations de commercialisation de la FDA. Le complément de prix a été payé en octobre 2023 suite à l'obtention des autorisations FDA ³⁶.
- La filiale américaine de BIOSYNEX, CHEMBIO Diagnostics Inc, a signé le 20 juillet 2023 un contrat d'acquisition de la totalité des actions de la société QUALIGEN Inc., société de droit du Delaware basée à Carlsbad, Californie, en contrepartie d'un paiement total en numéraire³⁷.

QUALIGEN Inc. est spécialisée dans le développement, la production et la commercialisation d'une plateforme d'immunoanalyse Fastpack® commercialisée en Europe et aux Etats-Unis. Cette plateforme est marquée CE et approuvée par la FDA (enregistrements 510k). Elle utilise le principe de la chimiluminescence, ce qui lui confère une excellente sensibilité. Ce système permet des dosages au coup par coup et propose des applications en hormonologie et en cancérologie. Fastpack® est notamment utilisé dans les cabinets d'urologues et dans les centres de santé masculine aux USA.

- La société PRIMADIAG SAS, détenue à hauteur de 23,14% par BIOSYNEX, a été mise en redressement judiciaire en date du 7 décembre 2023. La liquidation judiciaire de la société a été annoncée le 15 février 2024. La société a été exclue du périmètre de consolidation au 31 décembre 2023.

Contrats conclus avec les filiales

Avec THERADIAG :

En date du 6 juillet 2023, la Société a conclu une convention de prestation de service en matière d'assistance de production et une convention de prestation de service en matière réglementaire - assurance – qualité avec la société THERADIAG.

Acquisition de marques

BIOSYNEX a acquis en date du 8 juin 2023 l'activité de soins oculaires des LABORATOIRES INNOXA³⁸. Le périmètre inclut une gamme complète de produits de soin (sprays, collyres, etc) afin de traiter les yeux irrités, rouges ou fatigués et des produits de nettoyage pour lentilles de contact et lunettes. Cette acquisition permet à BIOSYNEX de renforcer la Division Pharmacie du Groupe (BIOSYNEX Pharma) et lui ouvre un nouveau marché, tant en France qu'à l'International dans le domaine de la sécheresse oculaire.

Rachat d'actions

Lors de sa réunion en date du 7 février 2023, le Conseil d'administration, faisant usage de l'autorisation conférée par la seizième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 9 mai 2022, a décidé d'autoriser la Société à intervenir sur ses propres actions, conformément à l'article L.22-10-62 du Code de commerce, dans le cadre d'un programme de rachat d'actions. La Société est autorisée à acquérir ses propres actions dans la limite de 10% des actions composant le capital social, soit un montant maximal de 1 025 258 actions sur la base du capital social actuel, étant précisé (i) qu'un montant maximum de 5% des actions composant le capital social de la

³⁵ Se référer au communiqué de presse en date du 12 juin 2023 disponible sur le site internet de la Société.

³⁶ Se référer au communiqué de presse en date du 3 octobre 2023 disponible sur le site internet de la Société.

³⁷ Se référer au communiqué de presse en date du 21 juillet 2023 disponible sur le site internet de la Société.

³⁸ Se référer au communiqué de presse en date du 8 juin 2023 disponible sur le site internet de la Société.

Société peut être affecté en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, scission ou apport, et (ii) qu'en cas d'acquisition dans le cadre d'un contrat de liquidité, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10% du montant du capital social mentionnée ci-dessus correspond au nombre d'actions achetées déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.

Le prix maximum d'achat de chaque action a été fixé par l'Assemblée Générale Mixte du 9 mai 2022 à cent cinquante (150) euros par action. La seizième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 9 mai 2022 a limité le montant consacré au rachat des actions propres de la Société à un montant de 45 000 000 €.

Au 31 décembre 2023, le nombre d'actions auto-détenues dans le cadre du programme de rachat d'actions s'élève à 316 993.

5.5 Incidence de la fusion avec la société THERADIAG

La fusion avec la société THERADIAG a été réalisée en date du 15 décembre 2023.

La valeur nette de l'actif apporté s'élève à 8.449 K€ pour une prime de fusion finale de 2.108 K€.

Les tableaux ci-dessous détaillent les incidences de cette opération sur le bilan et le compte résultat.

- Incidences sur le bilan :

ACTIF	15/12/2023	PASSIF	15/12/2023
<u>Actifs immobilisés</u>		<u>Capitaux propres</u>	
Immobilisations incorporelles nettes	3 394	Augmentation de capital Biosynex	48
Création d'un mali de fusion	13 250	Prime de fusion Biosynex	2 108
Immobilisations corporelles nettes	220	Réserves	0
Immobilisations financières	359	Report à nouveau	0
Annulation des titres Théradiag détenus par Biosynex	-19 539	Résultat Théradiag jusqu'à la date de fusion	1 669
TOTAL I	- 2 316	TOTAL I	3 825
		<u>Provisions pour risques et charges</u>	
		Provisions pour risques & charges	0
		TOTAL II	-
<u>Total Actif Circulant</u>		<u>Dettes</u>	
Stocks	2 446	Dettes financières	0
Créances clients et comptes rattachés	1 729	Emprunts & dettes assimilées	2 447
Autres créances	185	Fournisseurs et comptes rattachés	1 247
Disponibilités	6 405	Dettes fiscales et sociales	930
		Autres dettes	0
TOTAL II	10 765	TOTAL III	4 624
ACTIF I à II	8 449	TOTAL PASSIF I à III	8 449

- Incidences sur le compte de résultat :

CHARGES	15/12/2023	PRODUITS	15/12/2023
Charges d'exploitation		Produits d'exploitation	
Achats de marchandises	-188	Ventes de marchandises	12 344
Achats de matières premières	1 060	Production vendue de biens	2
Autres achats et charges externes	5 759	Production vendue de services	719
Impôts et taxes	242	Production immobilisée	840
Charges de personnel	4 535	Autres produits	420
Dotations aux amortissements	705		
Autres charges	424		
TOTAL I	12 537	TOTAL I	14 325
Charges financières		Produits financiers	
Frais financiers	69	Produits fin. Divers	50
TOTAL II	69	TOTAL II	50
Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
Malis rachat d'actions propres	2	Autres produits exceptionnels	145
Autres charges exceptionnelles	453		
TOTAL III	455	TOTAL III	145
Impôts sur les sociétés		Impôts sur les sociétés	
		CIR	210
TOTAL IV	-	TOTAL IV	210
TOTAL I à IV	13 061	TOTAL I à IV	14 730
Résultat de l'exercice (bénéfice)	1 669	Résultat de l'exercice (perte)	

5.6 Evénements postérieurs à la clôture

Augmentation de capital

Il n'y a pas eu d'augmentation de capital postérieure à la clôture.

Discussions en cours avec les partenaires financiers pour un réaménagement de la dette existante suite à un bris de covenants financiers à venir

Les agrégats financiers du Groupe au 31 décembre 2023 ne permettent pas à la Société de respecter à cette date, les ratios financiers prévus dans la documentation de la tranche confirmée du crédit syndiqué de 26,2 M€. En outre, elle doit rembourser au 30 avril le crédit revolving de 20 M€ et respecter une période de 15 jours après ce remboursement avant de pouvoir le retirer. Le non-respect de ces dispositions contractuelles permet potentiellement aux prêteurs de rendre exigible la tranche confirmée de 26,2 M€ et, à compter du 30 avril, le crédit revolving de 20 M€. La trésorerie actuelle ne permettrait pas de faire face à ces dettes si elles étaient exigées.

La société a initié des discussions avec ses prêteurs afin d'obtenir des waivers sur le non-respect des ratios financiers et le report d'un mois de la période de remboursement du crédit revolving. Un réaménagement des dettes existantes liées au contrat syndiqué (46,2 M€) est également à l'étude (allongement de maturité, consolidation du crédit revolving, plus grande souplesse dans les covenants).

Afin de poursuivre les investissements nécessaires à sa transformation et la transition vers son nouveau business model, le groupe devra faire appel à de nouveaux financements externes. Biosynex a mandaté une banque d'affaires pour l'accompagner dans l'aménagement et le renforcement de sa structure de financement. A ce titre, la société travaille actuellement à la recherche de nouveaux financements dont la forme reste à définir (capitaux propres / quasi capitaux propres) et qui pourraient avoir un impact dilutif en capital.

Prises de participation et de contrôle

PROCISEDX

Dans le cadre d'une réorganisation juridique du Groupe, la société PROCISEDX, détenue à 100% par BIOSYNEX, a été cédée à CHEMBIO DIAGNOSTICS INC avec une date d'effet au 1^{er} janvier 2024.

CHEMBIO DIAGNOSTICS GERMANY

Dans le cadre d'une réorganisation juridique du Groupe, la société CHEMBIO DIAGNOSTICS GERMANY, détenue à 100% par CHEMBIO DIAGNOSTICS INC, a été cédée à BIOSYNEX avec une date d'effet au 1^{er} janvier 2024. Sa dénomination sociale a été changé en BIOSYNEX TECHNOLOGIES en date du 13 mars 2024.

BIOSYNEX NORDIC

A la suite du contrat d'acquisition portant sur 75% du capital de la société BIOSYNEX NORDIC (ex BIOSYNEX NORDIC) signé en décembre 2022, les actionnaires minoritaires ont exercé l'option portant sur le solde du capital. BIOSYNEX SA détient désormais 100% du capital de la société BIOSYNEX NORDIC (depuis le 4 avril 2024).

5.7 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels au 31 décembre 2023 sont établis en conformité avec les dispositions du Code de Commerce (articles L123-12 à L123-28-2) et avec le règlement ANC N°2015-06 modifiant le règlement ANC N° 2014-3 relatif au Plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation (1),
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices, et
- conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

(1) A fin décembre 2023, la trésorerie de la Société est de 20 M€ contre 48,5 M€ à fin décembre 2022. Les dettes financières auprès d'établissements de crédit s'élèvent à 61,8 M€, dont 46,2 M€ liés à un financement syndiqué (26,2 M€ de tranche confirmée et 20 M€ de crédit revolving).

Afin de poursuivre les investissements nécessaires à sa transformation et la transition vers son nouveau business model, le groupe devra faire appel à de nouveaux financements externes. Biosynex a mandaté une banque d'affaires pour l'accompagner dans l'aménagement et le renforcement de sa structure de financement. A ce titre, la Société travaille actuellement à la recherche de nouveaux financements dont la forme reste à définir (capitaux propres / quasi capitaux propres) et qui pourraient avoir un impact dilutif en capital.

Par ailleurs, (i) La Société ne respecte pas, au 31 décembre 2023, les ratios financiers prévus dans la documentation de la tranche confirmée du crédit syndiqué de 26, 2 M€ (cf 5.8.6 de l'annexe) et (ii) elle doit rembourser au 30 avril le crédit revolving de 20 M€ et respecter une période de 15 jours après ce remboursement avant de pouvoir le retirer (échéance initiale au 2 janvier, repoussée suite accord des prêteurs au 31 mars puis au 30 avril). Le non-respect de ces dispositions contractuelles permet potentiellement aux prêteurs de rendre exigible la tranche confirmée de 26, 2 M€ et, à compter du 30 avril, le crédit revolving de 20 M€. La trésorerie actuelle ne permettrait pas de faire face à ces dettes si elles étaient exigées.

La Société a initié des discussions avec ses prêteurs afin d'obtenir des waivers sur le non-respect des ratios financiers et le report de la période de remboursement du crédit revolving. Un réaménagement des dettes existantes liées au contrat syndiqué (46,2 M€) est également à l'étude (allongement de maturité, consolidation du crédit revolving, plus grande souplesse dans les covenants).

Les comptes ont été établis selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation sur la base de prévisions de trésorerie 2024 et des projections de son plan stratégique 2024-2028 reposant sur les hypothèses structurantes suivantes :

- Aboutissement favorable des recherches de financement ;
- Aboutissement favorable des discussions sur l'obtention de waivers et la consolidation du crédit revolving.
- Réalisation des objectifs commerciaux du budget 2024/2025 et des objectifs de rentabilité et de CAPEX.

Bien que la Société soit confiante sur la réalisation de ces hypothèses structurantes, aucune assurance ne peut être donnée à cet égard. Cette situation génère une incertitude significative sur la continuité d'exploitation. Dans le cas où une ou plusieurs des hypothèses mentionnées ci-dessus ne se réalisaient pas, la société pourrait ne pas être en mesure de réaliser ses actifs et régler ses passifs dans le cadre normal de son activité.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont décrites ci-après.

5.7.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les **frais d'établissement** comprennent les frais d'augmentation de capital, ils sont amortis sur une durée de 5 années.

Les **frais de développement** sont immobilisés lorsque les conditions suivantes sont remplies simultanément

- Les projets sont nettement individualisés
- Leur coût peut-être distinctement établi
- Les projets présentent à la date d'établissement des comptes de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale.

La nature des dépenses activées concernant les frais de recherche et développement est : matière, moyens humains et sous-traitance.

Les **frais d'acquisition des titres de participation** font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur 5 années le cas échéant.

Les **immobilisations corporelles** sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Les méthodes retenues ont été les suivantes :

Immobilisations par catégories comptables	Durée
Immobilisations incorporelles	
Frais augmentation de capital	5 ans
Frais d'acquisition de titres	5 ans
Droit d'entrée	Durée de protection
Frais de recherche	de 01 à 02 ans
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	Durée de protection
Immobilisations corporelles	
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

Les **fonds de commerce** ne sont pas amortis. Depuis le 1er janvier 2016, ils font l'objet de tests de dépréciation chaque année. Lorsque leur valeur d'utilité s'avère inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est constatée. Le poste comprend les malis techniques de fusions qui représentent l'écart négatif entre l'actif reçu et la valeur comptable de la participation pour la part reclassée en fonds commercial.

L'entité BIOSYNEX France se décompose en 2 unités génératrices de trésorerie (UGT) : la « PHARMA » et le « DIAG » au niveau desquelles sont réalisées les tests d'impairment (dépréciation d'actifs), les fonds de commerce pouvant être rattachés à l'une ou l'autre de ces 2 UGTs.

La mention PHARMA comme « Pharmacie », anciennement dénommée « OTC » (Over-The-Counter), concerne les produits dits d'automédication, c'est-à-dire que l'on peut se les procurer sans ordonnance, parfois même en libre-service.

La mention DIAG comme « Diagnostic », anciennement dénommée « PRO » (professionnel) concerne les produits destinés aux professionnels de la santé.

FONDS DE COMMERCE / MALIS	Date d'acquisition	TOTAL	Dont PHARMA	Dont DIAG
CLIENTELE BSD		752		752
FONDS DECTRA 2014 ET AVANT		705	705	
MALI TUP HECOMED	01/11/2015	232	232	
MALI FUSION ALL DIAG	31/12/2015	8 234		8 234
MALI FUSION MAGNIEN	30/06/2016	1 174	1 174	
FONDS DUMOUBE + FRAIS	01/07/2016	3 402		3 402
RACHAT CARTES ET FONDS	31/12/2016	169	169	
MALI FUSION DECTRA	31/12/2016	8 276	8 276	
MALI FUSION SR2B + FRAIS	10/08/2017	174	-	174
RACHAT CARTES	31/12/2018	26	26	
FONDS VISIONED + FRAIS	31/12/2019	4 567	4 567	
RACHAT CARTES	31/12/2019	261	261	
RACHAT CARTES	31/12/2020	145	145	
FONDS ENALEES + FRAIS	29/12/2021	2 620		2 620
RACHAT CARTES	31/12/2021	28	28	
FRAIS ACQUISITIONS ACTIONS PRIMADIAG	30/03/2022	1		1
PARAKITO - FONDS DE COMMERCE + FRAIS	13/04/2022	4 084	4 084	
ENALEES EARN OUT	01/07/2022	50		50
ENALEES EARN OUT	12/08/2022	50		50
PARKITO EARN OUT	31/12/2022	3 000	3 000	
ENALEES EARN OUT	31/12/2022	100		100
RACHAT CARTES	31/12/2022	35	35	
RAN THERADIAG		390		390
FONDS INNOXA + FRAIS	08/06/2023	4 784	4 784	
ENALEES TRANSFERT DE PRODUCTION	29/06/2023	100		100
INNOXA EARN OUT	30/06/2023	3 250	3 250	
MALI FUSION THERADIAG	15/12/2023	13 410		13 410
RACHAT CARTES	31/12/2023	141	141	
			30 875	29 285
TOTAL BRUT PHARMA+DIAG				60 160
DEPRECIATION				774
TOTAL NET PHARMA + DIAG				59 386

Pour la mise en œuvre de ces tests annuels, les fonds de commerce sont ainsi affectés soit à l'UGT PHARMA, soit à l'UGT DIAG EMEA. La valeur d'utilité de l'unité génératrice de trésorerie est déterminée sur la base des flux futurs actualisés.

Lorsque la valeur d'utilité se révèle inférieure à la valeur nette comptable des actifs de l'unité génératrice de trésorerie, ces actifs sont dépréciés, afin de ramener la valeur de l'unité génératrice de trésorerie à sa valeur recouvrable.

Au 31 décembre 2023 la valeur nette comptable des deux unités génératrices de trésorerie s'élève à 109,6 M€ et se décompose de la manière suivante :

- PHARMA : 46,3 M€
- DIAG EMEA : 63,3 M€

Les principales hypothèses sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 10,8%
- Taux de croissance à l'infini : 2%

Sur la base de ces tests, aucune provision n'a été enregistrée au 31 décembre 2023.

Les analyses de sensibilités sur les principaux paramètres retenus dans le cadre du test (taux d'actualisation, taux de croissance à l'infini) font également ressortir des valeurs recouvrables supérieures à la valeur comptable.

Valeur d'utilité DIAG EMEA (en M€)	Taux de croissance			Valeur d'utilité PHARMA (en M€)	Taux de croissance				
	1,50%	2%	2,50%		1,50%	2%	2,50%		
Taux d'actualisation	10,30%	107,6	113,2	119,6	Taux d'actualisation	10,30%	63,3	66,3	69,8
	10,80%	100,7	105,7	111,2		10,80%	59,5	62,2	65,2
	11,30%	94,6	99,0	103,8		11,30%	56,1	58,5	61,1

5.7.2 Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence. Les bases des tests de dépréciations des titres de participation sont identiques à celles utilisées pour l'évaluation des écarts d'acquisition en consolidation.

5.7.3 Stocks

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition ou de production selon la méthode suivante :

Méthode dite du cout moyen unitaire pondéré "CMUP" qui est égal au rapport entre les coûts d'acquisition ou de production et les quantités acquises ou produites (art. 321-22. al.2 PCG).

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes de production ainsi que de la main d'œuvre de production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêt des comptes.

Les stocks sont dépréciés à 0%, 50%, 75% ou 100% en fonction de leur durée de rotation.

Les stocks approchant la date de d'expiration sont dépréciés à 0%, 50%, 70% ou 100% selon le nombre de jours restants par rapport à la durée de vie moyenne.

5.7.4 Créances

Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale.

Une dépréciation des créances douteuses est enregistrée lorsqu'il devient probable que la créance ne sera pas encaissée et qu'il est possible d'estimer raisonnablement le montant de la perte.

Les dépréciations sont estimées en tenant compte de l'historique des pertes sur créances, de l'analyse de l'antériorité et d'une estimation détaillée des risques.

Lorsque la créance est cédée à un établissement bancaire dans le cadre d'un contrat d'affacturage, celle-ci est décomptabilisée pour refléter la nature juridique de la cession.

5.7.5 Opérations libellées en monnaies étrangères

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en monnaies étrangères existant à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date. La différence de conversion est inscrite au bilan aux postes « écarts de conversion ».

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité ou partiellement suivant les modalités suivantes : Les comptes de trésorerie en monnaies étrangères existant à la clôture de l'exercice sont convertis au cours en vigueur à cette date. Les gains ou pertes de change résultant de cette conversion sont enregistrés en résultat.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le classement des écarts de change sur dettes et créances commerciales est en résultat d'exploitation et non plus en financier, et ceci suivant le PCG selon règlement ANC n°2015-05 applicable.

5.7.6 Provisions

Des provisions sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit de tiers sans contrepartie pour la société.

Ces provisions sont constituées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Elles comprennent notamment les indemnités estimées par l'entreprise et ses conseils, au titre des litiges, contentieux et actions de réclamation par des tiers.

5.7.7 Indemnités de départ à la retraite

Ces indemnités ne font pas l'objet d'une comptabilisation mais d'une mention en engagements hors bilan.

Au 31 décembre 2023, BIOSYNEX a calculé les indemnités de départ en retraite qui devront être versées à l'avenir aux salariés, en application de la recommandation ANC n° 2013-02.

Cet engagement représente un montant de 308.679 € partiellement couvert par un fonds déposé auprès du CIC de 26.647 € sous forme d'assurance externalisée.

Les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite sont les suivantes :

- Indemnité calculée en fonction de la convention collective nationale Pharmacie, Parapharmacie, Produits vétérinaires : fabrication et commerce
- Conditions : départ volontaire
- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Droits accumulés avec projection salariale : progression de 2%
- Taux de charges sociales : 42%
- Rotation : 7% jusqu'à 49 ans, 0% à partir de 50 ans
- Table de mortalité : TF 00-02
- Taux d'actualisation retenu : 3,45%

5.7.8 Notion de résultat courant et exceptionnel

Les éléments des activités ordinaires même exceptionnels par leur fréquence ou leur montant sont repris dans le résultat courant.

Seuls les éléments ne se rapportant pas aux activités ordinaires de l'entreprise sont comptabilisés dans le résultat exceptionnel.

Un détail des charges et produits exceptionnels est donné en note de bas de tableau.

5.7.9 Changement de méthode d'évaluation et de présentation

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

5.8 Autres informations

5.8.1 Honoraires des Commissaires aux comptes

Description	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	144 630 €
- Honoraires facturés au titre des attestations et autres rapports	36 425 €
TOTAL	181 055 €

5.8.2 Immobilisations en K€

	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement	5 192	-	6 644
Autres immobilisations incorporelles	53 396	-	33 215
Terrains	-	-	-
Constructions sur sol propre	-	-	-
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-
Installations générales, agencements, constructions	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillages industriels	3 145	-	2 380
Autres installations, agencements, aménagements	2 507	-	1 434
Matériel de transport	24	-	-
Matériel de bureau, informatique, mobilier	1 356	-	373
Emballages récupérables et divers	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-
Avances et acomptes	2 359	-	3 765
TOTAL	67 979	-	47 810
Participations évaluées par équivalence	-	-	-
Autres participations	37 299	-	25 999
Autres titres immobilisés	14 059	-	11 086
Prêts et autres immobilisations financières	1 742	-	656
TOTAL	53 100	-	37 741
TOTAL GENERAL	121 079	-	85 551

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Rév. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement	-	-	11 836	-
Autres immobilisations incorporelles	5 503	-	81 108	-
Terrains	-	-	-	-
Constructions sur sol propre	-	-	-	-
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-
Installations générales, agencements, constructions	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillages industriels	5	-	5 519	-
Autres installations, agencements, aménagements	-	-	3 940	-
Matériel de transport	22	-	2	-
Matériel de bureau, informatique, mobilier	93	-	1 636	-
Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	3 521	-	2 603	-
TOTAL	9 144	-	106 645	-
Participations évaluées par équivalence	-	-	-	-
Autres participations	-	-	63 299	-
Autres titres immobilisés	19 539	-	5 606	-
Prêts et autres immobilisations financières	992	-	1 405	-
TOTAL	20 532	-	70 310	-
TOTAL GENERAL	29 676	-	176 954	-

5.8.3 Amortissements en K€

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Éléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche et développement	3 133	4 853	-	7 986
Autres immobilisations incorporelles	808	2 558	20	3 346
Terrains	-	-	-	-
Constructions sur sol propre	-	-	-	-
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-
Installations générales, agencements, constructions	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillages industriels	1 770	1 935	1	3 704
Autres installations, agencements, aménagements	463	752	-	1 215
Matériel de transport	24	-	22	2
Matériel de bureau, informatique, mobilier	356	585	93	848
Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
TOTAL	6 555	10 683	136	17 102

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exceptionnel	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche et développement	4 853	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	2 558	-	-	-	-
Terrains	-	-	-	-	-
Constructions sur sol propre	-	-	-	-	-
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-	-
Installations générales, agencements, constructions	-	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillages industriels	1 935	-	-	-	-
Autres installations, agencements, aménagements	752	-	-	-	-
Matériel de transport	-	-	-	-	-
Matériel de bureau, informatique, mobilier	585	-	-	-	-
Emballages récupérables et divers	-	-	-	-	-
TOTAL	10 683	-	-	-	-

5.8.4 Provisions en K€

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements				
Pour investissement				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92				
Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92				
Pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées	-	-	-	-
Pour litiges				
Pour garanties données clients				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change	365	363	365	363
Pour pensions et obligations				
Pour impôts				
Pour renouvellement immobilisations				
Pour grosses réparations				
Pour charges sur congés payés				
Autres provisions (1)	5 493	327	4 082	1 738
TOTAL Provisions	5 858	690	4 447	2 101
Sur immobilisations incorporelles	384	390		774
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation (2)	12 531	3 288	-	15 819
Sur autres immobilisations financières (3)	-	1 512	-	1 512
Sur stocks et en-cours	5 050	13 920	7 809	11 161
Sur comptes clients	163	306	13	455
Autres dépréciations (4)	3 555	1 714	3 555	1 714
TOTAL Dépréciations	21 681	21 130	11 377	31 435
TOTAL GENERAL	27 539	21 820	15 823	33 536
Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation		12 057	3 733	
- financières		6 678	3 919	
- exceptionnelles		3 086	8 171	

(1) La dotation de l'exercice correspond à la provision pour risques et charges liée au rappel de produits

(2) L'augmentation de la provision sur les titres de participation correspond à la dotation sur les actions PRIMADIAG pour 1.468K€ et à la provision sur les titres AVALUN pour 1.820K€

(3) L'augmentation sur les autres immobilisations financières correspond à la dotation sur les actions propres 512K€ et sur les obligations Primadiag 1.000K€.

(4) Les autres dépréciations correspondent à la provision sur les actions NOVACYT

- Test d'impairment sur les titres de participation :

Des tests d'impairment ont été menés sur les titres des sociétés PROCISEDX, CHEMBIO et AVALUN.

Seuls les résultats du test d'AVALUN ont nécessité la constatation d'une dépréciation complémentaire pour 1 820 K€.

- Autre risque non provisionné :

A la suite d'une enquête administrative, l'Autorité des marchés financiers (AMF) a notifié un grief à la société relatif à un retard allégué de publication d'une information privilégiée au début de la pandémie Covid-19. A ce jour, aucune sanction n'a été prononcée à l'encontre de la société. Une audience devant la commission des sanctions de l'AMF se tiendra le 2 mai 2024. Une mise à jour de cette procédure sera faite dans le cadre du prochain rapport semestriel.

5.8.5 Etat des créances en K€

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations	171		171
Prêts			
Autres immobilisations financières	1 405		1 405
Clients douteux ou litigieux	245	245	
Autres créances clients	8 860	8 860	
Créances représentatives de titres prêtés		-	
Personnel et comptes rattachés	19	19	-
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	-	-	-
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices	1 923	1 923	
- T.V.A.	358	358	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés	229	229	
- Divers	-	-	
Groupe et associés	38 769	38 769	
Débiteurs divers	766	766	
Charges constatées d'avance	1 279	1 279	
TOTAL GENERAL	54 025	52 448	1 576
Montants des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

5.8.6 Etat des Dettes en K€

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an - 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				-
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits (1) :				-
- à 1 an maximum	23	23		
- plus d'un an	61 819	5 021	56 329	469
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	11 925	11 925		
Personnel et comptes rattachés	1 580	1 580		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 530	1 530		
Etat et autres collectivités publiques :		-		
- Impôts sur les bénéfices		-		
- T.V.A.	347	347		
- Obligations cautionnées	-	-		
- Autres impôts et taxes	162	162		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-		
Groupe et associés	-	-		
Autres dettes	8 248	8 248		
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-		
Produits constatés d'avance	-	-		
TOTAL GENERAL	85 633	28 835	56 329	469
Emprunts souscrits en cours d'exercice	21 923			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	5 018			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

(1) Covenants financiers sur emprunts

En novembre 2021, BIOSYNEX a contracté un financement syndiqué d'un montant maximal de 109 M€ composé de plusieurs tranches :

- Un crédit renouvelable de 20 M€
- Un crédit confirmé de 34 M€
- Un crédit non confirmé de 55 M€

A fin décembre 2023, BIOSYNEX a tiré 46,2 M€ sur ce financement syndiqué (26,2 M€ de tranche confirmée et 20 M€ de crédit revolving) qui comporte des covenants financiers susceptibles de générer une exigibilité anticipée.

Selon les termes du contrat, les deux covenants financiers suivant doivent être respectés :

- Le « Ratio de levier » désigne le rapport Dettes Financières Nettes sur EBITDA. Ce ratio doit être inférieur à 3. Il pourra cependant être compris entre 3,50 et 4,50 au cours de deux périodes de calcul si rapport entre les Dettes Financières Nettes et les Fonds Propres est inférieur à 0,85 à la Date de Calcul concernée.
- Le « Ratio de couverture du service de la dette » désigne le rapport Free Cash Flow sur Service de la Dette. Ce ratio doit être supérieur à 1,05. Il pourra cependant être inférieur à 1,05 au cours de deux périodes de calcul si la trésorerie nette est supérieure à 30 M€ à la date de calcul concernée.

Les agrégats financiers du Groupe au 31 décembre 2023 ne permettent pas à la Société de respecter les ratios à cette date, le ratio de levier ressortant à – 2,24 et le ratio de couverture du service de la dette à – 2,83.

Des discussions ont été initiées avec le pool bancaire afin d'obtenir un waiver pour sursoir aux conséquences du bris des covenants et pour obtenir un délai supplémentaire pour satisfaire l'obligation de clean down du crédit revolving. Parallèlement, Biosynex a mandaté une banque d'affaires pour l'accompagner dans l'aménagement et le renforcement de la structure de financement du Groupe (se référer également à la note 5.7).

En l'absence de retour du syndicat bancaire à la date d'établissement des comptes annuels, l'endettement lié à la tranche confirmée du contrat syndiqué a été reclassée en dette court terme au 31 décembre 2023 pour un montant de 26,2 M€.

Bien que la Société reste confiante sur le résultat des négociations entamées avec le syndicat bancaire et sur sa capacité à refinancer sa structure de financement, elle n'est pas en mesure à ce jour de confirmer qu'elle obtiendra un waiver de la part du syndicat bancaire, ni qu'elle parviendra à refinancer sa dette.

5.8.7 Frais d'établissement en K€

(Articles R. 123- 195 et R. 123- 196 du Code de Commerce)

	Valeurs nettes	Taux d'Amortissement
Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital	700	20%
TOTAL	700	20%

5.8.8 Frais de recherche appliquée et de développement en K€

Désignation	Valeurs brutes	Amortissement	Valeurs nettes	Durée d'amortissement
R & D (durée exprimée en mois)	8 242	5 964	2 278	De 24 à 60 mois
Total	8 242	5 964	2 278	

5.8.9 Fonds commercial en K€

(Articles R. 123- 195 et R. 123- 196 du Code de Commerce)

Éléments constitutifs du fonds commercial	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Montant des dépréciations
Achat clientèle internationale à Biosynex Gmbh	502	-	-	138
Achat clientèle domestique à Biosynex Gmbh	250	-	-	75
Achat clientèle Biosynex Gmbh	48	-	-	-
Mali technique de fusion ALL DIAG	-	-	8 234	-
Mali technique de fusion MAGNIEN	-	-	1 174	-
Fonds de commerce FUMOUIZE	3 200	-	-	-
Droits enregistrements FDC FUMOUIZE	155	-	-	-
G & Associés - frais acq. FUMOUIZE	47	-	-	-
Mali technique fusion DECTRA PHARM	-	-	8 276	-
Fonds apportés suite fusion DECTRA PHARM	-	-	805	-
Fonds divers	-	-	21	-
Mali technique TUPHECOMED	-	-	232	-
Mali fusion SR2B	-	-	159	-
Frais acquisition SR2B	15	-	-	-
Achat clientèle Agence MBG	12	-	-	-
Achat clientèle MOURET	14	-	-	-
Achat clientèle NEIGE	16	-	-	-
Achat clientèle BRIOS V.	10	-	-	-
Achat clientèle BRZOZKA	3	-	-	-
Achat clientèle BRIOS J-C	30	-	-	-
Achat clientèle RAVIER	28	-	-	-
Achat clientèle POISSON	60	-	-	-
Achat clientèle SYMBIOSE	36	-	-	-
Achat clientèle ETC	10	-	-	-
Achat clientèle MULTIPHARM	68	-	-	-
Tellus - frais acq. VISIONMED	8	-	-	-
Droits enregistrement FDC VISIONMED	208	-	-	-
Fonds de commerce VISIONMED	4 350	-	-	-
Achat clientèle BRIOS V.	17	-	-	-
Achat clientèle BRIOS JC.	52	-	-	-
Achat clientèle ALPHADEL	59	-	-	-
Achat clientèle AGENCE BK	13	-	-	-
Achat clientèle VIDIS	4	-	-	-
Fonds de commerce ENALEES	2 500	-	-	-
Droits enregistrements FDC ENALEES	120	-	-	-
Achat clientèle BILLAUD	7	-	-	-
Achat clientèle HENDRYCKS	7	-	-	-
Achat clientèle SCHUEREMANS	15	-	-	-
Frais acquisition actions Primadiag	1	-	-	-
Achat fonds de commerce Parakito	-	-	-	-
Earn out Parakito	3 000	-	-	-
Achat clientèle Vidis	20	-	-	-
Achat clientèle Pg distribution	15	-	-	-
Enalees Earn out	200	-	-	-
Fonds de commerce Parakito	4 084	-	-	-
Theradiag	390	-	-	390
Achat clientèle Conilleau	45	-	-	-
Achat clientèle Ludis	13	-	-	-
Achat clientèle Deficom	16	-	-	-
Achat clientèle Ganneau Lacotte	32	-	-	-
Achat clientèle Coverdis	10	-	-	-
Achat clientèle Beauquis	18	-	-	-
Achat clientèle Aapp	6	-	-	-
Fonds de commerce Innox	4 456	-	-	-
Droits enregistrements Innox	327	-	-	-
Enalees Transfert de production	100	-	-	-
Mali fusion Theradiag	13 410	-	-	-
Innox Earn out	3 250	-	-	-
TOTAL	41 259	-	18 901	603

5.8.10 Détail des produits et avoirs à recevoir en K€

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	N	N-1
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
Créances rattachées à des participations		
Sur créances rattachées à des participations	-	-
Sur créances rattachés à des sociétés en participation	-	-
Sous total	-	-
Autres titres immobilisés		
Sur autres créances immobilisées	-	-
Sur titres immobilisés (droits de créance)	-	-
Sous total	-	-
Prêts		
Sur prêts	-	-
Sous total	-	-
Autres immobilisations financières		
Sur dépôts et cautionnements	-	-
Sur créances diverses	-	-
Sous total	-	-
CREANCES		
Créances clients et comptes rattachés		
Clients - Factures à établir	472	2 606
Clients - Intérêts courus	-	-
Sous total	472	2 606
Autres créances (dont avoirs à recevoir)		
Rabais, remises, ristournes à obtenir et autres avoirs non encore reçus	108	187
Sur personnel	19	-
Sur organismes sociaux	-	22
Sur état	-	350
Sur Associés, comptes courants	-	-
Sur Associés, opérations faites en commun et en GIE	-	-
Sur débiteurs et créditeurs divers	-	-
Sous total	127	558
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT		
Sur obligations, bons et valeurs assimilées	-	-
Sous total	-	-
DISPONIBILITES		
Sur banque	159	47
Sous total	159	47
TOTAL GENERAL	757	3 212

5.8.11 Détail des charges à payer et avoirs à établir en K€

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	N	N-1
Emprunts obligataires convertibles		
Sur emprunts obligataires convertibles	-	-
Sous total	-	-
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Sur autres emprunts obligatoires	-	-
Sur emprunts auprès des établissements de crédit	200	4
Sur banque	23	14
Sur concours bancaires courants	-	-
Sous total	224	19
Emprunts et dettes financières divers		
Sur dépôts et cautionnements reçus	-	-
Sur participation des salariés aux résultats	-	-
Sur emprunts et dettes assortis de conditions particulières	-	-
Sur autres emprunts et dettes assimilées	-	-
Sur dettes rattachés à des participations	-	-
Sur Associés, comptes courants	-	-
Sur Associés, opérations faites en commun et en GIE	-	-
Sous total	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Sur fournisseurs - factures non parvenues	3 505	4 784
Sur fournisseurs d'immobilisations	-	1 172
Sur fournisseurs - Intérêts courus	-	-
Sous total	3 505	5 956
Dettes fiscales et sociales		
Sur personnel - Charges à payer et produits à recevoir	-	-
Sur dettes provisionnées pour congés à payer	949	645
Sur dettes provisionnées pour participation des salariés aux résultats	-	783
Sur autres charges à payer	602	493
Sur organismes sociaux - Charges à payer et produits à recevoir	-	-
Sur charges sociales sur congés à payer	265	244
Sur autres charges à payer	390	186
Sur état- Charges à payer et produits à recevoir	-	-
Sur charges fiscales sur congés à payer	-	-
Sur charges à payer	28	187
Sous total	2 234	2 537
Autres dettes (dont avoirs à établir)		
Sur rabais, remises, ristournes à accorder et autres avoirs à établir	115	47
Sur débiteurs et créditeurs divers	-	-
Sous total	115	47
TOTAL GENERAL	6 078	8 560

5.8.12 Détail des charges et produits constatés d'avance en K€

Répartition par secteur d'activité	Charges	Produits
Charges / produits d'exploitation	1 279	-
Charges / produits financiers		
Charges / produits exceptionnels		
TOTAL	1 279	-

5.8.13 Détail des charges et produits financiers en K€

	N	N-1
Escomptes obtenus	169	218
Revenus des titres de participations	45 086	25 100
Produits financiers divers	1 221	1 067
Reprise prov risques et charges financières	365	220
Reprise prov dépréciation VMP	3 555	-
Reprise prov immos financières	-	2 250
Total produits financiers	50 396	28 856
Intérêts sur emprunts	2 013	393
Intérêts bancaires	17	12
Intérêts sur créances et cc	340	-
Escomptes accordés	3	141
Autres charges financières	1 249	160
Dotations prov risques et charges financières	363	365
Dotations prov immos financières	6 314	12 655
Total charges financières	10 299	13 725
TOTAL RESULTAT FINANCIER	40 097	15 131

*La dotation aux provisions sur les immobilisations financières correspond à :

- la dépréciation des titres Primadiag (1,5 M€)
- la dépréciation des obligations convertibles Primadiag (1 M€)
- la provision sur les titres de la société NOVACYT (1,5 M€)
- la provision sur actions propres (0,5 K€)
- la provision sur titres AVALUN (1,8K€)

5.8.14 Détail des charges et produits exceptionnels

Charges exceptionnelles

	N	N-1
Sur opérations de gestion		
Pénalités sur marchés (et débits payés sur achats et ventes)	31	17
Pénalités, amendes fiscales et pénales	1	4
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice	0	14
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	563	162
Charges sur exercices antérieurs (en cours d'exercice seulement)		
Sous-total	595	197
Sur opérations en capital		
Immobilisations incorporelles	-	-
Immobilisations corporelles	3	1
Sous-total	3	1
Sur opérations exceptionnelles		
Charges exceptionnelles diverses	3 566	-
Reprises sur provisions, transfert de charges		
Dotations aux provisions exceptionnelles	3 086	5 545
Sous-total	3 086	5 545
Total charges exceptionnelles	7 249	5 743

Produits exceptionnels

	N	N-1
Sur opérations de gestion		
Autres produits exceptionnels	150	64
Produits sur exercices antérieurs (en cours d'exercice seulement)	299	101
Sous-total	448	165
Sur opérations en capital		
Immobilisations incorporelles		-
Immobilisations corporelles	6	3
Quote part des subventions investissements	840	-
Produits exceptionnels divers	12	1 400
Sous-total	857	1 403
Dotations aux amortissements et provisions		
Reprises sur provisions exceptionnelles	8 171	110
Total produits exceptionnels	9 477	1 678
TOTAL RESULTAT EXCEPTIONNEL	2 227	- 4 066

5.8.15 Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	10 252 580	0,10 €
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice	508 290	0,10 €
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice	0	0,10 €
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	10 760 870	0,10 €

5.8.16 Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	Montant N	Montant N-1
Ventes de marchandises	52 093 585	99 357 997
Ventes de produits finis	15 391 724	29 855 252
Prestations de services	2 373 075	9 386 757
TOTAL	69 858 384	138 600 006
Répartition par marché géographique	Montant	Montant
France	52 537 435	118 834 298
Etranger	17 320 949	19 765 708
TOTAL	69 858 384	138 600 006

5.8.17 Crédit-bail mobilier

	Installations, matériel et outillages
Valeur d'origine	4 616 672
Amortissements :	
- Cumuls exercices antérieurs	1 210 449
- Dotations de l'exercice	798 677
TOTAL	2 607 547
Redevances payées :	
- Cumuls exercices antérieurs	1 681 880
- Exercice	1 068 828
TOTAL	2 750 709
Redevances restant à payer :	
- à 1 an au +	675 493
- à + d'1 an et 5 au +	1 334 148
- à + de 5 ans	0
TOTAL	2 009 640
Valeur résiduelle :	
- à - d'1 an	17 507
- à 1 an au +	0
- à + d'1 an et 5 au +	26 682
- à + de 5 ans	0
TOTAL	44 188
Montant pris en charge dans l'exercice	1 054 421

5.8.18 Engagements financiers

Engagements donnés	Montant
Lignes du contrat syndiqué non tirées	-
Effets escomptés non échus	-
Engagement auprès du factor	5 290
Avals et cautions	-
Engagements de crédit-bail mobilier (part non activée) - redevances restant à payer	132
Engagements de crédit-bail immobilier	-
Baux commerciaux - Loyers annuels	157
Engagements en matière de pensions, retraites et indemnités	309
Autres engagements données :	
Nantissement sur fonds de commerce au profit de la BPALC pour la somme de 1.000.000€ à l'origine	177
Nantissement des titres AVALUN au profit de BPALC, Caisse d'épargne, CIC, KOLB, CL et Banque Postale	11 368
Nantissement Pari Passu sur le fonds de commerce 1er rang au profit de BPALC et CIC pour la somme de 6.000.000€ à l'origine	3 072
Nantissement sur fonds de commerce au profit de la SOCIETE GENERALE pour la somme de 1.500.000€ à l'origine	762
Nantissement sur fonds de commerce au profit de la Caisse d'épargne pour la somme de 1.000.000€ à l'origine	254
Nantissement Enalees	-
Nantissement sur les titres Bhr au profit de BPALC, Caisse d'épargne, CIC, KOLB, LCL et Banque Postale	2 100
Nantissement sur les titres Doc2u au profit de BPALC, Caisse d'épargne, CIC, KOLB, LCL et Banque Postale	570
Nantissement sur les titres Biosynex Pharma Benelux / propriété intellectuelle Parakito au profit de BPALC, Caisse d'épargne, CIC, KOLB, LCL et Banque Postale	9 600
Garantie BNP sur le fonds Innoxa	2 350
Swap de taux crédit syndiqué	
Nantissement sur les titres Bigix au profit de BPALC, Caisse d'épargne, CIC, KOLB, LCL et Banque Postale	2 100
Option pour le rachat (put) du solde des titres Bhr	NC
Option pour le rachat (put) du solde des titres Biosynex Nordic	NC
Garantie à première demande en faveur de Temsys (ALD)	75
Nantissement sur fonds de commerce	
Nantissement sur crédit bail	
KBC - Garantie D-side village Biosynex Pharma Benelux	
Change à terme selon détail annexé	
Commandes fermes	
Change à terme selon détail annexé	
TOTAL	38 316
Dont concernant :	
- les dirigeants	
- les filiales	
- les participations	
- les autres entreprises liées	
Dont engagements assortis de sûretés réelles	32 428
Engagements reçus	Montant
Avals, cautions et garanties	
Autres engagements reçus :	
Garantie de la BPI sur emprunt CIC de 2.500.000€ sur 7 ans 30% de 2.500.000€	750
Caution de la société ALA FINANCIERE sur emprunt BANQUE POSTALE sur 5 ans	124
Caution de la BPI sur emprunt BANQUE POSTALE sur 5 ans	53
BPI 65% sur emprunts prospections	1 170
FNPI + FEI sur emprunt BPI 1.500K€	780
Fonds de garantie 50% sur emprunt BPI 3.000K€	750
Garanties de passif sur les acquisitions des actifs Enalees, et des titres Bhr, Bigix, Doc2u, Biosynex Nordic et Biosynex Iberica	NC
Change à terme selon détail annexé	
TOTAL	3 627
Dont concernant :	
- les dirigeants	
- les filiales	
- les participations	
- les autres entreprises liées	
Dont engagements assortis de sûretés réelles	
Engagements réciproques	Montant
TOTAL	-

Autres engagements reçus :

Change à terme pour 13 500 M\$ avec pour contrevaieur 12 230 M€ selon le tableau ci-dessous :

Banques	Montants K\$	Valeur K€
BNP	0	0
BP	8 500	7 721
CIC	0	0
MONEX	5 000	4 508
TOTAL	13 500	12 230

Contrat d'affacturage : depuis 2017, la société a signé un contrat d'affacturage avec CIC Est avec une convention de mandat d'encaissement et recouvrement pour le compte de CMC-CIC-Factor sur les créances transférées par voie de cession de créances selon un mécanisme de transmission de fichier appelé « cession de balance ». Au 31 décembre 2023, le montant cédé et reclassé en diminution du poste client ressort à 5 281 783 euros. Le détail des postes impactés au 31 décembre 2023 est le suivant :

Classement	N° de compte	Détail Factor	31/12/2023	31/12/2022
Actif immobilisé	275001	FONDS DE GARANTIE FACTOR	584 292	991 457
Actif clients	411002	AFFACTURAGE	- 5 884 656	- 4 603 794
Actif clients	467001	CCV - FACTOR	-	-
Actif clients	467007	REB-FACTOR	18 581	685 957
Total engagement Factor			- 5 281 783	- 2 926 380

5.8.19 Dettes garanties par des suretés réelles

(Articles R.123-195 et R.123-196 du Code de Commerce)

	Montant garanti 2023	Montant garanti 2022
Nantissement sur fonds de commerce au profit de la BPALC pour la somme de 1.000.000€ à l'origine	177 306	323 503
Nantissement Pari Passu sur le fonds de commerce 1er rang au profit de BPALC et CIC pour la somme de 6.000.000€ à l'origine.	3 072 146	3 924 941
Nantissement sur fonds de commerce au profit de la SOCIETE GENERALE pour la somme de 1.500.000€ à l'origine	762 171	991 752
Nantissement sur fonds de commerce au profit de la CAISSE D EPARGNE pour la somme de 1.000.000€ à l'origine	253 997	455 261
Nantissement des titres AVALUN au profit de BPALC, Caisse d'Epargne, CIC, KOLB, CL et Banque Postale	11 368 239	11 368 239
Nantissement sur les titres Bigix au profit de la Caisse d'épargne	2 099 500	2 099 500
Garantie à première demande en faveur ed Temsys (Ald)	75 000	75 000
TOTAL	17 808 359	19 238 196

5.8.20 Accroissements et allègements de la dette future d'impôt en K€

(Articles R.123-195 et R.123-196 du Code de Commerce)

Accroissements de la dette future d'impôts	Montant
ACCROISSEMENTS	
Provisions règlementées :	
- Amortissements dérogatoires	
- Provision pour hausse des prix	
- Provision pour fluctuation des cours	
Autres :	
TOTAL	

Allègements de la dette future d'impôts	
ALLEGEMENTS	
Provisions non déductibles l'année de comptabilisation :	1 468
Participation des salariés	-
Organic	87
Ecart de conversion passif	341
Autres :	
TOTAL	1 895

Nature des différences temporaires	
Amortissements réputés différés	
Déficits reportables	
Moins-values à long terme	

5.8.21 Rémunération des dirigeants en K€

(Articles R.123-195 et R.123-196 du Code de Commerce)

REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES	Montant en K€
- des organes d'administration (jetons de présence) *	40
- des organes de direction	
- des organes de surveillance	
TOTAL	40

Aucune information n'est communiquée sur la rémunération de la Direction dans la mesure où cela reviendrait à donner une information individuelle.

* n'intègre pas les rémunérations allouées aux administrateurs de Theradiag, société fusionnée en date du 15 décembre 2023 mais avec une rétroactivité comptable au 01 janvier 2023

5.8.22 Effectif moyen

	Personnel salariés N	Personnel salariés N-1
Effectifs	292	228
TOTAL	292	228

Commentaires : Cet effectif comprend les apprentis, au nombre de 8.

5.8.23 Liste des filiales et participations

Les données relatives aux sociétés dont les états financiers sont tenus dans une devise différente de l'euro ont été converties au taux de clôture de la période pour les éléments de bilan et au taux moyen de la période pour les éléments du compte de résultat. Les éléments présentés dans ce tableau sont en milliers.

Sociétés	Lieu du siège social	Devises	Capital en milliers de devises	Capitaux propres autres que le capital en milliers de devises	Capital en milliers d'euros	Capitaux propres autres que le capital en milliers d'euros	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus brute en milliers d'euros	Valeur comptable des titres détenus nette en milliers d'euros
Filiales (plus de 50%)									
Biosynex Deutschland GmbH *	Allemagne	EUR	31	NC	31	NC	100%	3 431	-
Biosynex Swiss SA	Suisse	EUR	86	7 440	86	7 440	100%	89	89
Biosynex Pharma Benelux Srl	Belgique	EUR	3 500	356	3 500	356	100%	3 500	3 500
Biosynex Pharma SAS	France	EUR	10	-	10	-	100%	10	10
BHR Pharmaceuticals Ltd	Angleterre	GBP	38	-63	46	-74	81%	2 203	2 203
Bigix Pharma Srl	Italie	EUR	10	-230	10	-230	100%	2 100	2 100
Avalun SAS	France	EUR	143	-5 107	143	-5 107	100%	11 500	580
Doc2u SAS	France	EUR	286	-474	286	-474	100%	1 700	1 700
Medkoncept A/S	Danemark	DKK	400	-282	54	-38	75%	711	711
ProciseDx Inc	Etats-Unis	USD	28 627	-34 669	26 342	-31 810	100%	20 756	20 756
Rhogen	Espagne	EUR	3	95	3	95	80%	1 050	1 050
Chembio Diagnostics Systems, Inc	Etats-Unis	USD	2	442	2	400	100%	15 534	15 534
Participations (entre 10 et 50%)									
Biosynex Diagnostics Hangzhou	Chine	CNY	8 516	39	1 085	5	49%	545	545
Primadiag SAS*	France	EUR	758	NC	758	NC	23,24%	1 468	0
Autres participations									
N/A									

Sociétés	Lieu du siège social	Devises	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés en milliers d'euros	Montant des cautions et avals donnés par la société en milliers d'euros	Résultat du dernier exercice clos en milliers de devises	Chiffre d'affaire HT du dernier exercice clos en milliers de devises	Dividendes en milliers d'euros encaissés par la société au cours de l'exercice
Filiales (plus de 50%)							
Biosynex Deutschland GmbH *	Allemagne	EUR	-	-	NC	-	-
Biosynex Swiss SA	Suisse	EUR	-	-	-2 439	8 804	45 086
Biosynex Pharma Benelux Srl	Belgique	EUR	-	-	-764	1 406	-
Biosynex Pharma SAS	France	EUR	-	-	-	-	-
BHR Pharmaceuticals Ltd	Angleterre	GBP	700	-	-28	4 283	-
Bigix Pharma Srl	Italie	EUR	-	-	-716	1 986	-
Avalun SAS	France	EUR	9 421	-	-3 298	627	-
Doc2u SAS	France	EUR	1 094	-	-626	260	-
Medkoncept A/S	Danemark	DKK	900	-	-3 932	1 425	-
ProciseDx Inc	Etats-Unis	USD	6 595	-	-5 178	559	-
Rhogen	Espagne	EUR	620	-	-138	465	-
Chembio Diagnostics Systems, Inc	Etats-Unis	USD	19 039	-	0	0	0
Participations (entre 10 et 50%)							
Biosynex Diagnostics Hangzhou	Chine	CNY	-	-	-1 026	0	-
Primadiag SAS	France	EUR	1 217	-	NC	NC	-
Autres participations							
N/A							

* Sociétés en cours de liquidation sans informations financières disponibles

5.8.24 Variation des capitaux propres

	N	N-1
Capitaux propres N-1 après résultat et avant AGO	120 464 387	131 833 245
- Distributions		
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice	120 464 387	131 833 245
Variations du capital social	-	-
Variations des primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	-	-
Variations des subventions d'investissement et des provisions règlementées	-	-
Variations des autres postes	-	-
Apports reçus avec effet rétroactif à l'ouverture de l'exercice		
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	120 464 387	131 833 245
Variations du capital social	50 829	- 88 276
Variations du compte de l'exploitant	-	-
Variations des primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	2 107 635	- 21 677 843
Variations des écarts de réévaluation	-	-
Variations des réserves légales, statutaires, contractuelles et autres	- 2 890	16 583
Variations des réserves réglementées	-	-
Variations du report à nouveau		34 481 672
Variations des subventions d'investissement et des provisions règlementées		-
- Affectation du résultat N-1 en capitaux propres (hors distribution)		- 54 942 045
Variation en cours d'exercice	2 155 574	- 42 209 909
Capitaux propres à la clôture de l'exercice avant résultat	122 619 961	89 623 336
Résultat de l'exercice	24 872 959	30 841 051
Capitaux propres à la clôture de l'exercice après résultat et avant assemblée annuelle	147 492 921	120 464 387

Le capital social est composé de 10 760 087 actions d'un nominal de 0,10 Euros, dont 3 762 330 actions bénéficient d'un droit de vote double.

5.8.25 Détail des capitaux propres au 31/12/2023 :

Libellé	EXERCICE	EXERCICE
	2023	2022
Capital	1 076 087	1 025 258
Prime d'émission	6 574 425	6 142 974
Prime de fusion	17 286 642	15 610 458
Boni de fusion	103 820	103 820
Bons de souscription d'actions	3 738 725	3 738 725
Réserve légale	111 353	111 353
Autres réserves	1 579 340	1 582 230
Report Nouveau (Créditeur)	92 149 569	61 308 518
Report Nouveau (Débiteur)	-	-
Résultat	24 872 959	30 841 051
Amortissement dérogatoire		
TOTAL	147 492 921	120 464 387

5.8.26 Parties liées

Conventions conclues avec des parties liées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

Avec M. Mickael Abensur (fils de Monsieur Larry ABENSUR)

Personnes concernées : M. Larry ABENSUR, Président Directeur Général et administrateur de BIOSYNEX

Le 1^{er} février 2023, BIOSYNEX et M. Mickael Abensur ont conclu un contrat de prestations de services liées aux conseils et accompagnement dans l'organisation et la mise en place technique en matière de systèmes et logiciels informatiques et à l'accompagnement lors des opérations de développement auprès des fournisseurs de solutions informatiques et instruments POC menées par BIOSYNEX pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction moyennant la somme de 500 euros HT et hors frais par jour d'intervention. Dans le cadre de ce contrat de prestation de services, M. Mickael ABENSUR a facturé la somme de 10 000 € au titre de l'exercice 2023.

Contrat d'acquisition des titres ProciseDx Inc

Personnes concernées : M. Larry ABENSUR, Président Directeur Général et administrateur de BIOSYNEX et gérant de la société ALA Financière, M. Thomas LAMY, Directeur Général Délégué et administrateur de BIOSYNEX et gérant de la société AJT Financière, M. Thierry PAPER, Directeur Général Délégué et administrateur de BIOSYNEX et gérant de la société AXODEV

Le 9 juin 2023, la société BIOSYNEX SA a acquis l'ensemble des titres de la société PROCISEDX, y compris ceux détenus par ALA Financière, AJT Financière et AXODEV qui avaient été souscrits lors d'une augmentation de capital de la société le 17 juillet 2020. Ce contrat du 9 juin 2023 prévoyait également un complément de prix conditionné à l'obtention de la certification FDA de 2 produits obtenue en septembre 2023.

Au titre de ce contrat, la société BIOSYNEX SA a versé au cours de l'exercice 2023 :

- La somme de 250 036,3 \$ à la société ALA Financière pour l'acquisition des titres détenus par elle (y compris complément de prix). Ces titres avaient été achetés pour un montant de 500 000 \$ en juillet 2020.
- La somme de 150 021,76 \$ à la société AJT Financière pour l'acquisition des titres détenus par elle (y compris complément de prix). Ces titres avaient été achetés pour un montant de 300 000 \$ en juillet 2020.
- La somme de 100 014,5 \$ à la société AXODEV pour l'acquisition des titres détenus par elle (y compris complément de prix). Ces titres avaient été achetés pour un montant de 200 000 \$ en juillet 2020.

6 RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

6.1 Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

Elie DANAN
30 Avenue de la Paix
67000 STRASBOURG

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

BIOSYNEX

Société anonyme
22 Boulevard Sébastien Brant
67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN 67400

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de la société Biosynex

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Biosynex relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la 4.4.1 de l'annexe des comptes consolidés.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Les écarts d'acquisition, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2023 s'établit à 91 544 K€ ont fait l'objet de tests de perte de valeur selon les modalités décrites dans la note 4.4.4 de l'annexe. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests ainsi que d'élaboration des prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note de l'annexe donne une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

En application de la loi, nous vous signalons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce ne figure pas dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion et que votre société n'a pas procédé à la désignation d'un organisme tiers indépendant chargé de sa vérification.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Strasbourg, le 30 avril 2024

Les commissaires aux comptes

Elie DANAN

Deloitte & Associés

Loïc MULLER
Associé

Marc PIOTRAUT
Directeur

6.2 Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes sociaux

Elie DANAN
30 Avenue de la Paix
67000 STRASBOURG

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

BIOSYNEX

Société anonyme
22 Boulevard Sébastien Brant
67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN 67400

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de la société Biosynex

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Biosynex relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note 5.7 de l'annexe.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les fonds commerciaux ainsi que les titres de participation, dont les montants nets figurant au bilan au 31 décembre 2023 s'établissent respectivement à 59 386 K€ et 47 309 K€, ont fait l'objet de tests de perte de valeur selon les modalités décrites dans les notes 5.7.1 et 5.7.2 de l'annexe. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests ainsi que de l'élaboration des prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes de l'annexe donnent une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote en application des articles L.233-29 et L.233-30 du code de commerce vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité

d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Schiltigheim et Strasbourg, le 30 avril 2024

Les commissaires aux comptes

Elie DANAN

Deloitte & Associés

Loïc MULLER
Associé

Marc PIOTRAUT
Directeur

6.3 Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Elie DANAN
30 Avenue de la Paix
67000 STRASBOURG

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

BIOSYNEX

Société anonyme
22 Boulevard Sébastien Brant
67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN 67400

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions règlementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de la société Biosynex

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1) Contrat de prestations de service

Personne concernée : M. Larry ABENSUR, Président Directeur Général et administrateur de BIOSYNEX

Contrat de prestations de services entre Monsieur Mickael ABENSUR (fils de Monsieur Larry ABENSUR) et la société BIOSYNEX du 1er février 2023 liées aux conseils et accompagnement dans l'organisation et la mise en place technique en matière de systèmes et logiciels informatiques et à l'accompagnement lors des opérations de développement auprès des fournisseurs de solutions informatiques et instruments POC menées par BIOSYNEX pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction moyennant la somme de 500 euros HT et hors frais par jour d'intervention.

Dans le cadre de ce contrat de prestation de services, M. Mickael ABENSUR a facturé la somme de 10 000 € au titre de l'exercice 2023.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration en date du 31 juin 2023.

Personne concernée : M. Larry ABENSUR, Président Directeur Général et administrateur de BIOSYNEX

Conventions non autorisées préalablement mais autorisées postérieurement et motivées

En application des articles L.225-42 et L.823-12 du code de commerce, nous vous signalons que les conventions suivantes n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable par votre conseil d'administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

2) Contrat d'acquisition des titres PROCISEDX du 9 juin 2023

La société BIOSYNEX SA a acquis l'ensemble des titres de la société PROCISEDX, y compris ceux détenus par ALA Financière, AJT Financière et AXODEX, qui avaient été souscrits lors d'une augmentation de capital de la société le 17 juillet 2020. Ce contrat du 9 juin 2023 prévoyait également un complément de prix conditionné à l'obtention de la certification FDA de 2 produits obtenu en septembre 2023.

Au titre de ce contrat, la société BIOSYNEX SA a versé au cours de l'exercice 2023 :

- La somme de 250 036,3 \$ à la société ALA Financière pour l'acquisition des titres détenus par elle (y compris complément de prix). Ces titres avaient été achetés pour un montant de 500 000 \$ en juillet 2020.
- La somme de 150 021,76 \$ à la société AJT Financière pour l'acquisition des titres détenus par elle (y compris complément de prix). Ces titres avaient été achetés pour un montant de 300 000 \$ en juillet 2020.
- La somme de 100 014,5 \$ à la société AXODEV pour l'acquisition des titres détenus par elle (y compris complément de prix). Ces titres avaient été achetés pour un montant de 200 000 \$ en juillet 2020.

Personnes concernées :

- M. Larry ABENSUR, Président Directeur Général et administrateur de BIOSYNEX et gérant de la société ALA Financière
- M. Thomas LAMY, Directeur Général Délégué et administrateur de BIOSYNEX et gérant de la société AJT Financière
- M. Thierry PAPER, Directeur Général Délégué et administrateur de BIOSYNEX et gérant de la société AXODEV

Cette convention conclue en 2023 n'avait pas fait l'objet d'une autorisation préalable suite à une omission.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1) Facturation d'honoraires AXODEV

Personne concernée : M. Thierry PAPER, Directeur Général Délégué de BIOSYNEX et gérant de la société AXODEV

La société AXODEV, représentée par M. Thierry PAPER en sa qualité de gérant, a facturé à votre société des honoraires. Le montant facturé à ce titre en 2023 représente 203 688 € HT.

2) Facturation d'honoraires AJT FINANCIERE

Personne concernée : M. Thomas LAMY, Directeur Général Délégué de BIOSYNEX et gérant de la société AJT FINANCIERE

La société AJT FINANCIERE, représentée par M. Thomas LAMY en sa qualité de gérant, a facturé à votre société des honoraires. Le montant facturé à ce titre en 2023 représente 200 000,04 € HT.

3) Facturation d'honoraires ALA FINANCIERE

Personne concernée : M. Larry ABENSUR, Président Directeur Général de BIOSYNEX et gérant de la société ALA FINANCIERE

La société ALA FINANCIERE, représentée par M. Larry ABENSUR en sa qualité de gérant, a facturé à votre société des honoraires. Le montant facturé à ce titre en 2023 représente 240 000 € HT

4) Contrat de bail commercial entre la SCI ALE et la société BIOSYNEX SA

Personne concernée : M. Larry ABENSUR, Président Directeur Général et administrateur de BIOSYNEX et gérant de la SCI ALE

La SCI ALE, représentée par M. Larry ABENSUR, gérant, a donné en sous-location à la société BIOSYNEX à compter de 2017, un local professionnel sis à ILLKIRCH GRAFFENSTADEN 22 Boulevard Sébastien Brant. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la SCI ALE a facturé au titre de ce contrat un loyer de 793 707,01€ HT, des charges de 48 000 € et la taxe foncière pour 31 558 €.

5) Conclusion d'un contrat de fourniture avec la société Pregnomic SAS

Personne concernée : M. Thierry PAPER, Directeur Général Délégué de BIOSYNEX et Président de Pregnomic

Le 28 juin 2022, un contrat d'achat d'anticorps et de protéines a été conclu avec la société Pregnomic. Ce contrat de fourniture n'a pas donné lieu à facturation au cours de l'exercice 2023.

6) Convention de compte courant d'associé

Le 19 avril 2022, BIOSYNEX et PRIMADIAG, société détenue à hauteur de 23,12% par BIOSYNEX, ont conclu une convention de compte courant d'associé pour un montant total de 400.000 euros. Les soldes créditeurs sont productifs d'intérêts au taux de 5% l'an. Les intérêts au titre de l'exercice 2023 s'élèvent à 3 726 € HT.

A fin décembre 2023, le solde du compte courant d'associé est de 200.000 €. La société BIOSYNEX SA n'a pas facturé d'intérêts au titre de l'exercice 2023, la société PRIMADIAG étant en procédure de redressement judiciaire depuis le 7 décembre 2023.

7) Accord de licence et de commercialisation et accord de distribution

Personnes concernées : M. Larry ABENSUR, Président Directeur Général de BIOSYNEX et administrateur de ProciseDx et M. Thierry PAPER, Directeur Général Délégué de BIOSYNEX et administrateur de ProciseDx

- un accord de licence et de commercialisation a été conclu avec la société ProciseDx en date du 20 octobre 2022, permettant à la Société BIOSYNEX d'obtenir certains droits exclusifs sur la fabrication, la commercialisation et le développement de produits de ProciseDx sur le territoire suivant : le monde entier à l'exception des Etats-Unis, du Canada, de la Chine et du Japon. La licence est exclusive pour certains domaines d'applications (diagnostic des soins primaires ; diagnostic des établissements de soins d'urgence ; diagnostic des données obstétricales et néonatales ; diagnostic de la gastroentérologie point of care, etc.) et non-exclusive pour tous les autres. Cet accord de licence a été conclu moyennant la somme de 5 000 000 de dollars américains selon un échéancier défini dans l'Accord de Licence et de Commercialisation et des royalties.

Cet accord organise également les droits de propriété intellectuelle concernant les produits licenciés, commercialisés et développés (l'« Accord de Licence et de Commercialisation »).

La société PROCISEDx a facturé à BIOSYNEX la somme de 500.000 \$ au titre des royalties minimum de l'année 2023.

- un contrat de distribution a été conclu avec la société ProciseDx en date du 20 octobre 2022, par lequel ProciseDx fabriquera et fournira certains produits et pièces en attendant la transition complète de la fabrication des produits à BIOSYNEX sur le territoire concerné au titre de la conclusion de l'Accord de Licence et de Commercialisation. Chaque produit fabriqué par ProciseDx donnera lieu à un paiement par Biosynex selon des modalités définies dans le contrat (le « Contrat de Distribution » et avec la Convention de Prêt et l'Accord de Licence et de Commercialisation, les « Contrats »).

La société PROCISEDx a facturé à BIOSYNEX la somme de 1 040 631 € au titre de ce contrat de distribution au cours de l'année 2023.

8) Contrat de prestations de service

Personne concernée : M. Elie FRAENCKEL, administrateur de BIOSYNEX

Le 28 juin 2022, un contrat de prestations de service a été conclu avec M. Elie FRAENCKEL afin que celui-ci accompagne le Groupe dans l'organisation quotidienne en matière financière, sociale et juridique et accompagne la Société lors d'opérations de croissance externe ou de restructuration menées par la Société. Les honoraires au titre de l'exercice 2023 s'élèvent à 50 348 €.

Schiltigheim et Strasbourg, le 30 avril 2024

Les commissaires aux comptes

Elie DANAN

Deloitte & Associés

Loïc MULLER
Associé

Marc PIOTRAUT
Directeur

7 ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste que, à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en page 8 à 27 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

A Illkirch-Graffenstaden, le 22 avril 2024

Monsieur Larry ABENSUR

Président Directeur Général

8 INFORMATIONS GENERALES

8.1 Carnet de l'actionnaire

Les actions de BIOSYNEX sont cotées sur le marché Euronext Growth® Paris

Code ISIN : FR0011005933

Code Mnémonique : ALBIO

BIOSYNEX est labellisée Entreprise Innovante (Bpifrance).

8.2 Contact

BIOSYNEX

Tél. : 03 88 78 78 87

www.BIOSYNEX.com

investisseurs@BIOSYNEX.com